



CONFÉDÉRATION ALGÉRIENNE
DU PATRONAT **CITOYEN**



DE LA SÉCURITÉ À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Mars 2022

Réalisée par :

Omar BESSAOUD

Professeur d'économie agricole à
l'IAMM (Institut Agronomique
Méditerranéen de Montpellier .



CONFÉDÉRATION ALGÉRIENNE
DU PATRONAT **CITOYEN**

Présentation de l'étude sur :
DE LA SÉCURITÉ À LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

www.capc.dz



SOMMAIRE

Introduction

Principaux éléments clés du secteur agricole
De la sécurité à la souveraineté alimentaire

Chapitre 1. Le contexte macro-économique et social

Chapitre 2. De quelques définitions. Etat de la sécurité alimentaire

- 2.1 Définitions : notions de sécurité alimentaire, de souveraineté alimentaire et d'auto-suffisance alimentaire
- 2.2 Le bilan de la situation alimentaire et de la nutrition par les institutions internationales
- 2.3 Le régime alimentaire et le modèle de consommation des ménages
- 2.4 La sécurité alimentaire et la crise sanitaire du covid-19

Chapitre 3. De quel potentiel naturel dispose l'Algérie ?

- 3.1 Mettre fin au mythe de l'Algérie « grenier à blé » de Rome
- 3.2 Les conditions agro-climatiques sont difficiles et les ressources naturelles sont rares et vulnérables...
- 3.3 Un patrimoine foncier limité et exploité selon un mode extensif
- 3.4 Un potentiel naturel gravement menacé par les changements climatiques
 - Tendances du changement climatique en Algérie
 - Impacts du changement climatique sur l'agriculture
 - La stratégie d'adaptation de l'agriculture au changement climatique
 - Le Plan National Climat 2018

3.5 En guise de conclusion

Chapitre 4. Les politiques agricoles mises en œuvre

- 4.1 Une politique de développement agricole forte et ambitieuse
 - L'adoption du Plan National de Développement Agricole (PNDA)
 - Le plan quinquennal 2015-2019 ou le « Plan Filaha 2015-2019 ».
 - La feuille de route 2020-2024 issue du programme d'action du Gouvernement (PAG)
- 4.2 La réforme des subventions en Algérie prévue en 2022

Chapitre 5. Les performances agricoles

5.1 Propos liminaires

5.2 Un poids économique et social de l'agriculture significatif

5.3 Une croissance agricole soutenue...

L'extension des capacités productives

De réelles performances contrariées aujourd'hui par la crise

Des filières animales confrontées à la crise économique et sanitaire en 2020-2021

Une filière céréalière toujours dépendante des conditions climatiques

Une filière lait en Algérie qui peine à se priver des importations

La filière pomme de terre en essor mais...en mal de régulation

Chapitre 6. La dépendance alimentaire des marchés mondiaux

6.1 Une balance commerciale agricole déficitaire et des importations alimentaires en hausse

6.2 Géographie des importations: blé tendre, blés durs et l'orge

6.3 Etat des marchés mondiaux des denrées agricoles de base

6.4 Les cours mondiaux des produits agricoles en 2021

Recommandations finales





Introduction

L'agriculture occupe une place importante au sein de l'économie nationale algérienne ainsi que dans le développement de ses territoires ruraux, avec un peu plus de 12% du PIB hors hydrocarbures, un peu plus de 20% de la population active et la création de 70% de la valeur de la consommation nationale de produits alimentaires. Il apparaît par ailleurs que le secteur agricole demeure central pour le développement des territoires ruraux, l'amélioration des conditions de vie des ménages y résidant et la création d'emploi, dès lors que l'on considère que 11,5 millions de personnes vivent encore dans les zones rurales, que cette population a moins de 30 ans et que près de 40 % de cette population rurale est composée de ménages agricoles.

Les structures agraires demeurent défavorables, marquées par des dimensions très variables d'exploitations, sources d'inégalités à la fois entre les territoires et à l'intérieur des régions. Les exploitations agricoles sont majoritairement de dimensions réduites (2/3 d'entre elles ont moins de 10 ha et la moitié ont moins de 5 ha) peinent à fournir un revenu satisfaisant, et même si elles utilisent au mieux les ressources dont elles disposent, elles restent peu professionnalisées pour la grande majorité.

La SAU totale du pays est estimée à plus de 8.5 millions d'ha, dont 15% sont irrigués. Le système « céréales/jachère », occupe plus des trois-quarts de la SAU et rassemble près de 60% des exploitations agricoles. A ce système s'ajoute les cultures maraichères, qui couvrent un peu plus de 3% de la SAU, et dont plus du tiers est occupé par la pomme de terre. Les cultures industrielles en plein essor sont dominées par la tomate industrielle conduites en irrigué. L'arboriculture fruitière (4% de la SAU), la vigne (1% de la SAU) et le palmier dattier (1.2% de la SAU) constituent quant à eux l'essentiel des cultures pérennes et concernent 48% des exploitations. La carte des cultures élaborée par l'Agence

satellitaire algérienne contribuera à mieux gérer à l'avenir une répartition des cultures qui prend en compte les potentialités locales et régionales. L'innovation majeure est l'introduction dans les zones sahariennes de cultures à plus grande échelle (colza, betterave sucrière, fourrages et blés) ainsi que la création de l'Office de développement de l'agriculture saharienne dont l'activité sera appuyée par deux écoles de formation spécialisées dans l'agriculture saharienne. L'élevage ovin qui compte près de 30 millions de têtes, l'élevage bovin avec le renforcement de l'élevage laitier encouragé par l'importation de génisses pleines (20 000/an) viennent compléter la cartographie des activités agricoles.

Rareté des ressources, contraintes de structures et fragilité des écosystèmes (steppe, oasis, montagnes) s'opposent à un transfert massif du système intensif dans le pays.

La disponibilité des ressources en sols, constitue un enjeu également central de l'agriculture algérienne, avec une part de Surface Agricole Utile (SAU) par habitant réduite à 0.19 ha aujourd'hui, du fait de l'accroissement de la population, mais à l'érosion intense des terres touchant 45% de la zone tellienne (soit près de 13 millions d'hectares) et la désertification d'espaces steppiques à vocation pastorale.

Les enseignements de la crise alimentaire de l'année 2008, la crise sanitaire actuelle accompagnée de nouveau par une volatilité des prix des produits agricoles de base, confortent le nécessaire renforcement des capacités internes de production afin de rééquilibrer une balance commerciale agricole structurellement déficitaire. En lieu avec les enjeux d'amélioration du niveau de vie des populations les plus démunies, il s'agit d'améliorer les capacités internes de gestion des risques à la fois économiques, commerciaux, sociaux et climatiques.



Il est acquis que les performances enregistrées dans l'agriculture et le développement de certaines filières stratégiques (céréales, lait, pomme terre, tomate industrielle...) n'auraient pas été possibles sans les soutiens publics et les subventions qui maintiennent et/ou sauvegardent l'activité de très nombreuses exploitations agricoles. L'action publique a réussi à amortir les effets de l'inflation affectant les intrants et les autres moyens de production. Par ailleurs, les subventions alimentaires continuent à corriger les inégalités alimentaires et à soutenir la sécurité alimentaire des ménages.

Dans ce contexte, la volonté de l'Algérie reste aujourd'hui d'assigner au secteur agricole et aux espaces ruraux, des fonctions productives, mais également génératrices d'emploi, de revenu et en mesure de rééquilibrer la balance commerciale déficitaire de produits agricoles et de réduire la forte dépendance du pays aux importations d'aliments.

De la sécurité à la souveraineté alimentaire
La crise sanitaire questionne aujourd'hui le modèle de croissance agricole. Elle appelle non seulement à renforcer les bases productives du secteur agricole, à réduire le déficit des productions stratégiques (céréales, lait, sucre et huiles alimentaires), mais de renforcer l'autonomie du secteur agricole et agro-alimentaire par rapport aux marchés extérieurs.

Elle appelle à renforcer les fondements d'une politique agricole visant à assurer une production suffisante au niveau national, à garantir la durabilité de la production agricole, à mettre en œuvre les mesures d'adaptation au changement climatique pour garantir la durabilité de la production agricole, et à garantir l'accès à une alimentation saine aux consommateurs.

Garantir la disponibilité de l'offre alimentaire – et notamment du blé dur, du lait et de la pomme de terre- constitue le principal enjeu de la souveraineté alimentaire.



Cette approche pose l'exigence d'une sortie de la logique de l'urgence, de la culture de l'immédiateté de l'action publique pour envisager enfin un changement de paradigme économique et technique.

Tout en assurant la couverture des besoins alimentaires incompressibles de la Nation dans le court et moyen termes, il convient de jeter les jalons conduisant à une souveraineté alimentaire du pays.



Cette souveraineté alimentaire s'acquiert en produisant localement ce qui peut l'être, et en mobilisant les marchés extérieurs pour acquérir les produits agricoles et alimentaires (café, thé, épices...), que l'on ne peut pas produire, et ceci en tenant compte d'une double nécessité : faire évoluer, d'une part, un modèle alimentaire national qui tend à surconsommer les produits subventionnés et importés sans pour autant assurer un équilibre nutritionnel, et d'autre part, réduire les impacts environnementaux négatifs (dégradation des ressources naturelles, perte de biodiversité et du savoir-faire) du système agricole.

Il s'agit de définir un nouveau paradigme technique agricole visant à poursuivre l'œuvre de décolonisation du système technique agricole hérité, et nous affranchir d'un modèle technique - inspiré des pays du nord aux conditions agro-climatiques bien différentes de notre pays - consommateur de produits chimiques, de pesticides et d'équipements agricoles souvent importés. *Il est temps de se réapproprier l'héritage agronomique arabo-berbère et andalous* qui avait su tirer profit de ressources souvent fragiles en inventant des systèmes techniques durables, et valoriser des pratiques et savoir-faire techniques paysannes éprouvés aptes à être améliorées au contact des principes de l'agrologie moderne. La sécurisation de la capacité productive semencière - premier maillon de la chaîne alimentaire-, la diversification des systèmes de culture, la protection de la biodiversité locale, des patrimoines et des savoir-faire, sont des objectifs essentiels pour progresser dans cette conquête de la

souveraineté alimentaire. Ils peuvent répondre aux multiples défis (économique, social, sanitaire, climatique et environnemental) auxquels fait face l'agriculture.

Le chemin de la souveraineté alimentaire, qui doit être tracé pour assurer l'avenir, commande également de recentrer le système agro-alimentaire national et de l'articuler plus étroitement au système productif national afin de réduire sa vulnérabilité aux aléas des marchés internationaux.

Il exige enfin la mise en œuvre d'une nouvelle approche de l'action publique dans le domaine de l'agriculture, plus transversale et intégrant les divers secteurs de l'activité économique et sociale (santé et alimentation, environnement et aménagement du territoire, emploi, industrie et commerce, éducation et recherche, intérieur...).

Il convient enfin de réfléchir sur la mise en œuvre de nouvelles règles de gouvernance de cette sécurité/souveraineté alimentaires prenant en compte les différentes échelles -territoriales, locales- afin de mobiliser activement tous les acteurs publics et privés, ceux de la société civile et des institutions de l'Etat, les chambres consulaires, les entreprises et les élus au niveau national, des wilayas ou des communes.

Il ne peut y avoir de solution durable à la sécurité/souveraineté alimentaires sans mobilisation sociale et sans réappropriation collective et partagée du destin de notre pays.







Chapitre 1.

Le contexte économique macro-économique et social

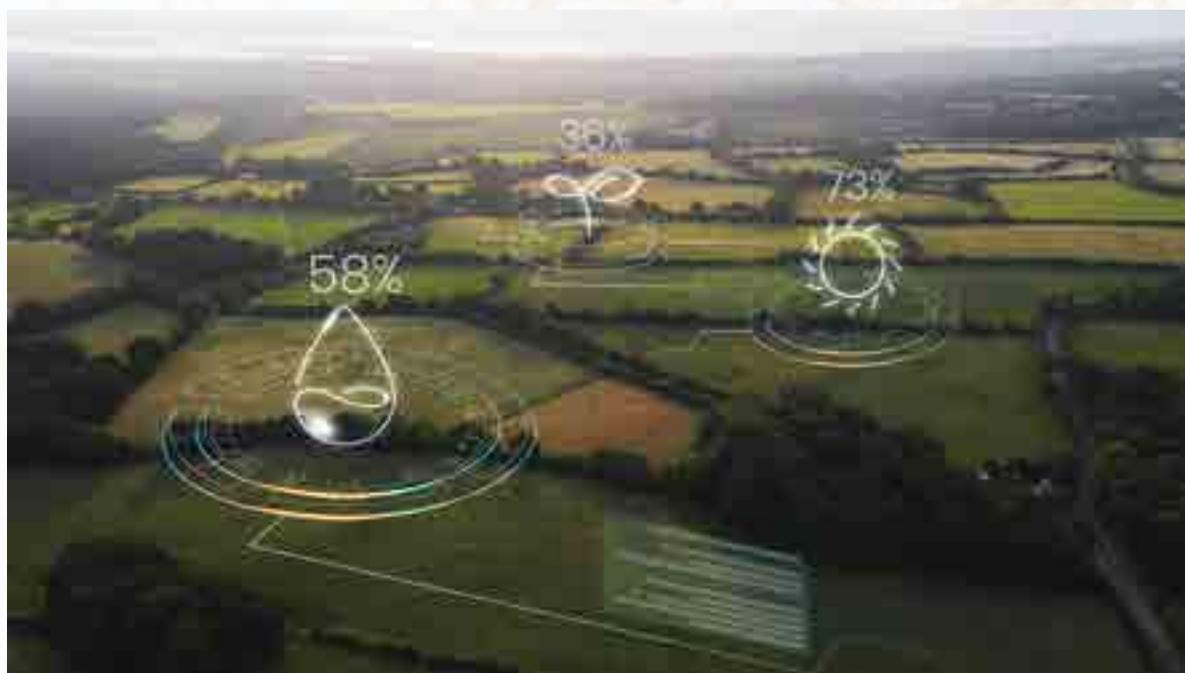


Tableau 1 : Principales données en 2020

Indicateurs

Superficie(Km²)	2 381 740
Population (Millions d'habitants)	43,8
Dont % femmes	49,4
Taux de croissance de la population (en %)	1,8
Population rurale (Millions d'habitants)	11,5
Population rurale/population totale (en %)	26,2
Croissance de la population rurale (% annuel)	- 0,2
Population active (Millions)	12,2
Population inactive/active (en %)	60,0
PIB (milliards de dollars courants)	145
Taux de croissance du PIB	-5,1
PIB par habitant (dollars courants)	3306
Balance des paiements (milliards de dollars courants)	-18,2
Balance commerciale (en millions dollars)	-17,4
Part de l'agriculture dans le PIB (%)	14,1
Taux de croissance du PIB agriculture (%)	1,3
Ressources en eau renouvelables intérieures par habitant (m ³ /hab/an)*	292
Terres agricoles arables (millions hectares) (2018)	8,5
% Terres irriguées du total des terres agricoles (%)	14

Source : Banque Mondiale, 2020/ *Source : FAO Aquastat, 2018/ONS-Algérie



Déjà marqué par la chute des cours du pétrole et du gaz exporté par l'Algérie depuis l'année 2014, la pandémie du COVID-19 a passablement compliqué le contexte économique et social, et accentué les facteurs de vulnérabilité économique préexistants¹. La forte dépendance vis-à-vis des recettes pétrolières – déterminantes pour le budget de l'Etat- avait conduit les gouvernements successifs à opter pour une stratégie de diversification de l'économie nationale². La crise sanitaire qui est apparue au printemps de l'année 2019, conjuguée à un effondrement inédit du cours des produits pétroliers sont venu compromettre la croissance économique en 2019-2020³. Les recettes issues des exportations peinent à dépasser les 20 milliards de dollars, niveau le plus bas atteint au cours de la dernière décennie (2010). La reprise économique observée en 2021 favorisée par la hausse des cours des hydrocarbures et l'accroissement des quantités exportées a été toutefois modeste en raison de la crise sanitaire et des faibles progrès de la campagne de vaccination⁴.

Le taux de croissance du PIB a ainsi enregistré une contraction de 5,5% en glissement annuel en 2020, contre une croissance de 0,8% en 2019. Selon le dernier rapport du FMI « la croissance réelle devrait

atteindre 3,2 % en 2021, et le redressement des exportations devrait permettre une forte réduction du déficit du compte des transactions courantes de la balance des paiements⁵ ». En 2021, l'on enregistre une reprise de l'activité économique : le taux de croissance du 1er trimestre a atteint 2.3%, et la tendance à la hausse s'est confirmée au deuxième trimestre avec une croissance évaluée à 6,4%. Cette croissance concerne selon le Gouverneur de la Banque d'Algérie la quasi-totalité des grands secteurs de l'économie nationale *hormis celui de l'agriculture*⁶. Ce dernier secteur d'activité a accusé un recul de 0.3% au 2e trimestre de 2021, contre une croissance de 1.4% durant la même période en 2020, déclin imputé à la sécheresse et/ou aux mauvaises conditions climatiques de la dernière campagne agricole. Des estimations des autorités nationales indiquent que l'emploi informel représentait en 2019, 42 % de l'emploi total⁷. Concentré dans l'agriculture ainsi que dans le commerce et le bâtiment, ces deux derniers secteurs ayant été durement frappés par la pandémie de COVID-19 en 2020, ce qui a eu pour conséquence de relancer en 2020 le taux de chômage. Comparée à l'année 2019, où il oscillait autour de 11,3 %, il se situait à 14,2 % en 2020. Ce taux était particulièrement élevé chez les jeunes (16-24 ans) où il dépassait les 25 % où les femmes (près de 50%).

¹Les exportations de gaz et de pétrole représentent un peu plus de 98% des exportations algériennes. Les revenus des exportations constituent un peu plus de 60% des recettes budgétaires de l'État algérien.

²Les exportations de pétrole et de gaz procurent près de 98% extérieures de l'Algérie et alimente 60% du budget de l'Etat.

³En 2020, période marquée par l'extension au niveau mondial de la pandémie, le prix du baril était tombé à 39 dollars.

⁴Voir la note de conjoncture de la FAO du 12 août 2021.

⁵Fonds monétaire international (2021). Rapport des services du FMI pour les consultations de 2021 au titre de l'article IV. Décembre 2021.

⁶Présentation de Mr le Gouverneur de la Banque d'Algérie Mr Rosthom Fadli du 21 décembre 2021

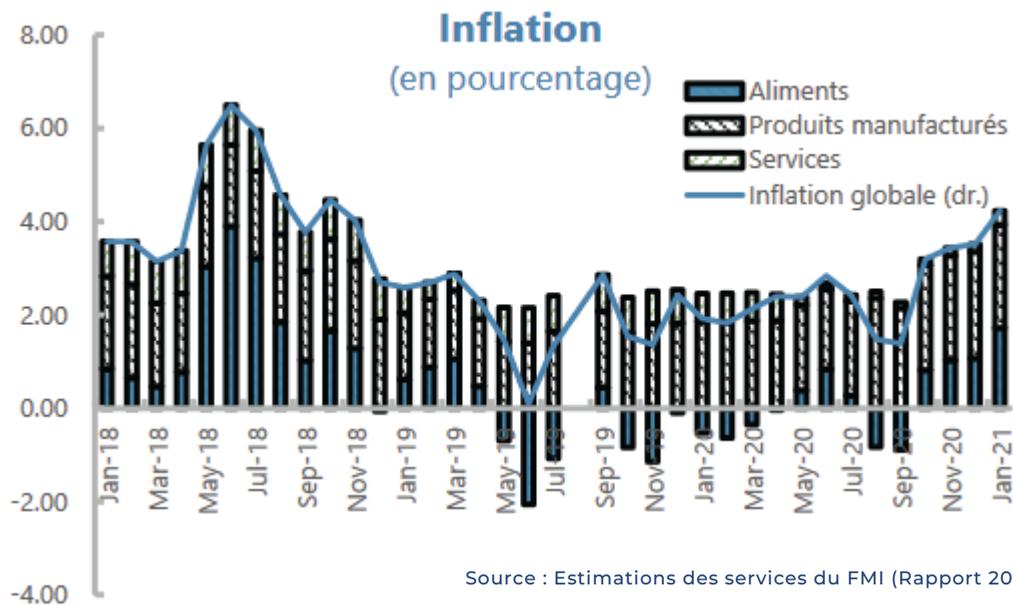
⁷Comme le signale le professeur Ahmed Bouyacoub dans un article (« Quel modèle de croissance post-Covid-19 ? ») publié par Le Quotidien d'Oran du 5 janvier 2022, « Les grandes institutions comme l'ONS (Office National des Statistiques), malgré des efforts louables d'actualisation régulière des données concernant quelques grands paramètres économiques, ont « baissé » les bras en ne publiant plus, depuis 2019, des données fondamentales, à titre d'exemple, sur la démographie et ses paramètres, l'emploi et le chômage...L'autre grande institution, la Banque d'Algérie, a arrêté (?) la publication de ses rapports (annuel, semestriel et trimestriel) depuis 2017, alors qu'elle est une obligation légale ! »

Les montants atteints par les dépenses publiques n'ont toujours pas fléchi, ce qui a contribué à accentuer le déficit budgétaire global : ce déficit budgétaire s'est creusé de 2 points de pourcentage pour atteindre 11,7 % du PIB en 2020 ; il devrait selon les prévisions des organisations internationales rester proche de ce niveau en 2021.

Un autre indicateur macro-économique -l'inflation- a particulièrement marqué la période récente : selon les dernières données fournies par le FMI dans son dernier rapport⁸, en avril 2021 l'inflation globale des prix était évaluée à 5,7%, soit le niveau le plus élevé depuis 2018. Selon le gouverneur de la Banque d'Algérie, l'inflation globale s'est même accélérée de 5,96 point de pourcentage pour atteindre un taux proche de deux chiffres, soit 9,2 % en octobre 2021.



Figure 1 : Evolution de l'inflation (2018-2021)



⁸Sauf indication contraire toutes les données qui suivent ont pour source le dernier rapport du Fond Monétaire International du 5 novembre 2021 intitulé Algérie-fonds monétaire international-rapport des services du FMI pour les consultations de 2021 au titre de l'article IV.

Cette évolution résulte essentiellement de la hausse drastique des prix des biens alimentaires : en octobre 2021, l'indice des prix à la consommation avait augmenté de 9,2 % en glissement annuel, un record depuis 2012. Ce taux reflétait la forte hausse des prix des produits agricoles frais, qui avaient enregistré une évolution de 16,5 % en octobre 2021 contre 1,9 % le même mois de l'année 2020. Cette augmentation du taux d'inflation est également attribuée, à la fois à la hausse des cours mondiaux des produits agricoles ainsi qu'à la dévaluation de la monnaie nationale. Le dinar a en effet, été dévalué de 13% environ par rapport au dollar américain, et de 16 % environ par rapport à l'euro entre décembre 2019 et septembre 2021⁹.

Afin de réduire les effets de ces hausses de prix sur les marchés, le budget pour 2022 prévoit encore l'équivalent de 17 milliards de dollars de transferts sociaux, dont des mesures compensatoires et des aides à l'éducation, la santé, le logement et à la famille. Le taux des transferts sociaux ont atteint 24,5% sur la période 2005-2009, 25% du budget de l'Etat en 2010-2015 et 23% en moyenne sur les années 2016 et 2017. Ils représenteraient encore sur la période 2019-2021 plus du quart des dépenses publiques¹⁰.

A l'inflation qui a contribué à la baisse du pouvoir d'achat des populations, il convient de noter les nombreuses perturbations enregistrées dans la distribution des denrées alimentaires de base. Outre la flambée des prix qui a affecté des produits tels

Figure 2 : Evolution du taux de change (2010-2020)



Source : Estimations des services du FMI (Rapport 2021)

⁹En termes de variation de fin de période, le dinar algérien vis-à-vis du dollar américain a connu une dépréciation de 6,86 % passant de 129,1328 USD/DZD à fin novembre 2020 à 138,6286 USD/DZD à fin novembre 2021, et une dépréciation de 4,69 % entre fin novembre 2021 et fin 2020 où le cours enregistré était de 132,1319 USD/DZD. Comme la Banque Centrale d'Algérie l'indique, les évolutions du cours du dinar algérien demeurent fortement corrélées à l'évolution des fondamentaux économiques et aux fluctuations des principales monnaies de réserve sur les marchés internationaux des changes. L'inflation a affecté les intrants agricoles : en décembre dernier, le son dont le prix en minoterie est estimé à 1.800 DA le quintal, a été cédé sur les marchés parallèles 5.000 DA le quintal.

¹⁰Le rapport du FMI de décembre 2021 indique un taux de transferts publics de 23,6 % en 2019, 27,8 % en 2020 et 28,2 % en 2021.



que la pomme de terre (dont les prix ont triplé en novembre dernier, ou le poulet), les pénuries de lait subventionné, de farine, de semoule, de pâtes alimentaires et d'huiles alimentaires qui occupent une place essentielle dans les consommations alimentaires des ménages, sont depuis l'année 2020 de plus en plus fréquentes¹¹.

L'année 2021 a enregistré pour la première fois depuis 2014 un recul significatif du déficit de la balance commerciale. Ce recul est le résultat d'une réduction des importations qui ont été ramenées, de près 46,3 milliards de dollars en 2018 à 41,9 milliards de dollars en 2019 et 34,3 milliards de dollars en 2020. Elles seraient inférieures à 34 milliards en 2021, ce qui a permis de rééquilibrer une balance commerciale déficitaire depuis 2016.

Le déficit de la balance commerciale est passé de 6,6 milliards de dollars en 2018 pour atteindre 17,4 milliards de dollars en 2020, pour afficher selon les dernières estimations officielles, un solde positif de plus de 1 milliard de dollars à fin décembre 2021. Rappelons que ce recul important du déficit de la balance commerciale est dû principalement aux effets conjugués de la forte baisse des importations mais aussi à une hausse des exportations, y compris celles hors hydrocarbures. Ces dernières auraient atteint plus de 4 milliards de dollars, ce qui constitue une performance sur laquelle les autorités avaient largement parié .

Après une détérioration significative en 2020, en raison de l'augmentation des recettes extérieures, le solde des transactions courantes de la balance des paiements s'est également amélioré au cours du premier semestre 2021. Selon le dernier rapport de la Banque centrale, les réserves de change, y compris les DTS et ont atteint 44,724 Milliards de dollars à fin septembre 2021. À la fin de 2020, retenons enfin que la dette publique extérieure ne représentait que 1 % du PIB, et les autorités se refusaient toujours à s'adresser aux institutions financières internationales pour redresser ses équilibres macro-financiers.

Retenons enfin que l'Algérie a affiché en 2018, l'indicateur de développement humain (IDH) le plus élevé d'Afrique. La valeur de l'IDH de l'Algérie pour 2019 s'est établit à 0.748 – ce qui a classé le pays dans la catégorie « développement humain élevé » et au 91ème rang parmi 189 pays et territoires, loin devant la Tunisie, l'Egypte et le Maroc. D'un autre côté, l'Algérie enregistre l'un des taux des inégalités économiques parmi les plus faibles au monde. En référence aux travaux de l'économiste Thomas Piketty et sa base de données, le 1% de la population la plus aisée en Algérie, qui concentrait 17,2% du revenu national, n'accapare entre 1990 et 2019 que 9,9% des richesses .

¹¹Tout au début de la pandémie, les achats de précaution effectués par les ménages algériens avaient été à l'origine de pénuries. Face à la spéculation qui affecte aujourd'hui un certain nombre de produits de base, le Conseil de la nation a créé début janvier 2022 une commission d'enquête parlementaire pour analyser ce phénomène et situer les responsabilités.

¹²Selon le Ministère du commerce et de la promotion des exportations, les exportations hors hydrocarbures avaient atteint près de 3 mds de dollars durant les huit premiers mois de 2021

¹³Bouyacoub, A (2022). Quel modèle de croissance post-Covid-19 ? Le quotidien d'Oran du 5 janvier 2022. La base de données évoquée renvoie à l'ouvrage de Piketty « Brève histoire de l'égalité » (Seuil, 2021). Cette conclusion est corroborée par le dernier rapport de suivi de la situation économique de l'Algérie de Banque Mondiale et publié au cours de l'automne 2021.



Chapitre 2.

De quelques définitions.
Etat de la sécurité alimentaire





Deux point essentiels seront traités.

Le premier renvoie aux questions de définitions des concepts de sécurité alimentaire, de souveraineté alimentaire et d'autosuffisance alimentaire. Le second exposera l'état de la sécurité alimentaire en Algérie aujourd'hui faisant référence aux bilans récents émanant d'organisations internationales (FAO, PAM, FIDA, UNICEF, Banque Mondiale et CIHEAM).



2.1 Définitions : notions de sécurité alimentaire, de souveraineté alimentaire et d'autosuffisance alimentaire

Il est important de préciser les termes employés dans ce rapport et de revenir sur les conditions qui ont conduit aux définitions standards de la sécurité alimentaire, de l'autosuffisance alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

La déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 reconnaissait dans son article 25 le principe de droit à l'alimentation. Dans un contexte de crise alimentaire- celle des années 1970- le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) créé en 1974 par l'Organisation des Nations-Unis pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), reprend ce thème du droit à l'alimentation. Le CSA élabore des orientations à partir d'un rapport du groupe d'experts de Haut Niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) et des travaux de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Programme alimentaire mondial des Nations-Unis (PAM) et de membres experts du CSA.

Ce n'est toutefois qu'au Sommet mondial de l'alimentation tenu en 1996 que la notion de la sécurité alimentaire est définie :

« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». Lors de sa réforme en 2009, le Comité de la Sécurité alimentaire Mondiale (CSA) a ajouté quatre autres dimensions à cette définition,

dont la nutrition est partie intégrante :

« On peut parler de sécurité alimentaire quand toutes les personnes ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. *Les quatre piliers de la sécurité alimentaire sont la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité* ». La dimension nutritionnelle fait partie intégrante du concept de sécurité alimentaire et des travaux du CSA ». Parallèlement, l'Assemblée générale des Nations unies adopte en 2015 le programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Agenda 2030, a inscrit comme deuxième objectif (ODD2) : « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ».

Au niveau macro-économique, la sécurité alimentaire est atteinte quand un pays a un approvisionnement alimentaire suffisant pour nourrir sa population, soit par la production nationale, le marché mondial ou par l'aide alimentaire (Breisinger et al., 2010). La sécurité alimentaire peut être analysée au niveau méso-économique ou territorial. En effet, qui mieux que les acteurs locaux (élus, entreprises et administrations locales...) qui sont dans un rapport de proximité avec les agriculteurs ont la maîtrise des ressources de leur territoire et des besoins alimentaires de leurs populations. La démarche théorique sous-tendue par ce que l'on



appelle les « Systèmes Alimentaires Territoriaux », fortement évoquée lors de la crise sanitaire par de nombreux auteurs ou acteurs politiques, est fondée sur la pertinence et le caractère innovant de l'action des autorités locales et régionales dans le renforcement de la sécurité alimentaire.

La sécurité alimentaire a également une dimension micro-économique qui renvoie au niveau des ménages et de l'accès individuel à la nourriture disponible.

Si la disponibilité d'une nourriture suffisante au niveau national est une condition nécessaire, elle n'est pas mais pas suffisante pour la sécurité alimentaire. Comme A. Sen (1981) l'a montré, même si les approvisionnements alimentaires nationaux sont adéquats, il peut y avoir faim et la famine au niveau micro économique et social si les individus n'ont pas accès à la nourriture disponible. L'existence de situations de pauvreté, de chômage ou un faible pouvoir d'achat peuvent constituer un obstacle à l'accès à des aliments de base pour les populations vulnérables ou marginalisées (Cederstrom et al, 2009).

Les relations de genre sont aussi des déterminants de la sécurité alimentaire. L'accès aux ressources peut être mal réparti au sein des ménages, et des femmes— qui jouent souvent un rôle clé pour assurer la sécurité alimentaire des ménages— peuvent faire l'objet d'une discrimination dans la répartition des ressources alimentaires. Avec la féminisation croissante de l'agriculture observée dans de nombreuses régions du monde, les problèmes spécifiques rencontrés par les femmes agricultrices (insécurité dans l'accès aux droits à la terre qu'elles

cultivent, aux ressources financières ou aux facteurs de production...) constituent des facteurs de risques à la sécurité alimentaire (Agarwal, 2014).

La sécurité alimentaire est fortement reliée avec l'agriculture durable ou aux modalités d'accès aux ressources naturelles. En 2012, le Comité de Sécurité Alimentaire Mondial (CSA) intégrait à la définition de la Sécurité alimentaire, les aspects liés à l'environnement des personnes ou à leur libre accès aux ressources naturelles. Selon la FAO, les techniques qui préservent la qualité des ressources naturelles (terre, eau et semences), de la biodiversité et des écosystèmes naturels améliorent les capacités productives apportant ainsi une contribution à la sécurité alimentaire.

L'Etat algérien a depuis l'indépendance nationale accordé à la question alimentaire une importance fondamentale.

L'objectif de sécurité alimentaire se retrouve ainsi dans tous les documents stratégiques fondateurs des politiques agricoles adoptées par le pays. « La nécessité d'améliorer le niveau de sécurité alimentaire par la production agricole » figure enfin parmi les « objectifs fondamentaux » de la Loi d'Orientation Agricole de 2008 (article 2, alinéa premier). La définition de la sécurité alimentaire retenue par cette loi-cadre agricole s'inspire de celle du Comité de la Sécurité alimentaire Mondiale (CSA) Cet objectif est par exemple clairement affiché dans tous les plans et programmes agricoles du pays, depuis le premier plan quadriennal de 1970-73, dans le Plan National de Développement Agricole (PNDA) de 2001 ainsi que le Plan Quinquennal de 2010-2014.



La notion de souveraineté alimentaire est née du constat que l'approche en termes de sécurité alimentaire faisant appel aux échanges et au commerce international a été dans l'incapacité de résoudre la question alimentaire, et notamment celle de la faim dans le monde. La notion de souveraineté alimentaire met en évidence une dimension politique de la sécurité alimentaire. Cette notion a été développée au milieu des années 1990 sous l'impulsion d'organisations altermondialistes (qui prônent une alternative au modèle de développement industriel et productiviste agricole). Le recours à cette notion vise à exprimer la volonté de s'affranchir d'un modèle de croissance fondé sur des règles libérales. La souveraineté alimentaire désigne le droit des populations et de leurs États à définir leur politique agricole et alimentaire. Elle repose sur trois principes-clés : a) la reconnaissance du rôle social et économique des petits paysans et de la nécessité de les associer à l'élaboration de la politique agricole, b) le droit à une diversification vs spécialisation des productions agricoles, l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous les peuples, l'accès à la terre aux paysans et le respect de l'environnement, et c) le droit pour tout pays de définir sa politique agricole en toute liberté et en s'appuyant sur ses intérêts. Cela signifie que dans chaque pays du monde, la base de l'alimentation doit être si possible produite localement, et chacun doit donc avoir le droit de se protéger d'importations étrangères si la production nationale est menacée par la concurrence. La souveraineté mobilise plus fermement les droits conférés à un Etat pour nourrir la population en s'appuyant sur la production locale, le droit d'accès aux paysans à la terre, à l'eau et aux semences locales.

La souveraineté alimentaire ne s'oppose pas aux échanges internationaux et ne signifie ni l'autarcie, ni un repli à l'intérieur des frontières. Les déficits sur des productions ou les excédents qui peuvent être enregistrés nécessitent le recours au commerce international. Cette notion renvoie à l'idée que chaque région du monde a des produits spécifiques qu'elle peut développer, que les Etats ont pour devoir de valoriser en priorité leurs potentiels et/ou ressources agricoles vitales pour leurs approvisionnements intérieurs : en d'autres termes, la sécurité alimentaire est une question politique trop importante pour la faire dépendre exclusivement des importations.

Au niveau individuel et local, la souveraineté alimentaire implique le droit pour les individus, les communautés locales et les petits agriculteurs de définir et de mettre en œuvre leurs pratiques agricoles et alimentaires, de protéger leur environnement, la biodiversité et leurs ressources naturelles. Le concept de souveraineté alimentaire, qui peut être également interprété comme la volonté d'un Etat de mobiliser toutes les ressources naturelles et moyens techniques, financiers, économiques ou commerciaux du pays afin de nourrir la population.

La notion d'autosuffisance alimentaire est née historiquement de la volonté des nouveaux Etats indépendants de remettre en question, dans le cadre de leur stratégie de développement national, un modèle d'agriculture et d'alimentation fortement soumis aux marchés extérieurs et favorisant la dépendance alimentaire. Si la notion avait une pertinence politique par rapport à ce contexte, il est clair aujourd'hui, que compte

tenu des évolutions des modèles alimentaires et des processus liés aux échanges internationaux, aucune nation, aucun pays ne peut nourrir sa population en mobilisant ses ressources propres. Un simple examen empirique des compositions alimentaires des ménages –du petit déjeuner aux repas ordinaires-, et des recettes culinaires démontrent la part des importations nécessaires¹⁵. Une des dimensions –clés de la sécurité/souveraineté alimentaire réside également dans la sécurité hydrique.

La sécurité hydrique peut être définie comme la capacité d'un Etat à garantir un accès durable à des quantités suffisantes d'eau de qualité acceptable pour sa popula-

tion afin d'assurer ses moyens d'existence et son bien-être. La sécurité de l'eau a été fragilisée ces dernières décennies par la détérioration des ressources et/ou la pénurie en eau douce intérieures renouvelables, tant en termes de quantité que de qualité., Avec le changement climatique, les précipitations devraient diminuer et la température augmenter dans la région, ce qui aura des conséquences directes sur les capacités de mobilisation de la ressource en eau. Le secteur de l'agriculture étant le premier consommateur de cette ressource, les productions agricoles – et donc l'offre aux consommateurs- va être étroitement dépendante des capacités de mobilisation et de stockage des ressources en eau.



¹⁵Même l'Union Européenne n'est pas autosuffisante sur le plan alimentaire. Elle est le premier importateur mondial de produits agricoles. L'UE importe l'essentiel des protéines végétales qu'elle consomme pour l'alimentation de son bétail.

2.2 Qu'en-est-il de la sécurité alimentaire aujourd'hui en Algérie ?

Affirmons d'emblée que la population algérienne n'a pas été confronté à des situations d'insécurité alimentaire. L'offre agricole nationale a été régulièrement et efficacement relayée par les importations afin d'approvisionner la population. Les dysfonctionnements, dans les circuits de distribution intervenus depuis le déclenchement de la crise sanitaire (printemps 2020), n'ont pas remis en question la capacité de l'Etat à garantir cette sécurité alimentaire.

L'examen de la situation de la sécurité alimentaire du pays sera décliné en trois sections.

La première exposera la situation à travers des indicateurs de mesure utilisées par les institutions internationales. La seconde abordera la question du régime alimentaire et du modèle de consommation des ménages algériens. La troisième traitera la question cruciale de la gestion de la sécurité alimentaire en situation de crise sanitaire du Covid-19.

Le bilan de la situation alimentaire et de la nutrition par les institutions internationales



L'examen des données portant sur la prévalence de la sous-alimentation établis par les organisations internationales (FAO, PAM, UNICEF, FIDA, OMS) confirme des progrès spectaculaires de l'Algérie dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Ces bilans montrent que l'Algérie d'aujourd'hui est dans une situation de sécurité alimentaire confortable. Les performances réalisées en 2018-2020 sont même bien supérieures au niveau mondial, ou à celles de pays comme l'Egypte ou le Maroc. Elles sont mêmes comparables à celles des pays occidentaux à revenus élevés comme le montre le tableau relatif à la prévalence de la sous-alimentation.



Tableau 2 : Prévalence de la sous-alimentation (en %)

	2004-2006	2018-2020
Monde	12,3	8,9
Pays à revenus élevés	2,5	2,5
Algérie	6,7	2,5
Maroc	5,5	4,2
Tunisie	4,3	3,0
Egypte	6,4	5,4

Tout en rappelant que la ration calorique enregistrée sur la période 2017-2019 est de 3343 calories/jour par habitant (FAO, 2020), moins de 2,5% de la population algérienne souffre de sous-alimentation, contre 8,5 % au niveau mondial, 3 % en Tunisie, 4,2% au Maroc et 5,4% en Egypte.

La politique de soutien des prix des produits alimentaires de base initiée par l'Etat conjuguée à l'amélioration des revenus et des conditions de vie et de bien-être des populations au cours de ces vingt dernières années expliquent ces performances.

Elles résultent des efforts pour réduire la pauvreté et les inégalités qui, faut-il le rappeler, sont des causes structurelles de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes. Les institutions internationales soulignent en effet que la pauvreté a une incidence négative sur la qualité nutritionnelle des régimes alimen-

taires, et les inégalités persistantes et élevées, dans toutes leurs dimensions, aggravent l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes.

Le dernier rapport de suivi de la situation économique de l'Algérie publié par la Banque mondiale a mis un accent particulier sur les progrès en matière de réduction des inégalités. Cette réduction des inégalités résulte essentiellement des politiques publiques de subventions, des mesures d'aides à la santé, à l'éducation ou au logement dispensées par l'Etat¹⁶.

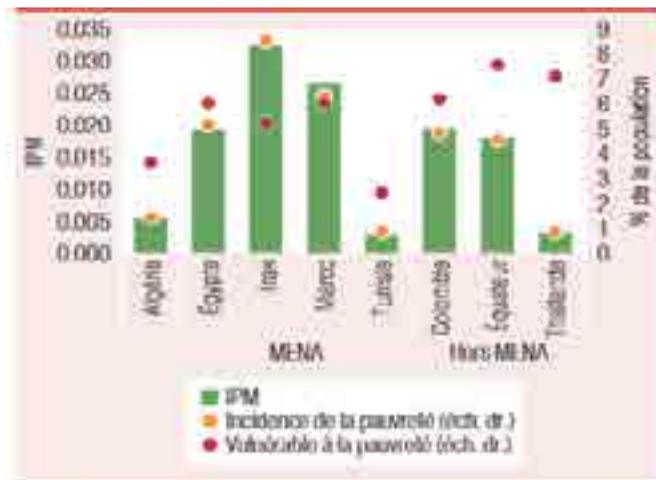
Cette amélioration a été mesurée par la Banque Mondiale (BM) par un indicateur qui est le taux de pauvreté multidimensionnelle (IPM)¹⁷.

L'IPM est passé en Algérie de 2,1 en 2013 à 1,4 % entre 2013 et 2019. Le pourcentage de personnes vulnérables à la pauvreté multidimensionnelle a lui aussi baissé de 5,8 à 3,6 %.

¹⁶Banque Mondiale (2021). Algérie. Rapport de suivi de la situation économique. Automne 2021.

¹⁷La BM a consacré son chapitre 3 du rapport cité à « l'évolution de la pauvreté non monétaires et des inégalités en Algérie ». L'indicateur de la pauvreté multidimensionnelle (IPM) est une approche non monétaire permettant de mesurer le niveau de privation en se concentrant sur trois grandes dimensions : la santé, l'éducation et les conditions de vie. Les données de ces trois dimensions sont agrégées dans un indicateur unique qui varie de 0 à 100, où 100 représente le dénuement le plus total. Une personne est considérée comme « multidimensionnellement pauvre » si son niveau de privation dépasse 33.

Figure 1: Evolution de l'inflation (2018-2021)



Source : Estimations du personnel de la BM, sur la base de l'enquête MICS et OPIB.

Ce taux de pauvreté multidimensionnelle de l'Algérie — 1,4 % — est meilleur que celui de ses voisins régionaux, l'Égypte (5,2 %) et le Maroc (6,1 %).

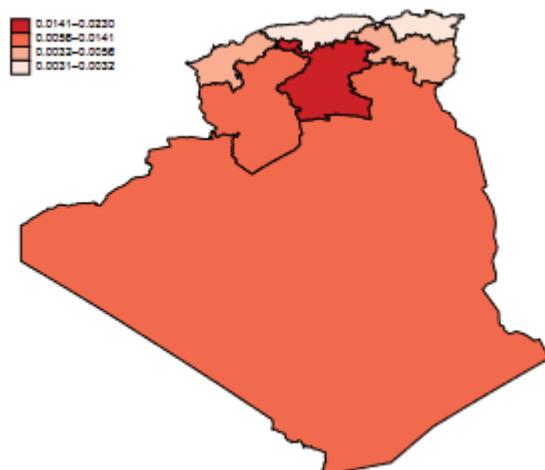
Figure 4: Comparaison de l'IPM et de l'intensité de la pauvreté multidimensionnelle (2014-2019)



Source : Estimations des services de la BM, sur la base de l'enquête MICS.

Le bilan affiché dans le dernier rapport de la BM note toutefois que même s'il y a convergence entre les différentes régions du pays dans l'éradication de la pauvreté multidimensionnelle, des signes de cette pauvreté persistent dans certaines régions, et notamment dans celles du Nord-Centre et du Nord-Est du pays qui connaissent des niveaux de privation inférieurs aux autres régions du pays. Même si de notables progrès ont été réalisés entre 2013 et 2019, la région des Hauts Plateaux-Centre est elle aussi confrontée à un niveau de privation plus élevé comparé aux autres régions du pays.

Carte 1 : Cartographie de l'IPM par régions



Source : Estimations des services de la BM, sur la base de l'enquête MICS.

Les conclusions du dernier rapport de la BM portant sur réduction de la pauvreté et des inégalités territoriales convergent parfaitement avec les constats sur la sécurité alimentaire en Algérie établis par d'autres organisations internationales.

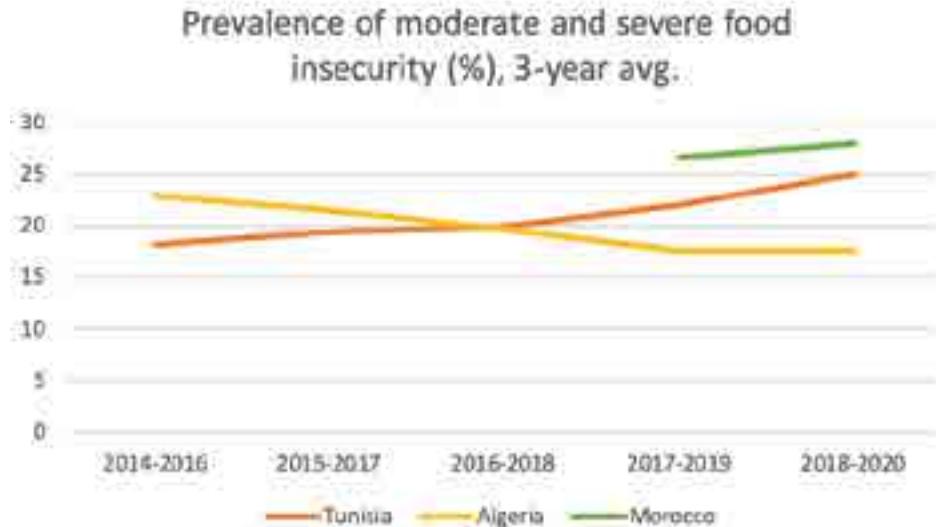
Le score affiché sur la prévalence de l'insécurité grave ou modérée sur la période 2018-2020 confirme nettement les progrès de l'Algérie. Le taux de prévalence de l'insécurité grave ou modérée passe de 22,9% sur la période 2004-2006 à 17,6 % (soit – 5,3 points). Ce taux est bien en dessous de la moyenne mondiale (27,7%), comme le démontre le tableau suivant :

Tableau 3 : Prévalence de l'insécurité grave ou modérée (% de la population)

	2004-2006	2018-2020
Monde	23,0	27,6
Pays à revenus élevés	1,7	1,6
Afrique du Sud	48,8	55,5
Algérie	22,9	17,6
Maroc	-	28,0
Tunisie	18,2	25,1
Egypte	27,8	27,8

Source : FAO-PAM. Rome, 2021

Pour la période la plus récente (2018-2020), le score enregistré classe l'Algérie bien au-dessus de la moyenne des pays d'Afrique du Nord et des pays voisins (Maroc et Tunisie) comme le montre le graphe suivant :



Source : FAO, PAM (2021)



Même si la prévalence de l'émaciation ou le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans ont quasiment disparu dans le pays, la sécurité nutritionnelle est un objectif qui n'est pas véritablement assurée en Algérie. La Prévalence de l'excès pondéral chez

l'enfant de moins de 5 ans, de l'obésité chez l'adulte (18 ans ou plus) et de l'anémie chez la femme en âge de procréer (15-49 ans) attestent encore de déficits et/ou de déséquilibres nutritionnelles réels, comme le révèle le tableau suivant :



Tableau 4 : Données nutritionnelles de la population (%)

	Prévalence de l'émaciation chez l'enfant de moins de 5 ans	Prévalence de du retard de croissance chez l'enfant de moins de 5 ans		Prévalence de l'excès pondéral chez l'enfant de moins de 5 ans		Prévalence de l'obésité chez l'adulte (18 ans ou plus)		Prévalence de l'anémie chez la femme en âge de procréer (15-49 ans)	
		2020	2012	2020	2012	2020	2012	2016	2020
Algérie	2,7	12,6	9,3	13,5	12,9	24,7	27,4	32,9	33,3
Egypte	9,5	22,5	22,3	15,8	17,8	29,3	32,0	31,0	28,3
Libye	10,2	29,3	43,5	25,6	25,4	30,0	32,5	28,6	29,0
Maroc	2,6	16,4	12,9	11,8	11,3	23,4	26,1	29,8	29,9
Tunisie	2,1	9,1	8,6	10,9	16,5	24,6	26,9	28,1	31,2

Source : FAO-PAM. L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021

L'examen des taux de prévalence de l'émaciation chez l'enfant de 5 ans (2,7% en 2020) montre des avancées réelles. Il en est de même du taux la prévalence du retard de croissance chez l'enfant du même âge, qui passe de 12,6% en 2012 à 9,3 % en 2020 (soit un gain de 3,3 points). Ces taux classent l'Algérie en tête avec la Tunisie dans la région Afrique du Nord. Des carences nutritionnelles peuvent être observée toutefois à la lecture des taux de prévalence liés au surpoids des enfants de moins de 5 ans ou des adultes de plus de 18 ans, et de l'anémie chez la femme en âge de procréer. L'anémie qui affecte en 2019 le tiers de la population féminine en âge de procréer (33,3%) a crû sensiblement entre 2012 et 2019 en Algérie comme dans les pays voisins, excepté l'Égypte.

Ces données traduisent clairement que le régime alimentaire des algériens présente encore des déséquilibres sur le plan nutritionnel.

Le régime alimentaire et le modèle de consommation des ménages

Si le pays est moins exposé à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire, persistent toutefois des questions liées, d'une part, aux déséquilibres de la ration alimentaire, et d'autre part, à l'instabilité des approvisionnements alimentaires nés de la crise sanitaire.

D'un point de vue nutritionnel, le nombre d'enfants de moins de 5 ans, de personnes adultes obèses et de femmes en âge de procréer âgées atteintes d'anémie qui augmente témoignent de déséquilibres alimentaires et d'un déclin du régime méditerranéen¹⁸.

L'on peut en premier lieu, faire le constat de réels progrès réalisés dans les consommations alimentaires, à la faveur de l'urbanisation, d'un pouvoir d'achat protégé par une politique de soutien des prix par le Gouvernement, et d'un recours aux importations pour les biens les plus consommés (blés, lait, sucre, huiles alimentaires).

¹⁸La diète méditerranéenne va au-delà de la simple consommation d'aliments caractérisée par une consommation élevée de fruits, de légumes et de légumineuses, modérée de produits laitiers (fromages et yaourts), faible à modérée de produits de la mer et de volailles, et faible de viande rouge, l'huile d'olive étant la matière grasse principale. Elle désigne plus largement une manière de vivre et de manger associée à des habitudes sociales, des traditions de préparation et de consommation de la nourriture, une certaine frugalité, une socialisation alimentaire, la pratique d'une activité physique modérée et de repos adéquat.



Les dépenses de consommation des ménages ont en effet, enregistré entre la dernière enquête de l'année 2000 et 2011, un coefficient multiplicateur au niveau national de 2,7, ce qui signifie en d'autres termes que les dépenses des ménages consacrées à l'alimentation ont plus que doublé en une décennie.

L'analyse de la structure des dépenses budgétaires en Algérie de l'enquête de l'Office national des statistiques indiquait que les ménages consacraient près de la moitié de leur budget (42%) à l'alimentation¹⁹. La structure des dépenses alimentaires selon les produits révélait aussi le poids prépondérant des produits céréaliers (pain, farine, semoule, pâtes alimentaires et riz), de la pomme de terre, du lait, des sucres et des huiles alimentaires dans la ration alimentaire des ménages.

Les consommations annuelles par habitant de céréales ont été estimées à 105 kg de farine, 76 kg de semoule et 6 kg de pâtes alimentaires et couscous industriel, avec une hausse de la consommation de pain et de pâtes alimentaires dans les zones urbaines qui s'est substituée à la semoule²⁰. La consommation de lait, qui était estimée en 1979-80 (enquête consommation ONS) serait passée à 134 litres/habitant/an. La consommation de pomme de terre qui était évaluée à 34 kg/habitant/an en 1979-80 (enquête ONS), se situerait autour de 113 kg/habitant/an, faisant ainsi de ce produit agricole un élément structurant de la ration alimentaire de l'algérien²¹.

Les mêmes tendances à la hausse peu-

vent être observées pour les consommations de sucre (30 kg par habitant et par an contre 18 à 20 kg au niveau mondial), d'huiles alimentaires (15 litres/habitant/an)²². Les données portant sur les consommations de viandes montrent la progression au cours de ces dernières décennies des viandes blanches par rapport aux viandes rouges ou aux poissons. Enfin, il convient de faire remarquer que les prix des fruits et des légumes frais sont si élevés sur les marchés qu'ils occupent une place restreinte dans la ration alimentaire.

Les enquêtes réalisées signalent un recul réel de la diversité alimentaire, signe dans les faits qu'une transition du régime alimentaire est à l'œuvre en Algérie. Si la place occupée par les produits végétaux, et notamment les blés reste importante, les apports en matière grasses et en sucre ont augmenté entre les années 1960 et les années 2000. La hiérarchie des prix favorise incontestablement les déséquilibres alimentaires avec une surconsommation de calories peu chères composées de pain, de féculents, de matières grasses et de sucre, une sous-consommation des postes élevés comme les fruits, les légumes frais, la viande et le poisson). L'un des défis alimentaires se résumerait aujourd'hui en Algérie à réduire les inégalités alimentaires et les déséquilibres nutritionnelles en permettant aux ménages défavorisés de consommer plus de fruits et légumes.

¹⁹ONS (2011). Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages 2011, Dépenses des ménages en alimentation et boissons en 2011. Collections Statistiques N° 195, Série S.

²⁰Programme DIVECO (2011) – Appui stratégique du secteur des céréales transformées – 2011

²¹Initiative ENPARD (2018). Diagnostic du système de régulation de la pomme de terre en Algérie. Juin 2018

²²CREAD-PAM (2017). Analyse de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Algérie. Décembre 2017.



Les comportements et mode consommation en Algérie s'éloignent du régime alimentaire méditerranéen, et converge vers un régime « occidentalisé » riche en énergie, protéines animales, graisses, céréales transformées et sucres²³. La diète méditerranéenne aurait eu tendance à décliner du fait de l'urbanisation croissante de la population, des changements dans la distribution alimentaire et des importations massives de produits alimentaires de base, autorisées par la mondialisation des marchés et financés par l'Etat.

A l'inverse des ménages ruraux qui privilégient toujours les produits préparés à domicile, où la semoule de couscous et les pâtes alimentaires préparées traditionnellement occupent encore une place privilégiée, les ménages urbains achètent quotidiennement des produits prêts à la consommation (pain et viennoiseries vendus par un réseau de boulangeries artisanales, pâtes alimentaires et couscous issus de l'industrie, lait issu de l'industrie laitière...). L'urbanisation a été également accompagnée de prises de repas



plus fréquentes hors domicile avec la multiplication des fastfoods, des pizzerias et de la restauration collective²⁴.

Outre l'urbanisation, la transition alimentaire en cours résulte de nombreux facteurs socio-culturels.

Les structures familiales et sociales se transforment, passant d'un modèle de famille élargie où les connaissances culinaires et leur transmission étaient valorisées, à un modèle de famille nucléaire dans lequel ces savoir-faire

sont en déperdition. Le rôle des femmes, traditionnellement dévolu à la préparation des repas dans les sociétés traditionnelles méditerranéennes, a tendance à se modifier avec leur entrée sur le marché du travail.

Cet abandon de la diète méditerranéenne a pour corollaire une perte de durabilité avec des impacts à la fois environnementaux et nutritionnels et un gaspillage alimentaire accru.

Peu d'études ont été conduites sur le thème des pertes ou du gaspillage alimentaire en Algérie, alors que cette

²³Ce modèle de consommation est source de pathologies et de dépenses de santé croissantes : maladies digestives, obésité, diabète, hypertension artérielle, maladies cardiovasculaires et cancers

²⁴Chikhi, Kamel / Padila, Martine (2014) : Alimentation en Algérie, quelles formes de modernité ? Revue méditerranéenne d'économie, agriculture et environnement, N°13, 3, pp. 50-58. Les auteurs notent par exemple que « Si la maison reste le lieu privilégié de la commensalité, le fast-food (enseignes locales) prend de l'importance et le temps consacré aux prises alimentaires est faible. C'est la femme algérienne qui est la plus engagée dans la modernité alimentaire [...] la modernité prend du terrain et gagne des parts plus importantes par rapport à la tradition. Ainsi, les aliments traditionnels, de quotidien sont devenus des aliments de l'exception liés au festif. Les consommateurs algériens dissocient les produits modernes et les produits traditionnels selon les moments de consommation. »



question est considérée aujourd'hui comme un réel problème auquel est confrontée la société algérienne qui a longtemps entretenu un rapport quasiment sacré au pain.

Les pertes et gaspillages de céréales au niveau de la filière distribution représenteraient, selon la FAO, environ 10% de la valeur en kilocalories de la ration alimentaire au cours des années 2009-2013, soit environ 433 500 tonnes par an (CREAD, 2017).

Au niveau des consommateurs, le gaspillage est particulièrement important pour le pain, aliment largement subventionné. Aucune enquête fiable

n'a été faite sur ce phénomène, et la seule évaluation provient de la société algéroise chargée du ramassage des déchets ménagers. Cette entreprise estime le gaspillage du pain par les populations de la capitale Alger à 90 tonnes durant les neuf premiers mois de l'année 2017, soit l'équivalent de 12 000 tonnes de blé. Il est aussi fait état par ailleurs de 12 millions de baguettes de pain jetées chaque mois dans le pays, soit l'équivalent de 320 à 400 000 tonnes de blé²⁵. La Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche (FOREM) estime quant à elle en 2015, que plus de 40 millions de dollars de pain sont jetés annuellement.

2.3 La sécurité alimentaire et la crise sanitaire du covid-19

Comme dans l'ensemble des pays du monde, la crise sanitaire a eu pour effet un net ralentissement des activités économiques qui ont eu pour conséquences d'entraîner, d'une part, d'importantes difficultés aux entreprises économiques du pays (baisse du chiffre d'affaires, des liquidités et des revenus...), et d'autre part, d'aggraver les conditions sociales de travailleurs et d'accroître le chômage.

Le mois de ramadhan de l'année qui s'est toujours caractérisé par des hausses traditionnelles des consommations alimentaires et de la demande des produits agricoles, est venu compliquer la situation des approvisionnements alimentaires.

L'arrivée de la pandémie en Algérie et l'annonce des premières mesures a été suivie, comme dans de nombreux pays, par des achats massifs de

produits de première nécessité (pâtes alimentaires, riz, farine, sucre, semoule et lait).

Si le choc provoqué par la pandémie a peu affecté le secteur de la production agricole ou des industries agro-alimentaires, il a été observé une forte perturbation de la chaîne logistique de distribution et d'approvisionnement en semoule qui a fait suite aux achats de précaution opérés par les ménages²⁶.

C'est moins une pénurie de l'offre - le DG de l'OAIC affirmant fin mars 2020 que les stocks de semoule étaient suffisants pour couvrir six mois de consommation - qu'une défaillance interne de la chaîne logistique de distribution et d'approvisionnement qui est à l'origine de cette « crise de la semoule ».

²⁵Aghiles R. 2017. Gaspillage/ 90 tonnes de pain dans les poubelles d'Alger. In AF-Algérie Focus du 14-10-2017. Téléchargé le 22-12-2017 sur le site <http://www.algerie-focus.com/2017/10/gaspillage-90-tonnes-de-pain-poubelles-dalger/>.

²⁶Selon le secrétaire général du ministère du Commerce, entre le 15 mars et le 15 avril, c'est "2,5 millions de quintaux de semoule, soit la consommation de 3 mois en période ordinaire, ont été vendus en seulement un mois". Les quantités sensées couvrir un mois ont été écoulees en quelques jours" affirmait à la presse nationale, dès le 26 mars, le directeur général de l'Office des céréales (OAIC). Le directeur de la régulation et du développement des productions agricoles (DRDPA) au ministère de l'Agriculture et du Développement rural notait de son côté, que "si les minoteries assuraient auparavant l'approvisionnement du marché par 10 tonnes de semoule et de farine en dix jours, dans une région donnée, cette même quantité est épuisée en deux jours".



Les dysfonctionnements enregistrés dans les domaines de la distribution et du stockage ont également été l'origine de réels gaspillages .

La crise sanitaire a impacté l'offre d'un autre produit phare : le lait pasteurisé en sachet, produit subventionné (vendu à 25 DA/litre) fortement demandé par les classes les plus défavorisées.

Au niveau des impacts provoqués par la crise sanitaire, il convient de noter que de très nombreux actifs des secteurs formel et informel ont perdu leurs emplois : aussi des centaines de milliers de ménages se sont trouvés sans ressources suffisantes pour assurer leurs consommations alimentaires. L'Etat arrêtera un certain nombre de mesures de soutien monétaire spécifiquement dédiés à ces catégories sociales.

L'Etat qui avait pris la décision de réduire en 2020, la facture des importations de 41 à 31 milliards de dollars, écartera de la liste des produits faisant l'objet de restrictions les denrées stratégiques, comme les céréales ou la poudre de lait. Au cours de la période de confinement, les pouvoirs publics ont ainsi appelé dès le début de la pandémie au maintien de l'activité agricole²⁸ .

Pour faire face à la "crise de la semoule" et assurer un approvisionnement, l'Algérie a multiplié ses achats en céréales au cours du printemps 2020, et

acquis au cours de quelques mois 2, 55 millions de tonnes, achats de céréales qui se situent bien au-dessus des projections arrêtées par les pouvoirs publics pour la saison 2019/2020.

Les mêmes mesures ont été prises pour assurer les approvisionnements de l'Algérie en lait²⁹. Les quantités produites devaient passer ainsi de 2,8 millions de litres/jour à 3,3 millions litres/jour, et ce, au niveau des 15 filiales du groupe à travers le territoire national. Le PDG de Giplait précisait également que le groupe avait revu à la hausse les quantités du lait de vache collectées auprès des éleveurs en portant sa production de 250.000 litres/jour à 400.000 litres/jour de lait cru injectés sur le marché afin de permettre aux consommateurs de disposer d'une offre en matière de lait de consommation. Le groupe Giplait visait aussi à renforcer son réseau de vente à travers le territoire national.

Les mêmes objectifs de protection des consommateurs étaient fixés pour le réseau de vente de l'Office national interprofessionnel des légumes et de la viande (ONILEV). Visant essentiellement à "réguler le marché et lutter contre les pratiques spéculatives ", l'ONILEV a consacré plus de 200 points de vente agréés répartis sur 32 wilayas, en vue d'approvisionner le marché en différents produits agricoles de large consommation à " des prix raisonnables ". Au cours

²⁷L'Agence Nationale des Déchets (AND) a fait état de plus de mille tonnes de pain gaspillés durant la période allant du 13 avril au 2 mai 2021 en Algérie, soit une moyenne de 4 millions de baguettes en l'espace de 20 jours, selon des chiffres officiels.

²⁸Ils ont facilité la délivrance des autorisations de circulation aux agriculteurs et aux d'autres acteurs impliqués dans la commercialisation et la livraison des fruits et légumes et d'autres denrées alimentaires (semoule, lait, farines, huiles alimentaires, sucre, viandes...). Ils ont également autorisé la continuité de l'activité au niveau des ports maritimes et des ports secs afin d'approvisionner le pays en produits alimentaires importés.

²⁹A l'occasion d'un point de presse organisé mi-avril, le directeur général de l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONIL) affirmait, que les stocks de lait en poudre disponibles au niveau de ses entrepôts, suffisaient à répondre à la consommation nationale jusqu'en janvier 2021. "Des navires de poudre de lait arrivent au niveau des ports nationaux quasi quotidiennement, même durant cette période particulière" a affirmé le premier responsable de l'ONIL. Afin d'approvisionner régulièrement les laiteries du pays, pendant le mois de Ramadan (avril-mai), le groupe public Giplait, qui représente près de 60% de la production du lait subventionné du pays, affichait un objectif d'augmentation de sa production laitière de 20 % afin de faire face aux besoins croissants de consommation (Agence officielle de presse du 25 avril 2021).



du mois de ramadhan de l'année 2020, l'Office a fait état de l'importation de 39 000 tonnes de viandes bovines fraîches et congelées et de l'octroi de licences pour l'importation de près de 3.000 bovins. Le Directeur de la régulation des productions agricoles a indiqué par ailleurs que " le marché sera approvisionné en quantités variant entre 53.000 et 54.000 tonnes durant le mois de ramadhan ", assurant que, pour garantir la disponibilité et éviter la flambée des prix, l'Office national des aliments du bétail et de l'élevage avicole (ONAB) avait stocké des quantités considérables allant jusqu'à 4.000 tonnes, La pomme de terre, produit de large consommation a fait aussi l'objet de mesures de régulation. Le ministère de l'Agriculture a eu recours au Système de régulation des produits agricoles de la large consommation (SYRPALAC), et autorisé les stockeurs privés à mettre sur le marché ce produit afin d'assurer une stabilisation de son prix.

A noter enfin que parmi les mesures d'aide aux familles démunies, le ministère de l'Intérieur a arrêté une liste de 2,2 millions de familles qui ont perçu une prime de 10 000 DA. Le Gouvernement a ainsi dégagé un budget de 22 milliards de dinars, auxquelles sont venues s'ajouter des aides en denrées alimentaires fournies au profit de près de 400 000 familles.

Signalons l'émergence de quelques innovations sociales majeures de gestion de la sécurité alimentaire lors de la crise sanitaire:

- Le confinement imposé aux populations a permis la création de plateformes numériques pour la livraison des

denrées alimentaires aux citoyens. Plusieurs départements ministériels ont lancé mi-avril 2020 un dispositif visant à soutenir les opérateurs nationaux de **e-commerce** afin de permettre aux citoyens de se faire livrer leurs denrées alimentaires via des plateformes numériques dans le cadre du respect du confinement contre le Covid-19³⁰.

- La deuxième innovation est relative à l'action des organisations coutumières dans la gestion de la sécurité alimentaire. Dans la vallée du M'zab, la communauté berbère des Mozabites, a mis en œuvre des mécanismes de protection et d'entraide dans les 7 cités où elle est représentée (Ghardaïa, Beni Isguen, Melika, Bounoura, El Atteuf, Berriane et Guerrara). Pour soutenir les familles dans le besoin, ces instances coutumières ont mobilisé des commerçants et des industriels, membres de leurs communautés religieuses. D'autres communautés et comités de villages en Kabylie ont accompagné les villageois dans des actions de soutien à leurs exploitations agricoles. Elles ont contribué à la réalisation de travaux de plantations d'arbres fruitiers (figuiers, vignes et abricotiers), à l'extension des cultures vivrières et au développement des petits élevages. Ces communautés se sont engagées dans un processus de prise en charge des besoins alimentaires des villageois et la sécurité alimentaire de leurs territoires.

- L'émergence dans l'espace public d'associations, d'organisations de producteurs agricoles et d'organisations sociales dont les activités ont été orientées dans le soutien à la sécurité alimentaire des populations. Des associ-

¹⁶ Ce dispositif visait à supporter des opérateurs privés du e-commerce, en l'occurrence Jumia, Batolis, Easy-relay, Yassir et des groupes d'autoentrepreneurs dans le secteur du transport, à l'effet de fournir des denrées alimentaires via des plateformes numériques, des services de commande, de paiement et de livraison à domicile ou à la superette la plus proche.



ations et organisations de la société civile ont été à l'initiative d'actions ayant pris des formes multiples : distribution par des associations de quartiers de repas et de paniers alimentaires à domicile au profit des ménages pauvres, dons de fruits et légumes par les exploitants agricoles et/ou organisations de marchés paysans offrant à des prix compétitifs des produits frais, organisation de caravanes de solidarité vers les "zones d'ombre" localisées dans les zones rurales isolées..

● L'apparition à la faveur du confinement de nouveaux comportements alimentaires : médias et acteurs spécialisés ont développé des messages portant sur la qualité des produits alimentaires, les modes de préparation des plats et les comportements alimentaires les plus sains. Les chefs de ménages ont pris un intérêt à la cuisine et se sont remis à préparer des plats, à faire du pain ou à reproduire les cuisines de leurs terroirs.

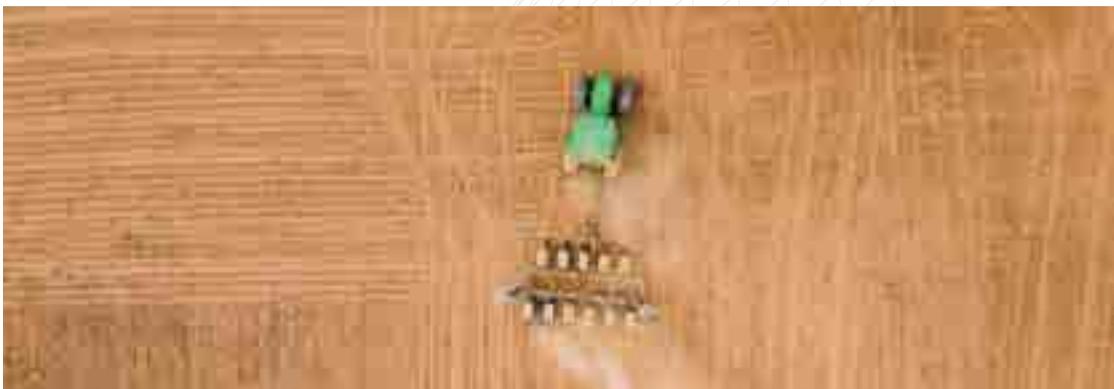
Cette crise sanitaire aura révélé concrètement les formes d'action et d'organisation déployées par l'Etat, les producteurs et la société civile face aux risques auxquels peut être exposé un système alimentaire dépendant fortement des marchés extérieurs. Les

réponses aux chocs qui ont été apportées lors de cette crise sanitaire peuvent être capitalisées afin de penser des stratégies de long terme dans la gestion de la sécurité alimentaire.

La hausse actuelle des prix alimentaires de base et des produits agricoles frais, la baisse du pouvoir d'achat liée à la dévaluation de la monnaie nationale qui sont observées au cours de trois dernières années, les perturbations fréquentes des circuits de distributions avec des pénuries répétées de la semoule, du lait subventionné, du sucre ou de l'huile risquent cependant de remettre en question de réels progrès atteints dans la consommation alimentaire des ménages.

Les perspectives de réforme des subventions des produits alimentaires de base ainsi que le contexte marqué par un dysfonctionnement des circuits de distribution de ces biens alimentent des comportements spéculatifs qui peuvent contrarier progrès dans les niveaux de consommation alimentaire des ménages.

C'est en définitive, tout le pilier stabilité/régularité des approvisionnements alimentaires qui se trouve fragilisé par ces pénuries répétées résultant de dysfonctionnements de la politique de régulation et de contrôle des prix à la consommation.





Chapitre 3.

De quel potentiel naturel
dispose l'Algérie ?





Il convient en premier lieu, de mettre fin à la persistance d'un mythe récurrent faisant de l'Algérie le « grenier à blé de Rome », pays agricole « incomparable », « d'une fertilité merveilleuse [et] d'une inépuisable fécondité »³¹.

3.1 Mettre fin au mythe de l'Algérie « grenier à blé » de Rome

C'est la littérature coloniale qui a construit le récit de « ressources naturelles abondantes mais très mal exploitées » par les autochtones dans le but d'asseoir la légitimité de l'entreprise coloniale³². Selon des études savantes, la distribution de blé public à Rome était fournie pour moitié par l'Italie et la Sicile ainsi que les autres provinces non africaines³³. Pour l'Ifrikya, c'est l'Égypte qui a été le principal pourvoyeur avec un approvisionnement estimé à 140 000 tonnes, l'actuelle Tunisie et l'Algérie ne fournissant qu'à peine 42 000 tonnes/an (soit quelques tonnes de plus que la production moyenne d'aujourd'hui d'une seule commune céréalière algérienne, celle de Rahouia dans la wilaya de Tiaret !). Il faut savoir par ailleurs l'Afrique du Nord « grenier à blé de Rome » nourrissait vers l'an 1000, seulement entre 6 à 10 millions d'habitants³⁴, et que les exportations des surplus de blés par la

Régence d'Alger, vers la France son principal client commercial entre 1710 à 1830, soit en 120 ans, n'avaient à peine dépassé – et ceci sur toute cette période historique – plus de 263 000 tonnes³⁵ ! Enfin, au cours de la période coloniale, la principale exportation algérienne était le vin (60% des recettes d'exportation et les 2/3 du fret agricole), et accessoirement du blé dur, des moutons sur pied, de l'alfa, des agrumes et de légumes en primeurs (à coup de subventions).

A la différence des autres secteurs d'activités économiques, la géographie et le climat déterminent en partie la quantité et la qualité des dotations naturelles d'un pays. Le stock de terre disponible conditionne en partie la croissance agricole. Il représente un déterminant économique, à la fois de l'échelle de grandeur du capital, que de la force de travail à employer dans le secteur agricole.

³¹Les termes que l'on retrouve dans le premier traité sur l'agriculture algérienne datant de 1845 du célèbre agronome français L. Moll.

³²E.F. Gautier dans *Les siècles obscurs du Maghreb* (1927) convoque la période de la domination romaine et la légende de l'Algérie « grenier à blé de Rome » pour disqualifier le rôle et l'apport de la civilisation arabo-islamique au Maghreb.

³³Virloeuve, C. (1995). La consommation de céréales dans Rome du Haut-Empire [Les difficultés d'une approche quantitative]. *Histoire et mesure*. Année 1995 Volume 10, numéro 3, pp. 261-275.

³⁴Estimation de Biraben JN et Wunsch G (2006). *Histoire du peuplement et prévisions* - INED Paris

³⁵Touati, I (2014). L'Algérie au « siècle du blé » (1725-1815) : L'essor du commerce extérieur algérien à l'époque ottomane et ses conséquences. Conférence donnée aux Glycines le 23 janvier 2014. Deux remarques : la première est que ce tonnage global représentait un peu plus de 6 années de ce qui était exporté à l'époque de la domination romaine, et que ces exportations (comme l'affirme l'auteur) ne profitaient qu'à la classe dirigeante et nullement au pays.

³⁶Cette affirmation ne signifie nullement que l'on ne peut corriger ou améliorer ces données naturelles par des innovations techniques.



3.2 Car les conditions agro-climatiques sont difficiles et les ressources naturelles sont rares et vulnérables...

L'Algérie est le pays le plus grand d'Afrique –depuis la scission du Soudan– avec une superficie de 2 381 741 km². La partie désertique (Sahara) couvre plus de 87 % de la superficie, soit un peu plus de 2 millions de km², et les terres cultivables - 8,59 millions d'ha - représentent à peine un peu plus de 3,5% de cette superficie.

La nature du relief et les conditions bioclimatiques constituent les principaux facteurs limitants de l'agriculture algérienne.

L'Algérie agricole, se compose de quatre ensembles distincts :

➔ *Le littoral et les massifs montagneux* qui occupent 4% de la superficie totale. Les superficies cultivées représentent un tiers du total des terres cultivées du pays. La superficie agricole utile dans les zones de montagne est estimée à 1,7 millions d'hectares, ce qui représente 20% de la superficie agricole utile nationale ; Ces régions de montagne assurent 16% de la valeur de la production agricole. Elles comptent 7 millions d'habitants, soit près de 17% de la population nationale, dont 3,5 millions en zone rurale activant essentiellement dans l'agriculture et l'élevage (DGF, 2020)³⁷.

A une contrainte liée au relief où partout les pentes marquent les espaces agricoles, vient se conjuguer une contrainte climatique. Le climat est, en effet, de type méditerranéen, avec des pluies très violentes en hiver provoquant une forte érosion. En été, les précipitations

sont extrêmement rares et les chaleurs très fortes. Les pluies pouvant atteindre 1 600 mm/an sur les reliefs sont irrégulières d'une année sur l'autre et inégalement réparties.

➔ *Les hauts plateaux et/ou hautes plaines intérieures* qui occupent environ 9% de la superficie totale et où la sécheresse et l'aridité constituent une menace constante. La présence de l'Atlas Tellien au nord du pays s'interpose entre la mer et les espaces intérieurs, arrêtant les précipitations venues du Nord ou du Nord-Ouest...La pluviométrie est comprise sur ces vastes plaines de l'intérieur entre 100 et 400mm/an. Ces vastes espaces intérieurs sont caractérisés par un climat sec et froid en hiver et chaud et sec en été. Près des deux tiers des superficies cultivées y sont concentrées. Combinant élevage et exploitation extensive de terres céréalières, les cultures annuelles et notamment les céréales et légumes secs s'y déploient aux côtés d'un élevage ovin et bovin. Le processus de dégradation des ressources naturelles est important du fait de la sécheresse, de la fragilisation des sols soumis à l'érosion éolienne, de la faiblesse des ressources hydriques et de la pratique intensive de l'agropastoralisme.

➔ *Les steppes situées entre l'Atlas Tellien au Nord et l'Atlas Saharien au Sud* couvrent une superficie globale de 20 millions d'hectares. Le climat de ces vastes espaces relève des étages bioclimatiques semi-aride inférieur frais au per aride supérieur frais L'élevage ovin

³⁷Note de la DGF sur l'agriculture de montagne publié le 11 décembre 2020 pour la journée internationale de la montagne.

³⁸Nedjraoui, D et Bédrani, S (2008). La désertification dans les steppes algériennes : causes, impacts et actions de lutte. Revue électronique Vertigo. Volume 8 Numéro 1 | avril 2008

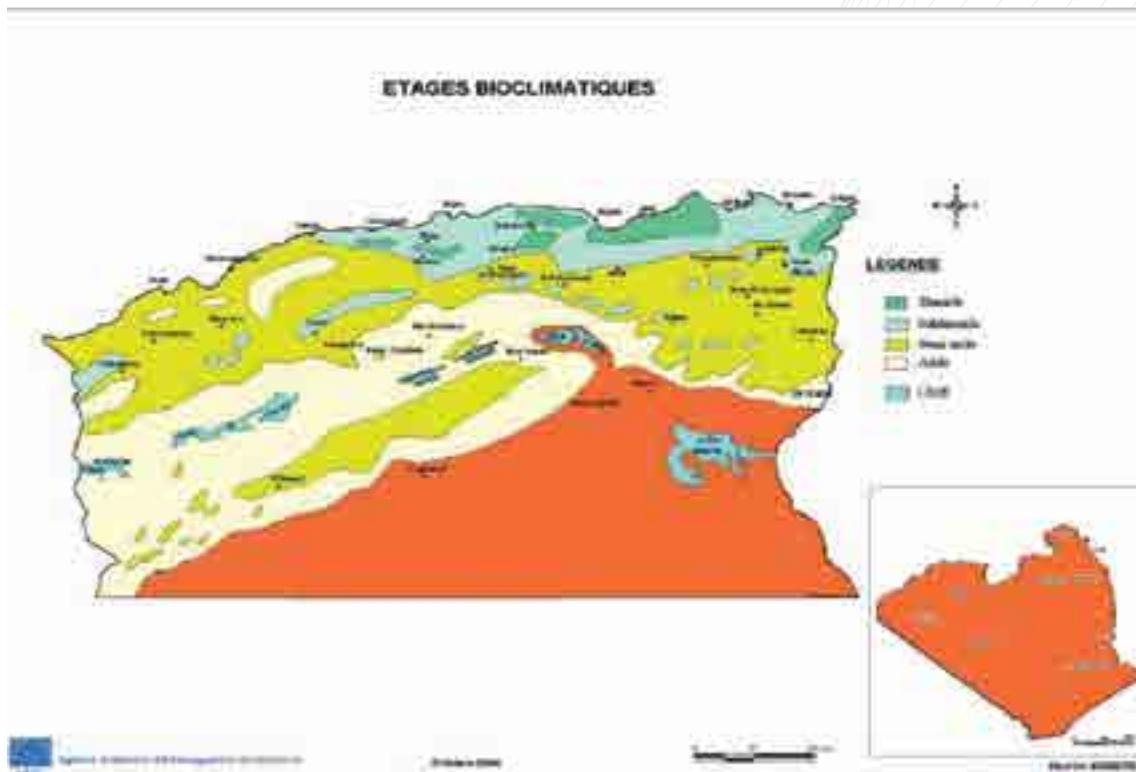
conduit en extensif, combiné parfois à des modes plus intensifs fondés sur une alimentation importée, est l'activité la plus importante. Les sols step-piques, pauvres et de faible teneur en matière organique, présentent aujourd'hui une forte sensibilité à l'érosion et à la dégradation³⁸.

➔ *Le Sahara*, ensemble désertique aride et où la pluviométrie moyenne est inférieure à 100 mm/an), couvre 87 % du territoire. Les terres y sont pauvres, les conditions climatiques extrêmes et les amplitudes thermiques très fortes. Les superficies cultivées, qui concernaient l'écosystème oasien étaient limitées à 100 000 avant la mise en œuvre de la loi portant accès à la propriété par la mise en valeur ou celui de la concessio, sont en croissance

rapide. L'exploitation des deux nappes du complexe terminal et du continental intercalaire autorise aujourd'hui l'extension de l'écosystème de l'agriculture saharienne, et ceci sous l'impulsion des politiques de mise en valeur des terres.

➔ *L'Algérie agricole est ainsi localisée en grande partie dans le triangle aride et semi-aride*. Les précipitations moyennes s'élèvent à 89 mm/an, et l'évapotranspiration potentielle varie de 800 mm dans le nord-est du pays à plus de 2 200 mm dans le sud-est. Ces zones arides et semi-arides, sujettes à des sécheresses fréquentes, représentent 85% de la superficie totale des terres (hors Sahara) et abritent 60% de la population agricole.

Carte 1 : Cartographie de l'IPM par régions



Source : Plan national Climat 2018



L'agriculture subit par ailleurs d'autres contraintes physiques qui grèvent son potentiel naturel et pèsent sur les équilibres écologiques des différentes régions naturelles. Celles-ci sont très menacées par la forte concentration de la population et des activités dans les zones naturelles les plus favorables, ainsi que par une urbanisation incontrôlée qui est très fortement consommatrice de terres à vocation agricole.

L'érosion des sols affecte plus de 13 millions d'hectares du territoire national, qui perd chaque année près de 400 000 ha (BM, 2021)³⁹. En effet, en dépit des efforts déployés par l'Etat dans les domaines de la conservation des eaux et du sol, *l'érosion* des sols continue sa progression et *les ressources hydriques sont gravement affectées par la surexploitation ou la salinisation*. L'on assiste ainsi dans certaines régions du Tell à la disparition de l'artésianisme ou à des rabattements des aquifères ayant pour conséquence le recul de certaines cultures irriguées (cas de la pomme de terre dans le bassin de production de la wilaya de Mascara). Les sols des Oasis se dégradent aussi par la remontée des nappes et de sel (cas de la palmeraie de M'ghaier, Biskra, Tolga, Touggourt, Oued Souf et Ouargla).

La désertification menace plus de 17 millions d'hectares dans les zones de steppes et le couvert forestier de l'Algérie du Nord est exposé en permanence au risque naturel (incendie) ou à la pression anthropique (déboisement-défrichement). Selon le dernier rapport de la Banque Mondiale, plus de 99 % des zones boisées d'Algérie

sont confrontées à un risque d'incendie moyen ou élevé. Cette même institution signale également que « le nombre de départs de feu augmente depuis 2010 et la période de surveillance et de mobilisation des services de lutte contre les incendies de forêt a été allongée depuis les incendies de 2016 et 2020⁴⁰» .

Pour ce qui est des ressources végétales, outre le surpâturage et la dégradation des parcours, l'utilisation généralisée des variétés sélectionnées a entraîné l'abandon de nombreux cultivars locaux et l'appauvrissement de l'agro-biodiversité (variétés de blé, d'orge, de maraîchage, de fourrages ou de fruits...).

Enfin, il convient de noter les effets sensibles du changement climatique en Algérie qui sont identifiés par de nombreux rapports commandés par les autorités: diminution du ruissellement et d'enneigement, érosion plus intense, augmentation de la demande en eau à cause d'une plus grande évaporation et évapotranspiration (principalement au niveau des périmètres irrigués), dégradation de la qualité de l'eau par suite de la baisse des précipitations et de la diminution du taux de dilution des polluants provenant des eaux usées et rejets liquides et solides, raccourcissement du cycle végétal à cause d'un climat plus chaud, déplacement de l'alfa vers le Nord et son remplacement par des espèces plus résistante à la sécheresse, désertification de plus en plus apparente du paysage des zones semi-arides et transport éolien important du sable du Sahara vers le Nord, modification de la

³⁹Rapport déjà cité

⁴⁰Le bilan des feux de forêts établi par la Direction Générale des Forêts (DGF) pour 2020 révèle une superficie totale de 42.338 ha incendiée dont 15.587 ha de forêts, 13.552 ha de maquis et 13.199 ha de broussailles et les pertes annuelles sont estimées entre 15 et 19 millions USD auxquelles il faut ajouter toujours pour l'année 2020, l'indemnisation versée aux victimes qui s'élevait à environ 6 millions USD (BM, 2021).



période de migration des oiseaux migrateurs, occurrence plus grande des incendies de forêts (25 000 hectares par an de surfaces incendiées en Algérie). On note aussi la recrudescence des adventices, de maladies et parasites des végétaux. Ce facteur climatique peut être qualifié de facteur aggravant des derniers incendies de forêts⁴¹. Tous les rapports notent aussi que les changements climatiques vont exacerber les facteurs anthropiques de dégradation à l'origine de la baisse de productivité des sols et des élevages.

La vulnérabilité environnementale à laquelle est exposée l'Algérie est légèrement atténuée par sa capacité à mobiliser l'eau.

Avec 232 m³/hab./an d'eau en moyenne, Comparé aux pays voisins, l'Algérie est le pays qui est le plus marqué par le stress hydrique. Selon les données de la FAO, celui-ci est de l'ordre de 137,9% sur la période 2009-2017, contre un peu plus de 50% pour le Maroc et de 121,1% pour la Tunisie⁴². La disponibilité de l'eau renouvelable par habitant est là également en défaveur de l'Algérie, comparé aux pays voisins. Elle est évaluée en 2017, à 232 m³/habitant contre 811m³/habitant pour le Maroc et 400 m³/habitant en Tunisie.

En Algérie, les ressources potentielles en eau sont ainsi extrêmement limitées et inégalement réparties.

Le pays est divisé en cinq (5) bassins hydrographiques regroupant 17 bassins versants. Le potentiel mobilisable en eau est estimé à 19 milliards de

m³/an dont 14 milliards de m³ au nord et 5 milliards de m³ en zones sahariennes (appartenant au SASS- Système Aquifère du Sahara Septentrional)⁴³. Au total, les ressources en eau exploitées sont évaluées 8 milliards de m³/an. Ce volume total d'eau mobilisé est réparti entre l'agriculture (65%), l'industrie et les usages domestiques (35%). Les différents périmètres agricoles (grands périmètres et petite et moyenne hydraulique en plein essor) totalisent une surface estimée en 2018 à 1 360 000 ha contre 1530 000 ha au Maroc et 476 000 ha en Tunisie, ce qui représente un peu plus de 15% de la SAU totale du pays.

Les objectifs du Schéma directeur des grandes infrastructures hydrauliques (2006-2025) sont l'augmentation de la mobilisation des eaux à 11 milliards m³/an en 2025 contre un peu plus de 8 milliards de m³/an aujourd'hui, soit presque la totalité des eaux renouvelables⁴⁴. Malgré l'accroissement très important des superficies équipées pour l'irrigation ces dernières années, il faut noter que les superficies réellement irriguées sont encore bien inférieures, notamment dans les grands périmètres irrigués (GPI), en particulier du fait du manque d'eau disponible. L'irrigation en petite et moyenne hydraulique (PMH) ne semble pas connaître ce problème, mais ses meilleurs résultats se font au détriment de la surexploitation des nappes souterraines. L'Observatoire du Sahel et du Sahara (OSS) note que la réalisation inconsidérée de forages a conduit le pays à la surexploitation des nappes sous terraines, menaçant le système artésien dont la recharge est

⁴¹Les méga-feux enregistrés au cours de l'été 2021 résultent aussi des conditions naturelles climatiques particulières auxquelles le pays a été exposé cette année : fortes chaleur où la température a atteint des pics au moment des incendies qui ont atteint 50°C, signe qui ne trompe pas sur la nature du changement climatique qui affecte la région. Sur les menaces induites par les changements climatiques en cours, voir le Livre blanc sur l'impact des changements climatiques en Algérie, 2021.

⁴² FAO. Statistical World book. 2020

⁴³Ministère des ressources en eau. Plan National de l'Eau (PNE horizon 2025)

⁴⁴Source FAO-Aquastat. Rapport Profil pays Algérie



rendue problématique par les sécheresses récurrentes, et conduisant également à une contamination saline de nombreuses eaux souterraines et des sols. L'extension des cultures irriguées dans les zones arides du grand sud reposant sur l'utilisation de ressources en eau fossile non renouvelable, questionne fortement la durabilité des systèmes agraires installés récemment⁴⁵.

L'augmentation de l'irrigation et les objectifs cités ci-dessus semblent ainsi difficilement conciliables avec un

développement durable des ressources en eaux.

En définitive, l'espace agricole de l'Algérie est donc singulièrement limité. Les conditions climatiques qui exercent une influence très forte dans la croissance agricole sont caractérisées par une pluviométrie déficitaire et irrégulièrement répartie. Elles font obstacle à l'adoption de pratiques intensives d'agriculture sans irrigation artificielle.

3.3 Un patrimoine foncier limité et exploité selon un mode extensif

La Superficie Agricole Utile (SAU) est estimée en 2020 à 8,59 millions d'ha. Le ratio hectare par habitant est le plus faible de la région Maghreb : 0,20 ha l'Algérie, contre 0,43 ha pour la Tunisie et 0,25 ha pour le Maroc. La pression urbaine sur le foncier agricole prive souvent l'agriculture de ses meilleures

terres. Alger n'occupait pas plus que 7 500 ha en 1977, s'étale en 2010 sur plus de sur 80.900 ha⁴⁶. Il y a également les prélèvements pour les infrastructures collectives (routes) et industrielles qui sont évaluées à près de 160 000 ha depuis l'indépendance nationale (Ahmed Ali, 2013)⁴⁷.

Le handicap ayant trait à l'état des ressources naturelles peut être résumé par le tableau suivant :

Tableau 5 : Indicateurs de l'état des ressources naturelles en sol cultivables et en eau

Monde	SAU/habitant (en ha)	Stress hydrique (en%)	Eau renouvelable/habitant (m3)
	(2020)	(2009-2017)	(2017)
Algérie	0,20	137,9	232
Maroc	0,25	50,8	811
Tunisie	0,43	121,1	400

Source : FAO. Statistical pocketbook 2020

⁴⁵Observatoire du Sahel et du Sahara (2003). Système Aquifère du Sahara Septentrional. Gestion commune d'un bassin transfrontière. Rapport de synthèse- Janvier 2003

⁴⁶Belhai-Benazzouz A., « le foncier vecteur de l'étalement urbain algérois », EPAU Alger, 2010

⁴⁷Ahmed Ali A. (2013), « Grande pression sur le foncier agricole, 20 000 hectares sacrifiés depuis 2010 au profit de l'urbanisation », in El Watan », édition du 6 mai 2013.



Sur les trois registres (SAU/habitant, stress hydrique et eau renouvelable/habitant), l'Algérie affiche les scores les plus bas.

Ce handicap se conjugue à des structures agraires très défavorables. L'agriculture algérienne est en effet très largement dominée par l'existence de petites exploitations agricoles. Près de 70% des exploitations concentrant plus du ¼ de la SAU disposent d'une superficie inférieure à 10 ha (recensement de 2001). Les exploitations intermédiaires (10 à 50 ha) contrôlèrent quant à elles 51,8 % de la SAU totale et représentent 22,6% du total des exploitations.

Les conditions agro-climatiques contraignent les agriculteurs algériens à l'adoption de systèmes de culture extensifs dans les zones d'agriculture pluviale. En 2020, plus de la moitié de la SAU est consacrée aux grandes cultures, plus particulièrement aux céréales. Avec une jachère qui occupe plus du tiers de la SAU nationale (37,3%), le système céréales/jachère concentre plus de 80% de la SAU totale et rassemble près de 60% des exploitations⁴⁸.

Les céréales dominent dans les zones semi-aride des hautes plaines telliennes, sub-aride des Hauts-Plateaux, humide et sub-humide des régions littorales et sub-littorales⁴⁹.

L'arboriculture (un peu plus de 10% de la SAU) s'organise autour des plantations d'oliviers, de palmiers dattier et d'arbres fruitiers. Les cultures maraîchères couvrent approximativement 5% de la SAU. Les agriculteurs des Oasis du Sud entretiennent des jardins complantés en palmiers-dattiers, en produits maraîchers et en arbres fruitiers, irrigués dans certaines régions au moyen de techniques mises au point dès le XI^{ème} siècle (foggaras). La levée des contraintes climatiques évoquée plus haut se traduit par un effort remarquable de mobilisation de l'eau agricole. Les superficies irriguées ont connu ainsi une extension inédite dans les années 2000. Les frontières agricoles qui ont été atteintes au Nord du pays, sont repoussées au sud grâce à la mobilisation des eaux souterraines, et en particulier celles du système aquifère du Sahara septentrional (le Complexe terminal et le Continental intercalaire).

Dans les zones steppiques, c'est l'élevage ovin et caprin qui domine, avec accessoirement la culture des céréales sur les marges.

PRINCIPAUX INDICATEURS DU FONCIER

SAU: 8,59 millions d'hectares, soit 19,7% de la superficie agricole totale et 0,19 ha par habitant (2021).

1 260 000 exploitations agricoles, dont 50% ont moins de 20 ha et 26% ont moins de 10 ha.

La taille moyenne des exploitations a chuté de 11,5 ha en 1973 à moins de 8 ha en 2021.

Trois principaux statuts juridiques des terres:

- Le domaine privé de l'Etat: 2 566 199 ha cadastrés, soit 30% de la SAU, mis en valeur par 215 000 exploitants,
- La propriété privée dite melk: 5 857 212 ha dont 2 384 868 ha cadastrés, soit 69% de la SAU, mis en valeur par 802 760 exploitants,
- Les biens wakfs : 28 877 ha soit 0,14% de la SAU, mis en valeur par 2 877 exploitants.

⁴⁸Les statistiques des exploitations céréalières varient selon les sources. Elles fluctuent entre 600 000 et 750 000 exploitations céréalières.

⁴⁹L'Algérie recense entre 600 000 et 750 000 exploitations céréalières qui occupent en moyenne ces dernières années 3,5 M d'ha.



La production animale qui était fondée essentiellement sur un élevage ovin dont le troupeau est évaluée selon les années entre 26 millions et 29 millions de têtes et un cheptel bovin évalué à plus d'un million de têtes. Comme dans tous les pays du Maghreb, cette activité d'élevage est en pleine mutation. L'élevage ovin s'est modernisée à un rythme accéléré, avec l'introduction du camion (pour le transport des troupeaux dans la steppe en rapport avec l'état des disponibilités fourragères de la steppe), des citernes (pour l'abreuvement du troupeau), ou l'introduction de techniques plus intensives d'exploitation (engraissement sur la base d'une ration fourragère importée). Le cheptel bovin laitier est en expansion sous l'effet d'une politique d'encouragement à la production locale de lait cru afin de réduire la demande d'importation. L'élevage bovin

a développé le « Bovin Laitier Moderne » (BLM), système de production intensif à partir d'animaux importés, localisé dans les zones à fort potentiel d'irrigation autour des villes de moyenne et de grande importance. Le bovin à destination viande s'est redéployé ; proche des viandes des taurillons sont engraisés au moyen de rations achetées et le produit est écoulé dans les marchés périphériques. À la faveur de la libéralisation des importations d'intrants et d'aliments du bétail, la filière avicole qui a émergé dans les années 1970 a connu, jusqu'à ces dernières années, une progression en rapport avec la forte demande exprimée par le marché domestique. Elle est souvent développée dans le secteur informel, et connaît une crise actuellement suite à la hausse des intrants gravement impactés par la réduction des importations d'aliments.



Vache au Lac noir . Adekar

3.4 Un potentiel naturel gravement menacé par les changements climatiques

Les changements climatiques (CC) aggravent les fragilités du potentiel naturel. Les experts du GIEC prévoient en Méditerranée une hausse des températures qui pourrait dépasser 1,5 degrés dès 2035, avec la possibilité, sans changement radical de politique, d'atteindre 2,2 degrés en 2050. Ils signalent que la région Maghreb est un « hotspot » (point chaud), et que les risques liés à des températures supérieures à la moyenne mondiale seraient plus élevés.

Quelles sont les tendances du changement climatique en Algérie, quels sont ses impacts sur l'agriculture et quelles sont les réponses apportées ? Telles sont les questions qui seront traitées dans ce rapport.

Tendances du changement climatique en Algérie

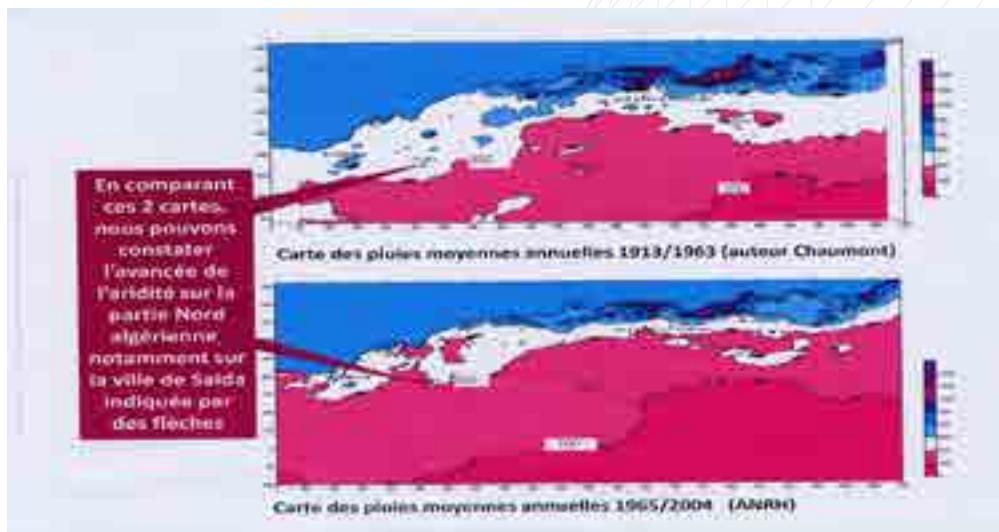
L'analyse de l'évolution climatique en Algérie, montre clairement que les

effets du CC deviennent de plus en plus visibles.

Le réchauffement climatique est plus important que la moyenne mondiale. Si au niveau mondial la hausse de température au XXème siècle a été de 0,74°C, celle de la région Maghreb s'est située entre 1,5 et 2°C selon les régions. Les deux dernières décennies (2000-2020) ont également été marquées par la multiplication d'accidents climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, vagues de froid et de chaleur).

Le rapport diagnostic du Plan National Climat de 2018 notait que le « climat de l'Algérie se modifie fortement : Du nord au sud... il passe d'une tonalité méditerranéenne humide à un milieu désertique et sec en transitant par un climat semi-aride. Ce climat résulte de la double influence de la circulation atmosphérique des latitudes moyennes et de la circulation tropicale et saharienne » (PNC, 2012).

Carte 1 : Cartographie de l'IPM par régions



Source : ANRH

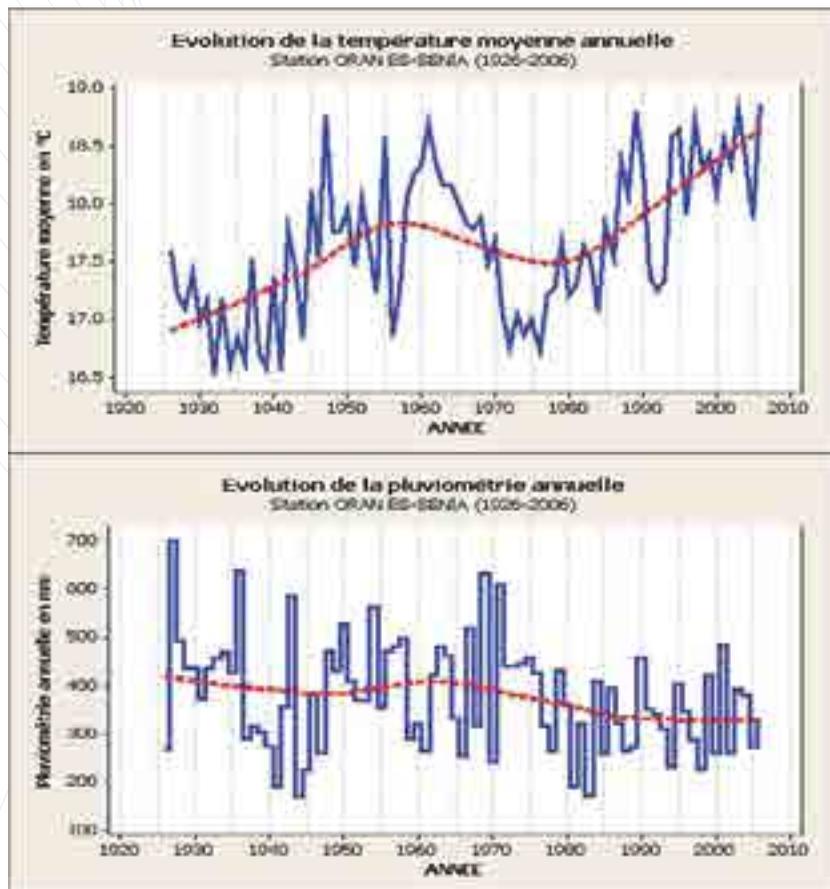


La poursuite attendue de l'augmentation actuelle de l'aridité, due à la baisse des précipitations mais également au réchauffement, est probablement l'une des menaces les plus importantes pour l'agriculture algérienne.

Peu d'études de régionalisation des pluies ont été effectuées en Algérie, et

les seuls travaux documentés portent sur l'Ouest algérien. Dans cette région (Oranie), entre 1926 et 2006, la température a augmenté de plus de 1,5°C, et les précipitations moyennes ont enregistré une baisse comprise entre 10 et 20% (Tabet-Aoul, 2008) comme l'illustrent la figure construite à partir des relevés quotidiens de température et de pluviométrie.

Carte 3 : Evolution du régime des précipitations entre 1913-1963 et 1965-2004



Source : Tabet-Aoul (2008)



Une étude plus récente portant sur le changement climatique sur l'Ouest algérien, et exploitant les données de toutes les stations météorologiques de l'Oranie, montre que l'aridité a augmenté entre la période 1913-1938 et celle comprise entre 1987 et 2012 avec une descente bio-climatique vers le semi-aride inférieure et des périodes de sécheresse s'étalant sur 7 mois (Yahiaoui, 2015)⁵⁰.

Les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest de l'Algérie sont les plus affectées avec à la fois un réchauffement important et une baisse des pluies (ANRH). Dans le cas du Nord-Ouest algérien, quelques travaux indiquent une rupture durant la décennie 1970 pour la quasi-totalité

des stations et postes étudiés (Meddi, 2003)⁵¹: la pluviométrie baisse et la variabilité interannuelle des pluies augmente en se rapprochant là aussi des conditions arides.

Une autre étude d'impact des changements climatiques sur les ressources en eau conduite par l'Agence Nationale des Ressources Hydrauliques (2009), basée sur l'examen de séries de données pluviométriques depuis 1900, a montré que la pluviométrie est en baisse de 40% à l'ouest du pays, de 30% au centre et de 20% à l'est.

Le climat des régions steppiques algériennes a également bien changé et l'on enregistre une réelle baisse des précipitations au cours de ce dernier siècle comme le montre le tableau :

Tableau 6 : Baisse des précipitations (mm/an) sur les hautes plaines steppiques

Stations	1913-1930	1952-1975	1975-1990	Diminution (%)
Saida	430	419	320	25
El khreider	208	184	166	18
Méchéria	293	310	213	27
Aïn Sefra	192	194	156	20

Toutes les recherches confirment ainsi que l'Algérie connaîtra un accroissement sévère de l'aridité qui la rendra davantage vulnérable au stress hydrique et à la désertification. L'Algérie se trouve également de plus en plus confrontée à la recrudescence d'accidents climatiques extrêmes,

tempêtes, inondations, vagues de chaleur, qui accentuent sa vulnérabilité. Concernant les incendies de forêt, plus de 99 % des zones boisées d'Algérie sont confrontées à un risque d'incendie moyen ou élevé⁵². Les grands incendies déclenchés par ces

⁵⁰Yahiaoui, D (2015). Impacts des variations climatiques sur l'agriculture en Oranie. Mémoire de Magister. Faculté des sciences de la nature et de la Vie. Département de biologie. Université Oran 1. Les données météorologiques de 7 stations (Oran, Sidi-Bel-Abbès, Béni-Saf, Mascara, Tlemcen, Saida, Mostaganem) ont fait l'objet de comparaison sur les périodes 1913-1938 et 1987-2012.

⁵¹Les travaux de Meddi et al (2003) ont porté sur l'analyse de la pluviométrie de 86 stations sur la période 1930-2000. Au cours de la période d'étude, les régions ouest et centre ont connu des déficits durant les décennies 1940, 1980 et 1990.

⁵²BM (2021). Rapport de suivi de la situation économique. Chapitre 3 consacré à « La résilience de l'Algérie face aux risques climatiques et de catastrophe naturelle ».



événements climatiques extrêmes, ont battu des records de superficie incendiée dans certaines régions (Kabylie et forêts de l'Est du pays) ces dernières années.

Les modèles climatiques montrent que ces tendances, déjà confirmées par les observations, vont se renforcer au cours des 20 prochaines années. Un défi majeur se pose donc dans un pays où l'orientation donnée aux politiques vise à une intensification accrue des modes d'exploitation des ressources naturelles : comment dans ces conditions accroître la production agricole tout en préservant des ressources naturelles fortement menacées à l'avenir par des changements climatiques en cours ?

Impacts du changement climatique sur l'agriculture

Les changements climatiques marqués en Algérie par la hausse des températures moyenne ou de la pluviosité exercent un impact non seulement sur la qualité et la résilience des écosystèmes, mais également sur la disponibilité et la qualité des ressources naturelles nécessaires à l'économie et aux conditions de vie de la société. En ce sens, la modification du climat et les événements climatiques extrêmes qui l'accompagnent constituent de sérieux défis pour l'agriculture, pour la sécurité alimentaire et le développement socio-économique du pays.

Parmi les systèmes de production mis en place aujourd'hui, en Algérie, seules les cultures irriguées (15% de la SAU)

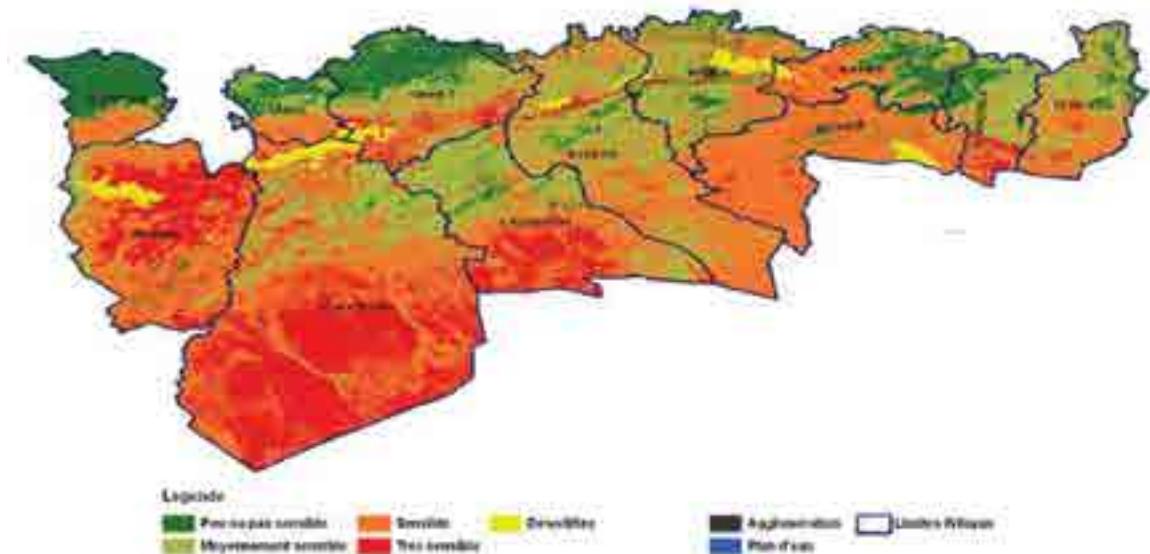
peuvent être considérées, à court terme, comme faiblement vulnérables au changement climatique. Leur sensibilité au CC dépendra fondamentalement à l'avenir des ressources en eau qui seront mobilisées pour l'irrigation. Les modèles agro-climatiques prévoient que le CC en Algérie aura pour effet de modifier le cycle de l'eau contribuant à une dégradation de la fertilité des terres agricoles, à la baisse des productions agricoles, et à une perte de la biodiversité. Le réchauffement climatique se traduira encore plus à l'avenir par une modification du cycle végétatif des plantes et un raccourcissement des saisons agricoles, un déplacement des étages bioclimatiques ainsi que des risques parasites et sanitaires accrus (Lakdhary et Ayad, 2009). Face à ces perspectives, les experts prévoient une diminution (en valeur) des productions de 21 % d'ici 2080 est attendue pour l'ensemble de la production agricole méditerranéenne, avec un pic de diminution à environ 40 % au Maroc et en Algérie (RED, 2020)⁵³. Dans le cadre d'un scénario climatique défavorable, on s'attend à des pertes moyennes de rendements qui pourraient s'avérer plus graves encore, de l'ordre de 31% à 39% pour la culture du blé. Le CC aura pour résultat direct une diminution de la productivité des légumes de 15 à 30 % d'ici à 2030 (PNC, 2018). Les systèmes pastoraux qui accueillent une part importante de la population, sont également des espaces particulièrement exposés au risque de désertification. Cette situation résulte de l'appauvrissement des sols et de la diminution des ressources hydriques.

⁵⁰Plan Bleu (2020). Rapport sur l'Environnement et le Développement. 341p

Dans les Hautes Plaines steppiques algériennes, les perturbations climatiques, et plus particulièrement une plus faible pluviosité, causeront une fragilité plus importante de ces milieux. Des études du Réseau d'Observations et de Suivi Ecologique à Long Terme (ROSELT) dans les steppes du sud algérois ont déjà montré une perte de la production pastorale équivalente à 236 UF/ha pour une diminution de la pluviosité annuelle de 104 mm/an. L'aridité extrême qui affecte de plus en plus ces milieux a conduit à

la disparition de l'alfa alors que cette plante représentait 80% du couvert végétal du système préexistant. La récurrence des cycles de sécheresse, devenus de plus en plus longs, accentue cette désertification. *L'élaboration par télédétection d'une carte de sensibilité à la désertification a fait ressortir que, déjà, plus de 570 000 ha de terres en zone steppique sont totalement désertifiées sans possibilité de remontée biologique et que près de 6 millions d'ha sont très menacés par les effets de l'érosion éolienne.*

Carte 4 : Carte nationale de sensibilité à la désertification au 1/200 000 couvrant 12 wilayas steppiques (27 millions 435 mille hectares)



Source : Agence satellitaire algérienne

Dans ce panorama rapide, on n'oubliera pas la dégradation des oasis qui, déjà soumises à des contraintes fortes du fait de pratiques agricoles non durables, subissent de plein fouet la dégradation climatique. En conséquence, les ménages agri-

coles risquent de voir leurs sources de revenus diminuer. Au niveau de l'ensemble de la population, les prix des principaux produits agricoles pourraient connaître des hausses significatives menaçant ainsi la sécurité alimentaire du pays.

La stratégie d'adaptation de l'agriculture au changement climatique

D'importants programmes ont été lancés par les pouvoirs publics à partir des années 1970 qui se sont traduits par la réalisation d'un grand barrage vert sur une longueur de 1200 km et une profondeur d'une moyenne de 20 km, de même que des projets initiés dans le cadre de la protection des ressources naturelles et de la lutte contre la désertification (Nedjraoui et al, 2008) initiés par le Haut-Commissariat de Lutte contre la Désertification (HCDS) (reboisement à des fins de régénération des terres perdues par les incendies et l'exploitation non contrôlée, protection des bassins versants contre l'érosion hydrique, plantations pastorales ou développement de l'activité économique sylvicole raisonnée...).



Photo de Nouredine Belfethi provenant de Pexels

l'horizon 2100 par rapport aux niveaux préindustriels. L'accord requiert que chaque pays communique une contribution déterminée au niveau national (CDN) tous les cinq ans. L'Algérie a déposé sa CDN dans laquelle elle s'engage à réduire ses émissions de GES d'ici 2030 par rapport au scénario de

référence de 7% de façon volontaire avec les moyens nationaux, et de 22% conditionnée par le soutien international.

En 2001, la Direction Générale de l'Environnement du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement publiait sa Commu-

⁵⁴Le Comité National Climat (CNC) est une structure de gouvernance originale et unique dans les pays du Maghreb qui réunit les secteurs institutionnels les plus concernés par les CC. Il s'agit, en plus du MEER, du Ministère de la Défense Nationale (MDN), du Ministère des Affaires Étrangères (MAE), du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire (MICLAT), du Ministère des Ressources en Eau (MRE), du Ministère de l'Énergie (ME), du Ministère de l'Industrie et des Mines (MIM), du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), du Ministère des Finances (MF), du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche (MADR), du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville (MHUV), du Ministère des Travaux Publics et Transport (MTPT), du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière (MSPRH), du Ministère du Commerce (MC) et du Conseil National Économique et Social (CNES).



nication Nationale Initiale relative à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action national contre les changements climatiques. En 2010, cette même Direction de l'Environnement affichait sa seconde Communication Nationale (janvier 2010). En 2012, un diagnostic accompagné d'un plan national d'action contre les changements climatiques a été publié (PNC, juillet 2012). Ce rapport portant essentiellement sur le diagnostic, i) énonce les objectifs du développement social et économique de l'Algérie, et ii) analyse les impacts des changements climatiques sur l'atteinte des objectifs de développement économique et social du pays. Partant de constats, il identifie les besoins et les priorités des différents secteurs de l'activité économique et sociale.

En 2018, une Analyse de Risque et Vulnérabilité (ARV) au changement climatique, mobilisant des outils et méthodologies appliqués à l'échelle internationale, contribue à l'élaboration de la version finale du Plan National Climat (PNC) de l'Algérie publié et adopté en juin 2018. Cette analyse de risque face au CC évalue les effets actuels et futurs du changement climatique, en faisant appel aux projections et scénarios climatiques actuellement disponibles pour le pays.

Le Plan National Climat 2018

Ce plan est la « pierre angulaire » d'une action majeure : adapter la société et les écosystèmes algériens qui font face au Changement Climatique (CC) afin de prévenir et réduire les impacts néfastes qui peuvent en résulter.

Les objectifs du Plan National Climat portent sur l'identification :

➔ D'une part, d'un plan d'action d'adaptation qui fera face aux effets des CC pour (i) s'adapter à un réchauffement double de celui de la moyenne mondiale et, (ii) s'adapter à une baisse des pluies comprise entre 20 et 10% d'Ouest en Est.

➔ D'autre part, d'un plan d'action d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre respectant les engagements internationaux pour, (i) réaliser le scénario volontaire de 7% à l'horizon 2030 et, (ii) réaliser le scénario conditionnel de 22% à l'horizon 2030.

Les objectifs spécifiques du Plan National Climat visent à :

➔ « Renforcer la résilience des écosystèmes (inondations et sécheresse) afin de minimiser les risques de catastrophes naturelles liées aux changements climatiques ;

➔ Lutter contre l'érosion et réhabiliter les terres dégradées dans le cadre de la lutte contre la désertification ;

➔ Intégrer les effets des changements climatiques dans les stratégies sectorielles, en particulier, l'agriculture, l'hydraulique, la santé humaine et les transports ;

La Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEDD) pour la période 2017- 2035, en cours de formulation, constituera le document stratégique de référence dans le domaine de l'environnement. Dans sa version actuelle, l'axe 5 de la SNEDD est consacré aux CC ; il mentionne explicitement le PNC et la Contribution Déterminée Nationale (CDN)



et énonce, parmi ses objectifs, l'atténuation des GES, l'adaptation aux CC et le renforcement de la planification en matière de CC.

Dans le cadre de la formulation de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEDD), le Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables (2018) a produit une estimation des coûts de la dégradation de l'environnement en Algérie, y compris celle résultant de l'inaction dans le domaine des CC. Les coûts des CC sont estimés en Algérie entre 181 milliards (1,10% du PIB) et 303 milliards de DA (1,83% du PIB) par année en recourant aux méthodologies reconnues à l'échelle internationales.

Des objectifs, mesures et actions du PNC qui impactent l'agriculture

C'est en référence à l'Analyse spécifique des Risques et Vulnérabilités (ARV) au CC que les décideurs et experts ont identifié

les mesures d'adaptation et les ont intégrées dans le PNC.

En matière d'adaptation, la CDN mentionne les objectifs suivants : *i) Mettre en place les systèmes de surveillance et d'alerte précoce des risques climatiques majeurs (inondations, submersions, feux de forêts et sécheresse), ii) Renforcer la résilience des écosystèmes afin de minimiser les impacts des risques climatiques majeurs, iii) Lutter contre l'érosion et réhabiliter les terres dégradées dans le cadre de la lutte contre la désertification, vi) Intégrer les effets des CC dans les stratégies sectorielles, en particulier, l'agriculture, l'hydraulique, la santé humaine, les travaux publics et les transports, et vii) Intégrer les effets des CC sur la stabilité politique, la sécurité alimentaire et la sécurité nationale. La CDN précise que l'atteinte des objectifs requièrent un appui international diversifié, incluant le financement, le renforcement des capacités et le transfert technologique.*





2.2. Des objectifs, mesures et actions du PNC qui impactent l'agriculture

Quelques expériences passées relatives à l'adaptation aux CC

Expertise et résultats des travaux de l'Institut Technique de Développement de l'Agriculture Saharienne :

- Développement de la technique de l'irrigation de lignes jumelées par une seule ligne de goutteurs
- Utilisation d'un logiciel pour le Pilotage de l'irrigation des principales cultures sahariennes (palmier dattier, olivier, pomme de terre et cultures sous serres)
Élaboration d'une formule de l'ETP adaptée aux régions sahariennes
- Utilisation du goutte à goutte combiné au paillage plastique

Programme National de Recherche 2011-2013 :

- Pilotage de l'irrigation par tensiométrie dans les palmeraies du Sud Est Algérien
- L'irrigation localisée : économie d'eau et accroissement du revenu des agriculteurs (ENSA/CREAD /DSA Biskra)
- L'utilisation des réseaux de capteurs sans fil pour la gestion efficace de l'eau d'irrigation (CERIST/INRAA/INSID)
- Programme de formation et de vulgarisation sur les techniques d'irrigation goutte à goutte pour agriculteurs et cadres.
Source: http://itdas.dz/news_article/36.aspx

Les principales mesures d'adaptation aux CC peuvent être résumées comme suit : économie de l'eau, construction de barrages et de retenues collinaires, adaptation des itinéraires techniques, introduction de pratiques techniques (semis directs), reconversion des systèmes de production, lutte contre l'érosion et la désertification, programmes anti-sécheresse, protection et réhabilitation des terres stepiques, aménagement des bassins versants, montage de projets ruraux, diversification des activités, sauvegarde et extension des forêts, développement des assurances agricoles. Les mesures transversales portent essentiellement sur l'amélioration de la gouvernance par le renforcement de capacités de l'administration en termes de sensibilité, de veille et de financement innovant et le renforcement des capacités des communautés rurales afin d'assurer une gestion locale durable du milieu naturel. Le volet adaptation du PNC 2018 comprend des actions de court et moyen termes, et des actions ont été conduites avec une approche innova-

trice, qui impliquaient à la fois des institutions publiques, des chercheurs, des techniciens agricoles et des agriculteurs (cf. encadré).

En matière d'atténuation, l'objectif et les actions phares de la CDN concerne le secteur des forêts. Les principales actions portent sur le boisement et le reboisement, la prévention des incendies de forêts et l'amélioration des moyens de lutte. Des actions de recherche, de sensibilisation, d'information et d'éducation sur les CC sont également recommandées.

Les actions d'atténuation des émissions de GES et de renforcement des puits de carbone dans le court et moyen termes portent sur, i) l'exploration du potentiel de séquestration de carbone de la forêt algérienne, cas de la forêt domaniale de Senalba, wilaya de Djelfa ii) le projet intégré de restauration des terres arides (zone du barrage vert) dans le contexte des changements climatiques, et iii) le développement d'une stratégie de lutte contre les feux de forêts pour la réduction des incendies et développement d'outils de prévention et de gestion.



3.5 En guise de conclusion

La mise en œuvre de stratégies et de politiques nationales d'adaptation reste une problématique récente, et la stratégie d'adaptation adoptée est toutefois loin de répondre aux effets de l'intensité du changement climatique en cours ou de la dégradation des terres et des eaux. Si le cadre légal a été mis en place, il est inachevé car les décrets d'application des principaux textes juridiques adoptés ne sont pas promulgués. La stratégie d'adaptation au changement climatique accuse également un réel déficit faute de ressources financières internes ou internationales. Les limites des mesures d'adaptation adoptées ont également trait à des facteurs structurels : la majorité des exploitations agricoles n'ont pas de moyens pour leur adaptation au changement climatique, et les populations agricoles rencontrent des difficultés à mettre en œuvre des actions d'adaptation faute d'accès aux innovations techniques.

Des retards importants subsistent dans l'amélioration des connaissances sur les impacts sur les sols et l'eau pour permettre l'identification des mesures pertinentes d'adaptation correspondantes au CC.

Au niveau national, l'on plaide pour le renforcement des systèmes de surveillance et l'établissement de programmes de communication innovants avec la coopération des insti-

tutions académiques, de centres d'excellence et d'institutions nationales et intergouvernementales et par des programmes d'éducation et des campagnes de sensibilisation.

La question des CC a une dimension régionale, et le pays a encore quelques progrès à réaliser afin de coordonner ses recherches avec les pays voisins, de partager des connaissances et d'harmoniser les indicateurs et les instruments d'évaluation de la vulnérabilité et des risques liés aux changements climatiques. Les efforts régionaux de coopération sont dispersés et pourraient bénéficier d'une coordination dans la définition des priorités régionales communes afin d'accroître la résilience des territoires fragiles face au changement climatique.

À l'échelle méditerranéenne, la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable SMDD, 2016) appelle à la création de plateformes de partage des informations et de mécanismes de soutien concernant l'adaptation au changement climatique visant à encourager la collaboration en matière de R&D et les programmes d'innovation entre les écoles et instituts d'agronomie, les centres de recherche et les tous les acteurs (agriculteurs, forestiers, investisseurs agricoles, élus, associations, coopératives, ONG...)





Chapitre 4.

Les politiques agricoles mises en œuvre



Le redressement des indicateurs fondamentaux de l'économie algérienne et des prix mondiaux du pétrole observés à la fin des années 1990 ont été des facteurs déterminants de la réhabilitation d'un secteur agricole en crise dans les années 1990⁵⁶.



4.1 Une politique de développement agricole forte et ambitieuse

La politique agricole vise explicitement l'amélioration de la sécurité alimentaire nationale. L'objectif final des mesures de politiques agricoles prises par les pouvoirs publics est l'accroissement de la production et des rendements pour les produits de base. Ces objectifs sont organisés autour d'un plan de développement des filières de production (céréales, pomme de terre, lait, oléiculture, viandes rouges et viandes blanches). Elle est organisée par d'importants transferts publics destinés à soutenir l'achat d'intrants et des équipements agricoles, à subventionner les produits stratégiques dont les prix sont garantis (céréales et légumes secs, lait cru), à réaliser des infrastructures agricoles, à accorder des bonifications aux prêts agricoles (crédit « R'fig », « Tahaddi », « Fédératifs ») et à financer le système de régulation des productions de base de large consommation (SYRPALAC). Ces éléments constituent le socle de toutes

les mesures de politique agricole adoptées depuis les années 2000. Ces fonds concentrent 80% des crédits ouverts sur la période quinquennale 2010-2014. Dans le cadre de l'appui à la production agricole, d'autres fonds mis en place par l'Etat ; il s'agit du Fond national de développement agricole (FNDA) et du Fond national de développement rural (FNDR)⁵⁷.

Les populations rurales accèdent également à d'autres sources de financement pour le développement de leurs territoires : Fonds national d'aide au logement (FONAL), Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes (FNSEJ) qui soutient les microentreprises des jeunes agriculteurs. Les Fonds de promotion des activités de l'artisanat traditionnel (FNPAAT), du développement social (FDS), ainsi que le Fonds spécial de développement du Sud et de soutien des activités des hauts plateaux contribuent également à l'amélioration de

⁵⁶Les prix du pétrole passent en effet, d'une moyenne 17,5 dollars le baril sur la période 1990-99 à 47,6 dollars le baril dans la décennie 2000. Les recettes extérieures passent d'une moyenne de 10 milliards de dollars en moyenne annuelle dans les années 1994-1999 à 42 milliards de dollars/an dans les années 2000-2009.

⁵⁷Le FNDA est issu en 2015 de la fusion du Fonds national de développement de l'investissement agricole (FNDIA), du Fonds de la promotion zoo-sanitaire et de la protection phytosanitaire (FPZPP) et du Fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA). Le FNDR est lui issu de la fusion du Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession (FDRMVC), Fonds de lutte contre la désertification et du développement du pastoralisme et de la steppe (FLDDPS) et du Fonds spécial de l'appui aux éleveurs et aux petits exploitants agricoles (FSAEPEA).



l'emploi et du cadre de vie de ces populations. Il apparaît assez clairement que les transferts de ressources financière au monde rural opérés au cours de cette dernière décennie ont contribué à la réduction de la pauvreté rurale. Ils ont contrebalancé les tendances aux déséquilibres ville-campagne observés dans les autres pays du Maghreb.

➔ *L'adoption du Plan National de Développement Agricole (PNDA) va amorcer au début des années 2000 la réhabilitation du secteur agricole et en faire, après le secteur des hydrocarbures, le premier secteur bénéficiant des plans de relance de l'économie nationale. Les mesures de politique agricole vont se multiplier à la faveur de l'aisance financière résultant des cours internationaux élevés du pétrole (plus de 100 dollars le baril jusqu'au milieu de 2014). Cette aisance autorisera l'Etat à consentir de fortes dépenses d'investissement en faveur du secteur agricole.*

La matrice des programmes de la « *Politique nationale de développement nationale* » (PNDA) adopté en 2000, et rebaptisé « *Politique de Renouveau Agricole et Rural* » (PRAR), reste le socle sur lequel se bâtiront toutes les mesures de politique agricole qui vont suivre. La PRAR affichée en 2008, se construira au rythme de la croissance de la rente pétrolière et des dispositifs de financement qui sont créés. Outre les ressources financières affectées pour assurer les importations alimentaires et la sécurité alimentaire du pays les budgets affectés à l'investissement agricole passeront de 450 millions USD/an dans les années 2000 à plus de 2,5 milliards

de dollars/an dans les années 2010-2014.

Les principales innovations de la politique agricole et rural portent à la fois sur le cadre légal et sur les instruments financiers.

Le renforcement du cadre légal a été assuré par l'adoption par l'Assemblée Populaire Nationale de deux lois importantes : la loi d'orientation agricole n°08-16 du 03 août 2008, loi-cadre constituant le fondement de la nouvelle politique, et de la loi n° 10-03 du 18 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat, cette dernière loi ouvrant la voie, d'une part, à la concession des terres (40 ans renouvelables) aux exploitants privés, et d'autre part, au partenariat public-privé. L'examen des lois des finances des années 2000 à 2021 permet d'identifier les multiples fonds de soutien dédiés à l'appui à la mise en valeur des terres, à l'utilisation des intrants et matériels agricoles, à la production agricole et à la transformation (en particulier des céréales et du lait), à la régulation des produits de large consommation, et enfin au soutien à la consommation des produits alimentaires de base (pain, lait, légumes secs, huiles et sucre).

Sur la période quinquennale 2010-2014, les ressources publiques allouées pour soutenir les investissements programmés dans le cadre de la politique agricole atteindront plus de 1,7 milliards de dollars en moyenne annuelle. Ces dotations budgétaires s'additionnent au fonds de soutien dédiés à la compensation (garantie des prix des céréales, du lait cru, de la tomate industrielle et des produits agricoles de large consommation tels que le pain ou le lait en poudre importé). L'Etat a, d'une part, diver-



sifié les sources et produits financiers dédiés aux secteurs agricole et agro-alimentaire, et d'autre part, accordé des avantages afin de rendre plus attractif le secteur agricole aux investisseurs privés (prêts bonifiés, fiscalité avantageuse, soutien aux intrants et matériels).

La politique publique agricole va être consolidée par une série de mesures structurantes mises en œuvre lors du plan quinquennal 2010-2014 ainsi que les années qui vont suivre. Ces mesures visent l'intensification et le développement de filières de production dites stratégiques (céréales, pomme de terre, lait), le renforcement des actions de mise en valeur des terres, la diffusion des techniques d'irrigation économes en eau, la lutte contre la désertification...

Une politique de prix garantis a été parallèlement arrêtée par l'Administration agricole.

Les prix garantis pour les céréales sont fixés à des niveaux supérieurs au cours mondiaux. D'autres mesures d'appui à la filière céréales sont prises : soutien des prix aux intrants, aux machines, au crédit et à l'irrigation d'appoint. Les produits céréaliers sont cédés aux transformateurs (semouleries et minoteries) à des prix inférieurs aux prix de cession aux producteurs. Des mesures similaires sont prises au profit de la filière lait.

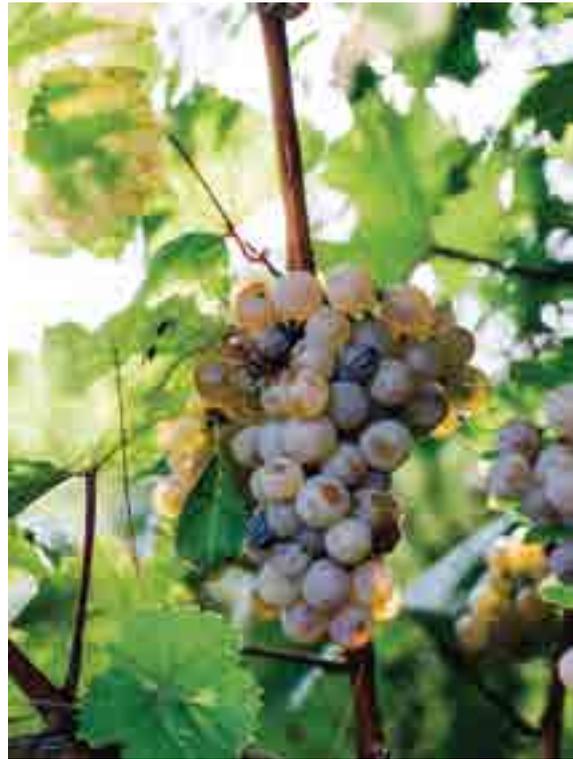
➡ *Le plan quinquennal 2015-2019 est décliné pour le secteur agricole sous l'expression de « Plan Filaha 2019 ».*

En dépit des restrictions budgétaires résultant de la baisse des recettes pétrolières enregistrées par l'Algérie depuis 2014, l'essentiel des principales orientations arrêtées par la PRAR sont reconduites. Les axes retenus par le « Plan Filaha 2019 » restent, i) le maintien des efforts de

renforcement et d'élargissement de la base productive, ii) la poursuite de l'intensification des productions agricoles et agro-alimentaires, iii) le renforcement des mécanismes de protection de la production nationale, vi) l'intensification des actions de préservation et de valorisation des ressources naturelles et, vii) la poursuite du renforcement des capacités humaines et de l'appui technique (MADR, 2017). Le « Plan Filaha 2019 » affichait clairement l'objectif de création de modèles d'exploitation intégrés fondés sur un système productif intensif disposant de capacités de stockage, de transformation et valorisation des produits agricoles. Il prévoyait la création de 350 projets de fermes intégrées de grande dimension avec des concessions de terres. Dans le cadre de l'extension des capacités productives, le programme quinquennal 2015-2019, l'Etat avait fixé pour objectif d'augmenter les superficies irriguées du pays – estimé 1,3 millions d'ha- pour atteindre un total supérieur à 2 millions d'ha, soit environ un million d'ha additionnels au 2/3 en petite et moyenne hydraulique (PMH) et le 1/3 restant en grand périmètre irrigué (GPI). Pour ce faire, l'Etat prévoyait, toujours dans le cadre du programme quinquennal 2015-2019, à la fois de mieux valoriser les superficies équipées existantes et de créer de nouveaux périmètres. Afin d'alimenter ces nouvelles superficies irriguées, les prévisions arrêtées étaient non seulement d'augmenter les stockages d'eau superficielles, mais d'accroître les ressources en eaux non conventionnelles.

Les orientations de « politique agricole durable » de la période quinquennale 2020-2024 visent à renforcer la sécurité alimentaire du pays, à réduire le déséquilibre de la balance commerciale des produits agroalimentaires de base et à contribuer à la diversification de l'économie nationale.

➔ La feuille de route 2020-2024 issue du programme d'action du Gouvernement (PAG) vise « le développement d'un nouveau modèle agricole et rural, porté par l'investissement privé » et « l'émergence d'une nouvelle génération de producteurs », ainsi que « l'amélioration de la compétitivité des produits agroalimentaires et forestiers et l'intégration des chaînes de valeur à l'international ». Dans le cadre du programme de Gouvernement 2020-2024, cette feuille de route affiche les principales actions projetées sur la période. Elle annonce des mesures à mettre en œuvre sur le court et le moyen terme.



Les axes de développement retenus dans le cadre du programme quinquennal 2020-2024, sont les suivants :

- a. le développement de la production agricole, à travers l'extension des superficies irriguées ;*
- b. l'accroissement de la production et de la productivité ;*
- c. l'exploitation rationnelle du foncier agricole ;*
- d. le développement agricole et rural dans les zones de montagnes ;*
- e. la préservation, le développement et la valorisation du patrimoine forestier ;*
- f. le développement agricole et rural dans les zones steppiques et agropastorales ;*
- g. le développement et la valorisation dans les territoires sahariens ;*
- h. l'intégration de la connaissance et la numérisation dans les programmes de développement. Le secteur céréalier figure parmi les priorités retenues.*



Plus concrètement, la feuille de route 2020-2024 vise à développer les filières blé tendre, maïs, sucre et oléagineux dans le but de réduire la facture annuelle des importations alimentaires ». Il s'agit pour les pouvoirs publics, d'une part, de remplacer les produits importés par des produits nationaux afin d'assurer l'équilibre de la balance commerciale, et d'autre part, d'encourager l'investissement dans le secteur agricole, et notamment dans les wilayas du sud « qui disposent de ressources en eau et de vastes superficies à mettre en valeur » (PAG, 2020).

Le secteur de l'Agriculture et du Développement rural vise à réduire le volume des importations en produits alimentaires de 2 milliards USD à l'horizon 2024, notamment dans les produits céréaliers y compris le maïs, les productions de fourrages, les oléagineux et de betterave sucrière. Les objectifs pour l'année 2024 sont de couvrir de 25 % les besoins nationaux en l'huile de colza, à 33 % en maïs et à 95 % en semences de pomme de terre. Cette stratégie, est basée sur l'exploitation des potentialités qu'offre le Sud du pays et les Hauts plateaux. Le secteur œuvre à cultiver le maïs sur 18.000 ha, en vue de produire 88.000 tonnes en 2021, ce qui réduira la facture de son importation d'un taux de 2%. S'agissant des huiles, les besoins nationaux s'élèvent à 583 millions USD, soit une quantité d'un million de tonne par an et 600 millions USD de résidus de soja, avec une quantité de 1,4 millions de tonnes par an. Le secteur entend cultiver l'arachide sur 200.000 ha, le soja sur 200.000 ha, le colza sur 100.000 ha, en vue de réduire la facture des importations, de 983 millions USD, soit un taux de 80 % des importations de ces matières.

Les produits céréaliers occupant une place stratégique dans le système alimentaire et dans l'économie nationale, la feuille de route du secteur 2020-2024 vise à accroître la productivité dans la filière des céréales à travers le renforcement de l'irrigation complémentaire portant la superficie irriguée de 381 000 ha en 2021 à 500 000 ha en 2024, la mise en place de mesures de facilitation au profit des agriculteurs notamment pour les crédits saisonniers, et l'amélioration des capacités de collecte et de stockage de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC). Concernant la filière blé, par exemple, la modernisation extensive de l'irrigation vise à augmenter les rendements de 2 tonnes/ha actuels à 5 à 6 tonnes/ha, produisant à terme environ 7 millions de tonnes de blé par an d'ici 2024, dont 10% seront produit dans les régions sahariennes. Le secteur céréalier doit enfin s'employer à consolider les capacités nationales de collecte et de stockage des céréales, à travers la réalisation de 9 silos en béton d'une capacité de stockage de 3,5 millions de quintaux, le lancement d'une opération de réalisation de 15 silos en métal d'une capacité de stockage de 4,2 millions quintaux, la réalisation de 16 silos en métal d'une capacité de stockage de 2,5 millions de quintaux et la réalisation d'un centre de collecte de proximité.

En ce qui concerne la filière du lait, les aides et compensations mises en place par la feuille de route visent à améliorer les performances de la filière lait. La feuille de route a pour objectif de développer cette filière en renforçant les investissements des entreprises productrices et la production des fourrages, en encourageant les exploitations agricoles spécialisées dans la production du lait de vache et du lait cru, tout en augmentant les quantités collectées.



Encadré 1 : Objectifs pour le développement des filières de production (feuille de route 2020-2024)

Il est question de réaliser un taux de croissance de 30% dans la filière céréalière à l'horizon 2024, sachant qu'en 2020 la production nationale était de 43,9 millions de quintaux, avec un rendement moyen de 15 quintaux par hectare et une valeur de production de près de 172 milliards de DA.

Le secteur compte aussi réaliser un taux de croissance de 95% dans la filière des légumineuses (une production de 1,15 millions de quintaux pour une valeur de 13,8 milliards de DA en 2020), de 30% dans la filière de la pomme de terre (une production de 46,6 millions de quintaux pour une valeur de 176,8 milliards de DA en 2020), de 25% dans la filière de la tomate industrielle (une production de 19,3 millions de quintaux pour une valeur de 86,9 milliards de DA en 2020), de 15% dans la filière des oléagineux (une production de 10,8 millions de quintaux pour une valeur de 291,5 milliards de DA), de 25% dans la filière des agrumes (une production de 15,6 millions de quintaux pour une valeur de 200 milliards de dinars). Pour l'arboriculture, un objectif de production de sept à dix millions de quintaux supplémentaires d'arboriculture rustique a été tracé pour le quinquennat 2020/2024, soit un peu plus de la moitié de la production nationale actuelle, estimée à environ de 15 millions de quintaux. Un programme de production avec un objectif de plus 20% est également fixé pour la filière des produits forestiers.

Concernant la filière des viandes rouges, le secteur entend atteindre un taux de croissance de plus de 15%, sachant que 5,3 millions de quintaux de viandes avaient été produits en 2020 pour une valeur d'environ 574 milliards de dinars.

Les objectifs en matière d'irrigation sont également fixés par la feuille de route à l'horizon 2024. L'extension des superficies irriguées à 2 millions d'hectares et de l'irrigation goutte à goutte (+de 500.000 hectares) devrait assurer toutes les conditions pour accroître la production des céréales à 32 quintaux/hectare d'ici 2024.

Dans les régions steppiques, le secteur prévoit le lancement d'opérations de lutte contre la dégradation des terres avec une enveloppe de 9,3 milliards DA puisée des fonds du secteur, et une mobilisation de trois milliards DA pour lutter contre la désertification. Il s'agit également de la création de petites unités d'élevage

des animaux en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces zones rurales. L'opération de réhabilitation, d'extension et de développement du Barrage vert qui a été lancé au début des années 1970, et qui s'étend sur une superficie de 3,7 millions d'hectares, bénéficie d'un plan d'action visant l'extension de sa superficie à 4,7 millions d'hectares. Ce plan a inscrit en priorité la réhabilitation des superficies forestières existantes sur une étendue de 159.000 hectares ainsi que les superficies pastorales sur une étendue de 1,89 million d'hectares. Le règlement du foncier agricole a été affiché comme l'une des priorités du



secteur agricole. Celui-ci s'est attelé à la mise en œuvre des textes juridiques en vigueur. Le secteur devrait œuvrer à l'achèvement des attributions des terres dans le cadre de la loi 10-03 édictant la conversion des droits de jouissance perpétuelle en droit de concession sur les terres du domaine privé de l'Etat, la poursuite de l'assainissement des terres concédées par voie de concession ainsi que la récupération des terres inexploitées, notamment dans le Sud.

Le MADR vise à consolider l'exploitation des oasis, moyennant 668 millions USD destinés aux petites exploitations et à la valorisation des productions camelines. Il sera également question de stimuler le développement dans les zones montagneuses à travers l'ouverture des sentiers, le rapprochement des sources d'eau et l'encouragement de la plantation d'arbres fruitiers. D'autres mesures d'urgence ont également adoptées en 2021 relancer l'activité agricole.

Encadré 2 : les mesures d'urgence pour la relance de l'activité agricole

A l'issue de la réunion du Conseil de gouvernement du 31 juillet 2021, un certain nombre de mesures ont été annoncées parmi lesquelles :

- i) La promotion de l'investissement à travers la finalisation et la promulgation de textes réglementaires encadrant la procédures d'accès au foncier agricole mais également la poursuite de l'opération de récupération des terres non travaillées pour assurer l'exploitation optimale du foncier agricole et des capacités de production nationale,*
- ii) La réduction de la facture d'importation des produits de large consommation, à travers notamment le développement des cultures industrielles et l'optimisation des dispositifs de soutien aux céréales et au lait,*
- iii) La concrétisation d'un programme d'irrigation d'appoint qui concerne une superficie globale de 158.000 ha, imposé par les conditions climatiques difficiles et les irrégularités pluviométriques,*
- iv) La révision des modalités de financement de réalisation de retenue d'irrigation ou d'acquisition d'équipements d'irrigation complémentaire en se basant sur les prix du marché comme prix de référence pour les équipements et matériels et non sur la base de taux définis,*
- v) La nécessité de disposer de statistiques fiables sur la production des produits essentiels pour mieux maîtriser les importations de ces produits et partant les données relatives au dispositif liés au soutien des prix de ces produits,*
- vi) Auditer l'ensemble des organismes en charge de la régulation de la production agricole pour qu'ils assument leurs missions principales.*



Parmi les mesures de politique publique agricole adoptés au cours de ces deux dernières années 2020-2021 l'on peut rappeler :

➡ La décision récente (16 janvier 2022) d'augmenter les prix à la production des céréales. Les prix du blé dur passent ainsi de 4 500 DA à 6 000 DA, celui du blé tendre de 3 500 DA à 5 000 DA, l'orge de 2500 à 3400 Da et l'avoine de 1800 à 3400 dinars. Ces prix n'avaient pas été révisés depuis l'année 2008. Cette décision a été accéléré en raison de la faible récolte enregistrée lors de la campagne agricole 2020-21 et de la hausse des cours mondiaux de ces matières premières. Notons que ces derniers prix enregistrent une augmentation significative par rapport aux prix à la production de la précédente campagne agricole (+ 25% pour les blés, 26,4% pour l'orge et 47% pour l'avoine). Cette dernière hausse des prix du blé qui vise à encourager les agriculteurs à cultiver plus de blé est tardive car intervenant bien après le démarrage de la campagne moissons-battages ; elle aura de ce fait peu d'effet cette année sur l'accroissement des surfaces à emblaver.

➡ La décision d'élaborer une nouvelle carte de production pour actualiser celle réalisée dans le cadre du PNDA des années 2000 qui avait évalué à 1 200 000ha le potentiel de terres favorables à céréaliculture et éligibles aux aides publiques à l'intensification.

L'octroi d'un quota de tracteurs et de matériel d'accompagnement aux directions des services agricoles en coopération avec l'Entreprise nationale de com-

mercialisation de matériels Agricoles (PMAT) pour moderniser les exploitations agricoles et favoriser la réalisation des projets de développement des cultures stratégiques. Tous les agriculteurs devraient bénéficier de 35% de remboursement accordé par l'Etat en cas d'acquisition de ces tracteurs et matériels d'accompagnement et de traitement.

➡ Dans le cadre de l'investissement agricole dans les zones sahariennes, le ministère des Ressources en Eau en coordination avec le ministère de l'Agriculture ont décidé d'accorder et de simplifier les procédures d'octroi d'autorisation de forage et de puits⁵⁸. Le secteur arrête des mécanismes de soutien au développement agricole en faveur des agriculteurs qui adhèrent au programme d'économie d'eau.

➡ La création de l'office de développement de l'agriculture saharienne (l'ODAS) et de deux Ecoles supérieures d'agriculture saharienne à Ouargla et El Oued. Ces écoles ont pour missions d'assurer la formation supérieure, la recherche scientifique et le développement technologique dans les différentes spécialités de l'agronomie saharienne et industries et technologies agroalimentaires.

➡ En mars 2021, le ministère de l'Agriculture a lancé un recensement agricole des exploitations agricoles et du bétail. Le dernier recensement a été effectué en 2001. Le nouveau recensement devrait mobiliser les techniques modernes afin d'obtenir des données scientifiques précises pour les exploiter à titre prospectif.

⁵⁸La promulgation du décret exécutif n° 21/260 du 13 juin 2021 vise à simplifier les procédures d'octroi des autorisations de forage et des documents nécessaires à la preuve de la propriété du foncier agricole. L'agriculteur dépose une demande jointe d'une copie de la carte d'Agriculteur et de facture pro forma au niveau de la direction des services agricoles en vue d'obtenir le soutien financier. Cette demande sera ensuite soumise à la commission technique de la wilaya en vue de vérifier la conformité du dossier et la disponibilité d'une ressource d'eau indépendante dans les terres en question. A cet effet, les délais de délivrance des autorisations de forage ont été réduits à un mois et la validité des autorisations prolongée à 18 mois au lieu de 12 mois. Près de 4 000 demandes de forage de puits étaient en traitement en octobre 2021.



➔ Une mesure de révision et d'ajustement des prix des engrais phosphatés et azotés de 20% entrée en vigueur le 1er octobre 2021. Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural qui a annoncé récemment l'augmentation du prix de référence des engrais (sur la base duquel est déterminé le taux de subventionnement par l'Etat) le portant à 8.000 DA le quintal contre 3.700 DA le quintal auparavant, et ce, suite à la hausse sensible des prix de ces intrants agricoles sur le marché mondial où le quintal est cédé à 14.000 DA. A noter que les nouveaux prix continueront à être subventionnés par l'Etat à hauteur de 20%.

➔ Un programme spécial pour développer l'élevage laitier a été annoncé au cours de l'année 2022 a été adopté par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Dans le but d'augmenter la production du lait cru et d'assurer un

meilleur approvisionnement en lait des grandes villes, le MADR a de nouveau autorisé l'importation de vaches laitières. L'objectif vise au repeuplement des bâtiments d'élevage en vache laitière vide. Un dispositif de lutte contre l'abattage des vaches laitières a été adopté afin de ne pas détourner ce capital productif acquis, le réduisant à une importation de cheptel vivant à destination d'une consommation humaine comme ce fut le cas dans le passé⁵⁹.

➔ Le projet de relance d'une banque des gènes qui avait été créé en 1985 est une autre innovation de la politique agricole : ce projet de réactivation de la banque de gènes qui vise à préserver les patrimoines génétiques des espèces animales et végétales a été annoncé au printemps de l'année 2021.



⁵⁹Kheffache, H, Bédrani, S (2012). Les importations subventionnées de génisses à haut potentiel laitier : un échec dû à l'absence de politique laitière globale. Les cahiers du CREAD. Volume 28, Numéro 101, Pages 123-146. L'étude montre qu'il y a un écart considérable en 2011 entre le nombre de vaches laitières "modernes" figurant dans les statistiques officielles et celui qui aurait dû exister en comptabilisant les vaches importées depuis les années soixante. Les auteurs avancent deux hypothèses pour expliquer cet écart : soit les performances de ce type d'élevage ont été faibles, soit l'importation de génisses a dissimulé en fait l'importation de viande sur pieds bénéficiant d'avantages fiscaux et douaniers.



4.2 Vers une réforme des subventions en Algérie prévue en 2022

Les subventions représentent un coût considérable pour le budget de l'Algérie. Ces subventions concernent les logements, les secteurs de l'éducation, la santé, les produits alimentaires de base, l'énergie et l'eau ; ces transferts se sont élevés à 4 % du PIB en 2019. Selon le dernier rapport de la Banque mondiale, en y intégrant les subventions implicites (qui concernent essentiellement l'énergie et les carburants importés, le coût de ces subventions représenteraient aujourd'hui 8 % du PIB.

Les études portant sur les dépenses budgétaires des ménages (la dernière étude de l'ONS date de 2011), montrent que les ménages aisés consomment plus de produits subventionnés que les ménages modestes, et tirent donc profit davantage des subventions.

Les subventions seraient même à l'origine de phénomène de surconsommation et de gaspillage, à l'exemple du pain qui pèse lourd dans le budget public et sur la balance des paiements, avec des achats évalués estimés à plus de 350 millions de dollars/an. De manière générale, on note une consommation excessive des produits subventionnés en Algérie par rapport à des pays similaires : à titre d'exemple, les importations algériennes de lait en poudre par habitant figurent parmi les plus élevées dans le monde . Toutefois, peu d'études ont été conduites sur le thème des pertes ou du gaspillage alimentaire en Algérie, alors que la question du gaspillage est considérée aujourd'hui comme un réel problème auquel est confrontée la société algérienne qui a

longtemps entretenu un rapport quasiment sacré au pain . Les pertes et gaspillages de céréales au niveau de la filière distribution représenteraient, selon FAO, environ 10 % de la valeur en kilocalories de la ration alimentaire au cours des années 2009-2013, soit environ 433 500 tonnes par an (CREAD, 2018)

En rapport avec les subventions liées à l'alimentation, le directeur général du budget au département des Finances nous informe qu'en 2021, « l'Etat est intervenu pour amortir l'impact de la hausse des prix sur les marchés mondiaux, sur le pouvoir d'achat des Algériens, en allouant 300 milliards de dinars (1,8 milliard de dollars) pour subventionner les céréales, 400 milliards de dinars (2,5 milliards de dollars) pour l'huile de table et 50 milliards de dinars pour l'eau (312 millions de dollars) ». Les produits alimentaires de base étant en grande partie importés, ces aides ont contribué à réduire les effets induits par la hausse des prix observés sur les marchés mondiaux.

Ces subventions pesant de plus en plus lourd dans le budget de l'Etat, les autorités ont annoncé lors de l'adoption de la loi de Finances 2022, une réforme de ce système subventions généralisées. La politique de subvention sociale devrait connaître d'ici la fin de l'année 2022 un passage de la subvention généralisée à celle une politique de subventions dite « ciblée », dirigée en faveur des ménages nécessiteux. Un mécanisme de transfert monétaire direct au profit de ménages

⁶⁰Dans les balances alimentaires, les pertes et gaspillages alimentaires sont définis par la FAO comme les produits utilisables perdus dans la filière de distribution, c'est-à-dire entre la sortie de l'exploitation agricole (ou du port d'importation) et le point de vente au détail. Il convient pour évaluer les pertes et gaspillages alimentaires d'ajouter à la filière de la distribution, les pertes à la ferme.

⁶¹CREAD (2018). Analyse de l'état de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Algérie. Volume 1. Mars 2018, on peut signaler les travaux de Kaci F, 2007. Etude des pertes de grains sur les moissonneuses batteuses disponibles en Algérie. Thèse de doctorat, Ecole Nationale Supérieure Agronomique, Alger.



vulnérables devrait couvrir la différence entre les prix actuels soutenus par l'État et ceux réels qui seront appliqués dans l'avenir.

Une commission des finances du Parlement a suivi les propositions d'un comité de pilotage mis en place il y a un peu moins d'un an et qui avait pour mission de proposer un mécanisme d'aides plus équitable orientées exclusivement vers les couches défavorisées.

Le comité a ainsi proposé un seuil maximum de revenus mensuels par ménage de 120 000 Da pour être éligible aux aides et a fixé une liste de 12 produits essentiels sur lesquels s'appliqueront les aides dont le pain, la semoule et la farine.

Les mécanismes de cette révision ne sont pas encore arrêtés, ni dans ses modalités, ses objectifs, ou dans la définition des catégories éligibles aux aides. Affectant directement les équilibres

sociaux et politiques du pays, cette révision du système des subventions passera par « un débat national » élargi. Elle pose avec force, d'une part, la nécessité d'une réforme du système d'information afin d'identifier les catégories éligibles et de leurs revenus, et d'autre part, d'un niveau de numérisation performant. L'on estime que la suppression des subventions (alimentaires et non alimentaires) ne concernera seulement qu'un tiers des citoyens titulaires de hauts revenus. Notons que les subventions aux produits de base représenteront encore un total de 15 milliards d'euros en 2022 (soit 8,4% du produit intérieur brut) avec un budget alloué aux produits céréaliers et du lait en progression de près de 13%.

Ce budget est ainsi fixé à un peu plus de 2 milliards d'euros pour la loi de finances de 2022, contre 1.780 milliards d'euros dans la loi de finances 2021





Chapitre 5.

Les performances agricoles





5.1 Propos liminaires

Trois remarques s'imposent :

La première porte sur la statistique et le système d'information agricole.

Les données portant sur l'agriculture ne sont pas accessibles au public, aux chercheurs ou à d'autres utilisateurs. Lorsqu'elles sont rendues publiques, elles sont datées historiquement, peu fiables et/ou difficiles à interpréter car contradictoires et divergentes selon les sources publiques nationales ou internationales⁶².

Il est particulièrement hasardeux de recourir à des statistiques du dernier recensement général de l'agriculture (RGA) dont les chiffres datent de 2001. Il en est ainsi des données portant sur les exploitations agricoles (de 1 200 000 exploitations) dont le nombre s'est certainement accru suite aux processus de succession et d'héritage, à la création de nouvelles exploitations dans le cadre de la politique de mise en valeur des terres et de concessions agricoles dans les zones sahariennes⁶³. L'emploi agricole également est un indicateur extrêmement difficile à mesurer, lorsque l'on sait que l'emploi des femmes n'est pas saisi, et qu'aucune exploitation n'est contrainte de déclarer les salariés saisonniers ou

permanents, les aides familiaux ou le conjoint employés. Concernant l'emploi agricole l'informalité est la règle⁶⁴. Les seules déclarations officielles sont faites au niveau des chambres consulaires, notamment pour des raisons d'accès aux aides, aux soutiens ou aux crédits publics, mais là aussi aucune chambre agricole n'affiche les informations relatives au nombre de ses adhérents, la nature des activités agricoles ou les productions réalisées.

Les statistiques publiées par le MADR ou l'ONS sur les productions sont problématiques à l'exemple des performances de la production de céréales. Selon le Professeur Mourad Boukella, la statistique officielle évaluait la production de céréales à moins de 20 millions de quintaux en moyenne annuelle pour la période 1962-1988, à 25,8 millions de quintaux entre 1990 et 2004, à 39, 84 millions entre 2007 et 2012, et enfin à 43,65 millions de 2013 à 2018⁶⁵. Comment expliquer ces performances où les hausses obtenues dans un pas de temps si rapproché sont spectaculaires (+ 40,8%) , s'interroge l'auteur, alors que ni les surfaces emblavées, ni les rendements, ni l'irri-

⁶²La consultation des sites des différentes institutions (Ministère de l'agriculture, Chambre nationale d'agriculture ou Direction Générale des Forêts, Office national des statistiques) est révélatrice de la pauvreté du système d'information. Lorsque les statistiques des productions agricoles sont affichées, elles datent au mieux de 2017 ou de 2018. C'est à un patient examen de l'appareil statistique et de sa fiabilité auquel s'est livré Mourad Boukella dans son ouvrage *Les statistiques agricoles en Algérie entre défaillances et manipulations pour une économie politique de l'agriculture*. Editions Qatifa. 2021

⁶³Ce chiffre de 1 200 000 exploitations agricole est encore communiqué par le MADR

⁶⁴Le dernier rapport du FMI (Décembre 2021) note « que l'emploi informel représentait 42 % de l'emploi total en 2019 [...]. L'emploi informel est concentré dans l'agriculture ainsi que dans le commerce et le bâtiment, ces deux derniers secteurs ayant été durement frappés par la pandémie de COVID-19 en 2020 ».

⁶⁵La production de céréales affichée sur la période 1990-1999 est de 26 millions de quintaux en moyenne annuelle. En 2000—2007 cette récolte s'est hissée à 43 millions de quintaux – avec toutefois une collecte de 7 millions de quintaux soit 16% de la production totale réalisée. Voir Boukella , M 2008). *Politiques Agricoles, Dépendance Et Sécurité Alimentaire*. Revue Algérienne des Sciences Juridiques et Politiques. Volume 45, Numéro 4, Pages 115-167



gation d'appoint, ni les capacités de stockage n'ont connu d'évolutions significatives⁶⁶. Le ministère de l'Agriculture a en outre affiché une production de 56 millions de quintaux pour la dernière campagne céréalière 2018-2019, et annoncé suite à cette « performance », le projet de suspendre les importations de blé dur et d'orge, pour la campagne commerciale 2019-2020. Cette annonce fut très vite démentie par les faits⁶⁷. Les données réelles communiquées par les

organismes exportateurs nous informaient qu'à la fin de l'année commerciale 2019-2020, les quantités de céréales importées s'étaient élevées à près de 125 millions de quintaux, dont 61,2 millions de quintaux de blé tendre, 8,5 millions de quintaux de blé dur, 4,5 millions de quintaux d'orge, et près de... 50 millions de quintaux de maïs. Le même exercice de chiffrage optimiste portant sur les filières lait, huile d'olive ou des maraichages se retrouve dans le Plan Filaha 2015-2019.

Encadré 3 : Plaidoyer pour la mise en place d'un système d'information et de comptabilité agricole

L'Algérie ne dispose plus depuis des décennies d'un système d'information et de statistiques agricole fiable. Le dernier recensement général de l'Agriculture date de 1999-2000. Nous n'avons plus d'informations sur le nombre exploitations agricoles et leur répartition celles qui sont spécialisées dans les productions végétales, les productions animales ou mixtes. Les statistiques portant sur l'état des structures d'exploitations, leurs statuts et modes d'exploitation, le profil des exploitants avec leurs âges et leurs niveaux de formation, l'emploi permanent et saisonnier, la valeur des richesses agricoles produites, l'offre nationale de blé ou de lait...soit autant de données qui décrivent le quotidien des citoyens algériens, mais portent aussi sur des réalités économiques et sociales à maîtriser afin d'agir pour les transformer.

Cette lacune, qui est certes aujourd'hui reconnue par les plus hautes autorités de l'Etat exige que l'on s'organise pour perfectionner non seulement le système d'information et de statistiques agricoles mais aussi de jeter les jalons d'un système de comptabilité et de gestion agricole performant⁶⁸. Il convient de rappeler que le secteur agricole public (domaines socialistes et coopératives agricoles de production ou de services) bénéficiait jusqu'à la fin des années 1970 d'un suivi comptable par les coopératives agricoles de gestion et de comptabilité (CACC régionales et nationale). Les documents comptables qui étaient établis au profit des exploitants directs, avec les ressources et moyens techniques de l'époque, permettaient de saisir les caractéristiques technico-économiques des exploitations (types d'activités, main d'œuvre existante,

⁶⁶Il a été démontré, sur la base d'une enquête dans une région céréalière de la région de Tiaret, que la hausse des prix à la production de 1991 n'avait pas eu d'impact sur la production ou les rendements du blé. Elle n'a eu pour effet que de favoriser la substitution du blé dur, mieux rémunéré, au blé tendre ou à l'orge. Cf. Ait-Amar, H., Kheffache Y., Bessaoud O. (1995) : « L'impact des prix sur la culture du blé en Algérie », Mondes en développement, 01/01/1995, vol. 23, n. 89-90.

⁶⁷Le ministre de l'Agriculture avait affirmé à la suite de la récolte céréalière 2019 que « le marché algérien est suffisamment approvisionné en orge et en blé dur et tous les indicateurs relèvent que le pays pourra se passer de l'importation de ces céréales » (Algérie Eco du 10 septembre 2019). Mourad Boukella rappelle également les objectifs optimistes comme la réduction des importations agricoles de 2 milliards USD, l'augmentation des exportations agricoles à 1,1 milliards USD, ou la création de 1,5 millions d'emplois permanents, dont 80.000 dans la pêche et l'aquaculture.

⁶⁸Le gouvernement a confié au Conseil national économique et social (CNES) le soin de formuler des recommandations dans le but d'améliorer le système national d'information et de statistique.



matériels utilisés, consommations intermédiaires, ...) ainsi que les résultats d'exploitation analysés par la CACG. Ces documents comptables étaient mis au service des exploitations afin de leur permettre un meilleur suivi et une amélioration de leurs résultats comptables. Nous disposions d'une information riche portant sur le profil des exploitations, les productions, les coûts d'exploitation et les bénéfices et/ou les déficits enregistrés.

Les nouvelles technologies d'information associées aux compétences humaines disponibles dans le pays peuvent

aujourd'hui être efficacement mobilisées pour inventer et mettre sur pied un système d'information comptable agricole qui favoriserait une meilleure connaissance de la structure des coûts et charges d'exploitation selon les systèmes de production en référence aux potentialités naturelles de chacune des régions.

Ce système d'information représentera ainsi un excellent outil d'aide à la décision mis au service des chefs d'exploitations agricoles et offrira des débouchés à des centaines de diplômés en gestion et comptabilité sorties de nos écoles et universités.

La deuxième a trait à l'évaluation du taux de cette dépendance alimentaire. Certaines sources officielles (celles du ministère de l'Agriculture) tendent à la sous-estimer en affirmant une production nationale de l'ordre de 25 à 30 milliards de dollars⁶⁹. Extrapolant ce chiffre sur la valeur des importations (qui fluctue entre 8 et 10 milliards de dollars), les responsables du MADR en viennent à conclure que le pays couvre 70% des besoins alimentaires nationaux.

Cette donnée de 25 milliards de dollars est, faut-il le rappeler, la simple conversion en dollars du produit intérieur brut agricole (PIBA). Elle ne peut être rapprochée de la valeur des importations alimentaires, ces dernières étant acquises en devises fortes (généralement en dollars US). Pour être utilisée et conclure à une meilleure couverture des besoins alimentaires du pays, il faudrait retenir une hypothèse – posée par l'économie

standard et les approches basées sur la parité de pouvoir d'achat (PPA)-, et qui est celle d'une parfaite substituabilité des productions nationales. Cette hypothèse n'est pas valide dans le cas de l'agriculture algérienne qui, non seulement a un contenu en importations, donc en dépenses en devises pour acquérir les semences, les intrants, machines et autres équipements agricoles, mais aussi dont la production est quasiment destinée au marché national. La production nationale est en grande partie à l'abri de la concurrence internationale, et les produits sont dans leur totalité non exportables⁷⁰. Les produits agricoles écoulés en priorité sur le marché domestique, ne peuvent ainsi être assimilés à des « biens non échangeables », c'est-à-dire des biens qui ne font pas l'objet de commerce avec l'extérieur. Une faible quantité de produits agricoles est aujourd'hui exportable ; il s'agit de

⁶⁹En 2014, le Ministre de l'Agriculture annonçait même une production agricole algérienne de 35 milliards de dollars permettant de satisfaire les besoins du pays à 72%. Déclaration de A. Nouri le 29 janvier 2015. La valeur de la production agricole est estimée à 29 Milliards de dollars en 2020 et à 25,6 milliards de dollars en 2021 selon des déclarations officielles récentes (intervention du Ministre de l'agriculture le 23 janvier 2022 à l'émission « l'invité de la 3 »)

⁷⁰L'ouverture de l'économie agricole risque de se traduire, d'une part, par l'effondrement de filières entières car non concurrentielles, et d'autre part, par le développement d'un modèle agricole agro-exportateur renforçant la dépendance alimentaire du pays.

quelques segments du secteur productif soumis à la concurrence internationale (dattes ou sucre). Ces exportations agricoles sont, par ailleurs, tout à fait marginales, et ne représentent à peine que 0,6% des exportations totales, le sucre raffiné par l'industrie agro-alimentaire occupant le premier poste devant les dattes.

Les produits d'alimentation qui composent l'essentiel de la ration alimentaire des algériens sont achetés à l'extérieur. Les blés, le lait, les huiles et le sucre transformés dans les Industries agro-alimentaires (IAA) sont assurés

en grande partie par les marchés mondiaux. La part des importations dans la ration alimentaire des algériens exprimée en Kilocalories est de près de 70%, soit l'inverse du ratio évalué par le ministère de l'Agriculture. Le ratio de dépendance en céréales du pays indique que plus de 70% des besoins en céréales sont couverts par les importations, 60% pour le lait, 100% pour le sucre et 95% pour les huiles alimentaires (CREAD-PAM, 2018)⁷¹. Ces quelques données révèlent la dépendance alimentaire du pays ainsi que sa vulnérabilité vis-à-vis des marchés extérieurs.



La troisième remarque est relative à la capacité du pays à gérer dans le court terme la vulnérabilité alimentaire dans un contexte marqué aujourd'hui par une crise économique et budgétaire.

Le Maroc et la Tunisie affichent, tout comme l'Algérie, des déséquilibres importants dans leurs indicateurs relatifs aux « fondamentaux » économiques, avec des dettes extérieures qui n'ont rien de comparables avec la dette extérieure de l'Algérie. Même s'ils sont exportateurs de produits agricoles, ils enregistrent

des déficits structurels de leur balance agricole, et cela, dans un contexte où leurs réserves de change sont de loin inférieures à celles de notre pays⁷².

Le pays dispose encore aujourd'hui des moyens financiers pour faire face à la demande de consommation, les réserves de change autorisant, sans recours à l'endettement extérieur, d'assurer nos importations alimentaires au cours des prochaines années.

La situation économique du pays ne peut être comparée à celle qui prévalait au début des années 1990, où les recettes payaient le fardeau de la dette

⁷¹CREAD-PAM (2018). Analyse de l'état de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Algérie.

⁷²Les exportations agricoles représentent au cours de ces dernières années, respectivement 10% des exportations totales en Tunisie et plus de 20% au Maroc.

extérieure, et où l'État algérien était contraint d'emprunter pour faire face aux importations alimentaires. La gestion des approvisionnements dans cette période de crise sanitaire enseigne que des fenêtres d'opportunité sont ouvertes au pays pour consolider non seulement les capacités liées à la sécurité alimentaire du pays, mais aussi d'engager des mesures rigoureusement adaptées à la conquête d'une plus grande souveraineté alimentaire.



5.2 Un poids économique et social de l'agriculture significatif

Comparé aux pays développés où la part de l'agriculture diminue dans l'économie, le poids économique et social de l'agriculture dans le pays reste significatif ⁷³.

Au cours de 15 dernières années (2000-2014), la production intérieure brute agricole (PIBA) est passée, en pourcentage du PIB, de 8,3% en 2000 à 9,2% en 2010 et à 11,2% en 2014, elle se stabilisera autour d'un peu plus de 12% entre 2017 et 2019 pour augmenter à 14,1 % du PIB en 2020.

Tableau 7 : Part de l'agriculture dans le PIB (en %)

	2016	2017	2018	2019	2020
PIBA (en %)	9,5	12,2	12,3	12,4	14,1

Source : ONS. MADR

Cette variation de la part de la PIBA dans les richesses nationales reste dépendante à la fois des performances agricoles, mais aussi de la croissance des autres secteurs d'activité économiques.

Le secteur agricole a connu une croissance modeste en termes d'emploi. La population active agricole occupée (tout statut confondu, chefs d'entreprises, aides familiales, salariés permanents ou temporaires), qui comptait 873 000 personnes en 2000 compte moins de 900 000 personnes en 2014,

et la part de l'emploi agricole a chuté de 22,5% à 12,7% entre 1995 et 2016, cette part s'établissant à 12% en 2018 (Services statistiques du Ministère de l'Agriculture). En 2021, les services du ministère de l'Agriculture estiment le nombre d'exploitants agricoles à 1,1 millions sur un total de 2,6 millions d'actifs agricoles. La population active agricole représenterait ainsi un peu plus de 20% de la population active totale (évaluée à 12,2 millions en 2020) . Une sévère crise de l'emploi affecte aujourd'hui le secteur agricole. Celui-ci

⁷³A titre d'exemple, dans la France de 2019, la part de l'agriculture dans le PIB était de 1,6% et la part de la population active représentait 1,5% de l'emploi.

⁷⁴Données de la Banque Mondiale. World data-Algeria



accuse un déficit de main d'œuvre qualifiée et de jeunes salariés à employer dans les nouvelles exploitations patronales et entrepreneuriales qui se développent. Le cadre de vie souvent médiocre existant dans les campagnes, la pénibilité du travail agricole, les basses rémunérations et l'absence d'une législation sociale pour l'emploi en milieu agricole font aujourd'hui obstacles à l'emploi de jeunes ruraux de plus en plus instruits et souvent réticents à accepter les conditions de travail précaires qui sont leur lot. Aussi, les chefs d'exploitation qui bénéficient de ressources financières ont recours à de nouvelles méthodes de mobilisation du travail salarié. Ils mobilisent de manière croissante la mécanisation, le travail des femmes ou même de migrants étrangers (sahéliens en particulier) dans les nouvelles exploitations agricoles du Sud.

Les dépenses budgétaires accordées au secteur de l'agriculture et de l'hydraulique au cours de cette dernière décennie montrent une évolution étroitement liée à la situation économique globale. Un examen des lois de finances sur la période 2008-2012 montre ainsi que les crédits de paiements accordés à l'agriculture et l'hydraulique représentent en moyenne annuelle 15,6% du total du budget d'équipement entre 2008 et 2012, signe qui témoignait de l'aisance financière de l'Etat au cours de cette période et de l'intérêt accordé à ces deux secteurs. Le palier de 5,09% accordé en 2013, annonçait une baisse relative des montants de crédits d'équipements accordés aux deux secteurs sur la période quinquennale 2014-2019. Les taux vont chuter à 6,77% en moyenne annuelle sur cette dernière période pour se stabiliser à plus de 7% sur la dernière période 2020-2022, comme l'illustre le tableau suivant

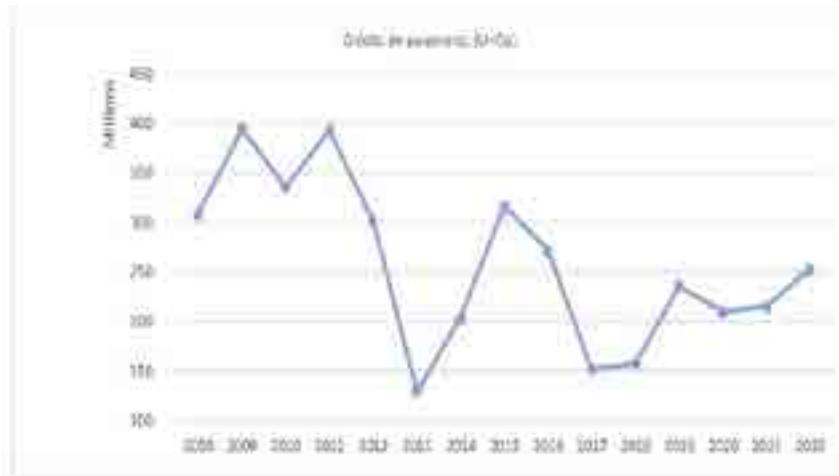
Tableau 8 : Dépenses d'équipement du secteur Agriculture-Hydraulique(2008-2022)

Années	Crédits de paiements (U=Da)	Total du budget d'équipement U=Da)	% du secteur agriculture hydraulique
2008	308 559 000	2 304 892 500	13,38
2009	393 748 000	2 597 717 000	15,15
2010	335 592 000	3 022 861 000	11,10
2011	392 442 000	3 184 120 000	12,32
2012	301 257 000	2 820 416 581	10,60
2013	129 613 000	2 544 206 660	5,09
2014	203 520 500	2 941 714 210	6,91
2015	315 957 500	3 885 784 930	8,13
2016	271 432 500	3 176 848 234	8,54
2017	151 655 000	2 291 373 620	6,61
2018	157 775 000	4 043 316 025	3,90
2019	235 599 403	3 602 681 942	6,53
2020	209 534 228	2 929 673 231	7,15
2021	214 972 239	2 798 524 923	7,68
2022	253 446 227	3 546 900 172	7,14

Source : Lois de finances

⁷⁵Face aux situations de rareté de main d'œuvre agricole, les « entrepreneurs » agricoles mobilisent des travailleurs agricoles, assurent leur transport sur les champs où se font les travaux, prennent en charge leur repas et leur hébergement sur place.

Figure 7 : Crédits de paiements affectés à l'agriculture et à l'hydraulique (2008 -2022)



Source : Lois de finances

Les ressources financières publiques affectées au cours de la dernière décennie vont assurer une croissance soutenue du secteur agricole et renforcer sa base productive.

5.3 Une croissance agricole soutenue...

Le secteur agricole a enregistré des performances remarquables depuis la mise en œuvre du PNDA initié en 2000⁷⁶. Le taux de croissance de l'agriculture a été supérieur à celui atteint par l'économie algérienne, qui peinait à atteindre 2,72% sur la période 2004-2014.

Le taux de croissance de la productivité totale des facteurs, qui est passé de 1,6%/an sur la période 1991/2000 à 6,6%/an sur la période 2008-2013, a été globalement plus élevé que les pays voisins⁷⁷. La productivité totale des facteurs s'est améliorée par l'usage des intrants, la mécanisation, la mise en valeur des terres par l'irrigation, l'introduction de semences améliorées, par la mise à niveau d'exploitations agricoles et l'entrée dans le secteur agri-

cole de nouvelles compétences -investisseurs privés et jeunes entrepreneurs.

Il en est de même pour le taux de croissance de la production qui a été multiplié par trois, passant de 2,9%/an à 9,2%/an. Entre ces deux dates, la productivité de la terre a plus que doublé, passant de 94 USD/ha à 208 USD/ha⁷⁸. Sur la période 2008-2015, La productivité par travailleur agricole est passée de 1 334 USD par travailleur agricole en 2008 à 2 541 USD en 2013 et 3023 USD en 2015, soit un accroissement de plus de 100%.

Il se dégage de l'examen de l'évolution de la valeur de la production agricole sur la dernière période 2017-2020 une faible croissance entre 2017 et 2019, voire une légère baisse au cours de l'année 2020.

⁷⁵Les statistiques de référence sont celle de la Direction de la statistique et des systèmes d'information (DSASI) du MADR, 2016.

La productivité totale des facteurs (PTF) est le rapport de la production agricole totale (produits végétaux et animaux) aux intrants totaux de production (terre, travail, capital et matériaux). Cette mesure de l'efficacité des systèmes agricoles en termes de production par unité d'entrée totale permet des comparaisons dans le temps et entre pays et régions.

Les données sont issues du rapport de l'IFPRI

Tableau 9 : Evolution de la valeur de la production agricole (2017-2020)

	2017	2018	2019	2020
Valeur (10 ⁹ DA courants)	3059,9	3281,8	3496,0	3491,1

Source : MADR. ONS

Cette hausse serait imputable à un accroissement des productions maraichères et animales.

Le taux de croissance agricole aurait atteint 2,7% au cours de ces dix dernières années. Il aurait atteint 4,02 % en 2019, un taux légèrement supérieur au taux de croissance agricole moyen affiché durant le quinquennat 2015-2019 qui était de 3,1%. La croissance enregistrée concernait les légumes (3%) les viandes blanches (4,18%), les viandes rouges (1,4%), les légumineuses (8%), l'olive (12,5%) les dattes (4%) et les tomates industrielles (8,6%). Le taux de croissance moyen de la filière céréalière s'est élevé,

durant la même période, à près de 10,3%, dont 12% pour le blé dur, 11,8% pour l'orge, 3% pour le blé tendre et 12,3% pour l'avoine.

Sur la période 2011-2020, le taux de croissance de la valeur ajoutée dans l'agriculture a été positif. Elle a connu une baisse (en 2016-2017 et 2020) suite à des accidents climatiques, auxquels s'est ajoutée en 2020 la crise sanitaire. En dépit de ces contraintes sanitaires, le taux de croissance aurait été réussi, selon les déclarations officielles, à se hisser à 2% en 2021, taux sensiblement inférieur à celui atteint par le secteur au cours des dix dernières années.

Tableau 10 : Taux de croissance de la valeur ajoutée dans l'agriculture en %

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
11,6	7,2	8,2	2,5	6,0	1,8	1,0	3,5	2,7	1,3	2,0

Source : World data Bank- MADR



Figure 8 : Evolution de la valeur ajoutée agricole en % (2011-2021)



Source : World data Bank- MADR

Le produit intérieur brut du secteur agro-alimentaire s'est quant à lui stabilisé autour de 5,6% du PIB national à la fin du dernier plan quinquennal 2014-2019. En l'absence de données fiables sur la dernière période, l'on peut raisonnablement, compte tenu de la crise sanitaire et des dysfonctionnements observés dans la gestion et les

approvisionnements extérieurs, poser l'hypothèse d'une baisse de la croissance au cours de la dernière période 2020-2021.

Le taux de croissance du secteur agricole a toujours été supérieur au taux de croissance de l'économie nationale à l'exception de l'année 2017.

Tableau 11 : Taux de croissance du PIB en % (2011-2020)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
3,4	2,8	3,8	3,7	3,2	1,4	1,2	1,0	-4,9

Source : ONS. FMI et BM



Signalons enfin, que la Banque d'Algérie note dans son dernier rapport de conjoncture que l'agriculture a été le seul secteur d'activité économique à accuser un recul dans la croissance (recul de 0,3 % au deuxième trimestre 2021), alors que le taux de croissance du PIB réel était sur une hausse (de l'ordre de +2 % au premier trimestre et de + 6,4 % au deuxième trimestre de l'année 2021). Ce recul de la production engendré par des conditions climatiques défavorables conjuguées à des comportements spéculatifs expliquent les renchérissements simultanés des prix des produits agricoles frais (3,52% en juin 2021) et des produits de l'agro-industrie (3,68 % en juin 2021)⁷⁹.

La croissance agricole a été impulsée au cours de ces deux dernières décennies par l'extension des capacités productives, l'accroissement du capital productif (en plantations, bétail et ressources en terre et en eau mobilisée pour la production agricole.

L'extension des capacités productives

L'extension des capacités productives résulte de multiples facteurs parmi lesquels une politique de mise en valeur des terres active conduite depuis 1983 dans le cadre de l'APFA, des mesures de concessions de terres dans les zones sahariennes, d'extension des périmètres irrigués et de récupérations de surfaces non exploitées. Dans le domaine de la production animale, il convient de signaler l'extension des superficies irriguées, la multiplication des plantations, l'accroissement du cheptel ovin et bovin.

La superficie agricole utile (SAU) est passée d'un peu plus de 7, 5 millions d'hectares en 1989, à 8,2 millions d'hectares en 2007 pour afficher en 2021, 8,59 millions d'hectares⁸⁰. Ce sont à la fois les programmes d'accession à la propriété foncière agricole (APFA)⁸¹ promus dès l'année 1983, les aménagements de nouveaux périmètres irrigués qui ont fait suite à la mise en œuvre de la politique de concessions⁸², et plus récemment les actions de mise en valeur des terres sahariennes qui ont favorisé l'extension des terres cultivables.

Le bilan établi à la fin de l'année 2020, le MADR faisait état de la mise en valeur de 150.000 hectares sur près de 950 000 hectares attribués dans le cadre de la concession.

Les procédures d'accession à la propriété foncière par la mise en valeur, se sont traduits par l'attribution de 1,17 million d'hectares en faveur de 145.000 bénéficiaires. Depuis la promulgation de la loi sur l'accession à la propriété foncière agricole de 1983 (APFA), les actes de propriété foncière ont été établis au profit de 24 000 bénéficiaires pour une superficie de 190.000 hectares . Cette superficie vient s'additionner au potentiel de production car ayant été le résultat d'un constat établi par des commissions locales que la terre attribué était bien mise en valeur à l'issue des 5 années après l'attribution⁸⁴.

Les terres mise en valeur au cours de ces dernières décennies, et réellement mis en culture, et qui consolider le stock existant représentent ainsi au total 340 000 ha.

⁷⁹Banque d'Algérie. Tendances monétaires et financières. Note de conjoncture. Premier semestre 2021.

⁸⁰Source. MADR-DSASI

⁸¹Loi n°83-18 relative à l'accession à la propriété foncière agricole (APFA)

⁸²Décret exécutif n°97-483, fixant les modalités, charges et conditions de la concession de parcelles de terre du domaine privé de l'Etat. Des aides sont accordées par l'Etat dans la mobilisation de l'eau, l'alimentation en énergie électrique, le désenclavement des périmètres (voies d'accès), la mise en valeur des terres au dinar symbolique pendant la durée impartie au concessionnaire pour achever le programme de mise en valeur projeté.

⁸³Ce sont les chiffres communiqués lundi lors d'une conférence sur la contribution du secteur de l'agriculture dans la diversification de l'économie nationale, qui s'est tenue dans le cadre de la Foire de la production algérienne (FPA), en décembre 2021 au Palais des expositions (Safex) à Alger.

⁸⁴La loi n°83-18 relative à l'accession à la propriété foncière agricole (APFA) fait obligation à l'attributaire de mettre en valeur la terre dans un délai de 5 ans. En cas de non-respect de cette clause, il est déchu de ses droits et l'attribution est annulée.



La modernisation, dans de nombreuses régions agricoles, s'est réalisée essentiellement par la levée du facteur limitant principal, le déficit hydrique. Les nouvelles techniques d'exhaure des eaux superficielles ou des nappes profondes (groupes moto pompes ou forages) ont autorisé une exploitation inédite des ressources en eau, que ce soit par la multiplication des forages dans les zones du grand Sud algérien ou par la mobilisation d'investissements lourds pour la réalisation d'infrastructures hydrauliques. La mise en valeur des terres conjuguée à

une mobilisation croissante du potentiel en eau a permis d'accroître les cultures en irrigué. Selon les statistiques du MADR⁸⁵, on aurait ainsi multiplié par 4 les surfaces irriguées du pays au cours de ces deux dernières décennies, celles-ci passant de 350 000 ha en 2000 à plus de 1,4 millions d'hectares en 2021, contribuant, d'une part, à réduire la vulnérabilité de l'agriculture au climat et favorisant, d'autre part, de recourir à des modes plus intensifs d'exploitation des terres⁸⁶

Tableau 12 : Evolution des superficies irriguées

2012-2013	2015-2016	2016-2017	2020-2021
1 053 523	1 260 508	1 301 231	1 430 000

Source : MADR

Compte tenu de la rareté de la ressource, et pour accroître les possibilités d'irrigation les pouvoirs publics ont initié un programme de soutien à l'utilisation par les irrigants, de techniques économes (irrigation par aspersion et irrigation localisée). Les surfaces irriguées utilisant des systèmes d'irrigation économes en eau étaient estimées à 898.000 hectares en 2021, contre 75.000 hectares seulement en 2000.

Si l'Algérie ne comptait en 1990 que 44 barrages dotés d'une capacité de stockage de 3,3 milliards de m³, en 2021, c'est près de 85 barrages qui sont réalisés. Ils sont dotés d'un potentiel mobilisable de plus de 12 milliards de m³, et le secteur agricole restant le principal utilisateur des eaux de barrages avec plus de 6 milliards de m³ utilisés⁸⁷.

Ces investissements hydrauliques ont contribué à transformer la cartographie agricole de l'Algérie au Nord du pays, comme au Sud du pays où la mise en valeur des terres dans les régions sahariennes et steppiques a été basée sur l'exploitation des eaux souterraines. L'essor de l'agriculture dans ces dernières régions a été si important qu'elle contribuerait selon les estimations du MADR au quart (25%) de la valeur de la production agricole du pays. Bassin traditionnel de production de dattes (dont la fameuse variété Deglet-Nour commercialisée dans le monde), ces régions sahariennes se sont transformées en pôles de développement des cultures maraîchères et fruitières. Le tiers des approvisionnements du pays en produits maraîchers est issu du pôle agricole de

⁸⁵Direction des Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information du Ministère de l'Agriculture algérien.

⁸⁶Le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche aspire à porter la superficie des surfaces irriguées à 2,0 millions d'hectares pour 2024 (MADR, feuille de route 2021-2024).

⁸⁷Direction des Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information du Ministère de l'Agriculture algérien.

Le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche aspire à porter la superficie des surfaces irriguées à 2,0 millions d'hectares pour 2024 (MADR, feuille de route 2021-2024).



Biskra qui se trouve aux portes du désert. Oued Souf dans le sud-est algérien est devenu le premier bassin de production de la pomme de terre⁸⁸ et la commune steppique de Rechaïga est le premier fournisseur en oignons du pays. Les wilayas de Biskra et d'El Oued, au sud-est du pays concentrent à elles seules près de 17% de la SAU irriguée du pays.

Le processus d'extension des capacités productives s'est poursuivi à travers des mesures de récupération des terres qui avaient été attribuées mais qui n'ont pas été exploitées.

Des dispositifs juridiques fixés par les différentes lois ont en effet conduit les autorités à engager une opération d'assainissement du foncier agricole par la récupération des surfaces non exploitées⁸⁹. *Le ministère de l'Agriculture vise la récupération de 750 000 hectares de terres attribuées mais non exploitées par les concessionnaires*⁹⁰.

Dans le but de réduire la facture d'importation le MADR, un accent tout particulier est mis sur le développement de l'agriculture saharienne. Il vise à créer de nouveaux périmètres agricoles dans le sud du pays en s'adossant sur l'office de développement de l'agriculture industrielle en terres saharienne (ODAS) qui vient d'être créé, et qui a pour mission principale de faciliter la promotion de l'investissement agricole et agro-industriel par la mise en valeur des terres sahariennes, la gestion rationnelle du foncier et l'accompagnement des porteurs de projets intégrés⁹¹.

Placé sous la tutelle du ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, l'ODAS est l'instrument de mise en œuvre de la politique nationale de promotion et de développement des cultures industrielles dites stratégiques. L'Office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (ODAS) basé dans le grand Sud (à El-Menéa), évoque aujourd'hui la mobilisation de 134.500 hectares dans les wilayas du sud pour le développement des cultures stratégiques. Cette superficie sera consacrée aux cultures stratégiques- céréales, fourrages, betterave sucrière, oléagineux et tomate industrielle- sera répartie sur cinq wilayas du sud du pays (Adrar, Timimoun, El-Menéa, Ouargla et Illizi). L'office aurait reçu 175 dossiers d'investissement pour réaliser ces objectifs. La place de choix accordée aux cultures stratégiques est motivée par la volonté de créer des pôles agricoles destinés à l'agriculture intensive dans le sud, pour assurer la sécurité alimentaire et réduire la facture des importations, lesquelles devraient être renforcées par des activités agroalimentaires de transformation et de conservation afin de créer des emplois pour la population active locale. En matière de préservation du patrimoine naturel, des programmes nationaux ont été mis en œuvre pour freiner la désertification et réduire les risques de sécheresse. Des actions ont été déployées pour préserver l'eau et les sols en protégeant les bassins versants dans

⁸⁸Selon C. Omari (2015), ce sont ainsi plus de 30 milliards de dollars de capitaux publics et privés qui ont été investis dans le secteur de l'hydraulique agricole qui a concentré plus de la moitié des investissements consentis au secteur agricole.

⁸⁹En particulier la loi n° 08-16 du 3 août 2008 portant orientation agricole ainsi que la loi 10-03 du 15 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat (article 29). Il semble que les surfaces à récupérer soit supérieur à ce chiffre. Si l'on se réfère aux déclarations officielles, ce serait plus de 1, 7 millions d'ha qui ne serait pas encore mis en valeur.

⁹⁰Algérie Presse Services du mercredi, 01 décembre 2021 et ministre de l'agriculture dans l'émission « l'invité de la chaîne 3 du 23 janvier 2022.

⁹¹Décret exécutif n° 20-265 du 22 septembre 2020 (publié le 27 septembre 2020 dans le Journal officiel n° 57). Le décret précise, d'une part, dans son article 7 que « l'office est l'instrument de mise en œuvre de la politique nationale de promotion et de développement de l'agriculture industrielle stratégique en terres sahariennes, en vue de renforcer les capacités nationales agricoles et agro-industrielles », et d'autre part, qu'il « assure la promotion des investissements agricoles et agro-industriels par la mise en valeur des terres sahariennes.

le cadre du Barrage Vert, du Programme national de reboisement, du Programme de renouveau rural de 2009–2014 et du Plan national sécheresse élaboré en 2019⁹². Dans le cadre de la poursuite des travaux du barrage vert, une superficie de 950 000 hectares a été mise en valeur au profit de 25.000 bénéficiaires, travaux accompagnés de l'ouverture de pistes sur 40.000 hectares et la distribution de 15.000 kits d'énergie solaire ainsi que la distribution de 132.000 unités d'élevage au profit de 20.000 bénéficiaires⁹³. Afin d'accroître le capital productif dans le secteur de la production animale, les

autorités ont mis en place un mécanisme d'achat de génisses pleines afin de développer la production laitière. Cette mesure avait eu pour effet d'accroître l'effectif du bovin laitier moderne et de consolider les bases du capital productif dans le secteur de la production animale (voir infra). Cette mesure a eu pour effet d'accroître l'effectif du bovin laitier moderne et de consolider les bases du capital productif (voir infra). Cette mesure, qui fut suspendue en décembre 2020 pour cause sanitaire, a été rétablie fin décembre de l'année 2021 (voir infra).

De réelles performances contrariées aujourd'hui par la crise

Le renforcement des capacités productives, l'accroissement des surfaces irriguées et les attributions réalisées dans le cadre des concessions agricoles conjuguées à une politique d'incitation économique (aides à l'investissement agricole, bonification aux crédits, prix à la production...) ont contribué à appuyer une dynamique de production et à entretenir une croissance soutenue des principales filières du secteur. Les résultats enregistrés au cours de dernières années sont encourageants comme l'attestent les données suivantes :

Tableau 13 : Evolution des productions agricoles (en 10⁶ quintaux)

Produits	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Céréales	34,4	34,7	60,5	56,3	43,9
Légumes secs	0,7	1,0	1,3	- 1,1	
Légumes frais	130,8	130,2	136,5	-	-
dont Pomme de terre	47,6	46,0	48,8	-	46,6
industrielle Tomate	12,3	12,0	15,4	-	19,0
Olives	6,9	6,8	8,6	-	10,8
Agrumes	12,0	13,	14,8	15,6	
Dattes	10,2	10,5	10,9	-	11,8
Fourrages	47,6	40,6	48,8	-	-

Source : MADR

⁹²Banque Mondiale (2021), Rapport déjà cité

⁹³Déclaration du ministre de l'agriculture le 8 décembre 2021.



En tendance générale, les productions végétales sont à la hausse sur toute la période examinée (2016 à 2020), les productions céréalières variant de 34,4 millions de quintaux à 43,9 millions de quintaux, avec des récoltes records en 2018 (60,5 millions de quintaux) et 2019 (56,3 millions de quintaux), les légumes secs de 0,7 millions de quintaux (un peu plus de 1 million de quintaux (1,1 millions de quintaux) avec des hausses plus importantes lors des campagnes 2018 et 2019. Les productions de maraichages augmentent avec des niveaux se stabilisant autour de plus de 46 millions de quintaux pour la pomme de terre et se hissant, selon des estimations officielles à près de 50 millions au cours des deux dernières campagnes (2020-2021). Les productions issues des cultures industrielles de la tomate enregistrent des hausses également spectaculaires au point que les importations ont été arrêtées car permettant au pays d'assurer son autosuffisance en double concentré et triple concentré de tomate⁹⁴. Les productions de tomate industrielle en

hausse constantes sont localisées dans cinq principaux pôles de production en Algérie, à savoir Skikda, El Tarf, Guelma, Annaba et Ain Defla, auxquels il convient d'ajouter un pôle émergent dans la vallée du Chelef.

Nous observons également de bonnes performances pour les fourrages (en particulier les fourrages artificiels), les agrumes, l'oléiculture ou les productions de dattes réalisées à la faveur de leur relance dans les cadres de la mise en valeur et de l'extension des surfaces irriguées. La filière des oléagineux récemment installée sur les périmètres du grand Sud aurait atteint une production de 10,8 millions de quintaux pour une valeur de 291,5 milliards de DA ; la production de l'huile de colza a été, selon les estimations officielles du ministère de l'Agriculture 16.000 quintaux lors de la campagne écoulée de 2021. Notons au passage que les nouveaux programmes initiés par l'ODAS ont également concerné la culture du maïs sur 25.000 hectares, ainsi que celle du blé dur.

Les réalisations dans les productions animales sont plus nuancées. Si les dynamiques de croissance ont été significatives jusqu'à l'année 2017, elles marquent une tendance à la baisse des productions, à l'exception des viandes blanches, et ceci comme l'illustre le tableau suivant !

Tableau 14 : Evolution des productions animales (2016-2018)

	2016	2017	2018*
Viande Rouge (Quintaux)	5 298 067	5 439 024	5 290 120
Viande Blanche(Quintaux)	5 049 188	5 298 067	5 403 692
Lait (1000 litres)	3 513 422	3 521 210	3 279 972
Collecte Lait (10 ³ litres)	854 079	975 966	933 496
Œufs (10 ³ Unités)	6 555 562	6 570 417	6 280 856

Source : ONS- MADR*Estimations

⁹²Le sous-directeur du développement des filières végétales au ministère de l'Agriculture a déclaré à l'Agence Presse Services que la filière de la tomate industrielle a enregistré des "performances records" lors de la dernière campagne qui s'est soldée par une production nationale de plus de 23 millions de quintaux (communiqué du 16 novembre 2021). Cette performance obtenue résulterait essentiellement de l'extension des superficies exploitées par la filière qui sont passées de 16.000 ha en 2013 à plus de 26.000 ha en 2021, soit une augmentation de près de 38,5%, a ajouté le cadre du ministère.



La production des viandes rouges au cours de l'année 2018 a atteint près de 52 901 tonnes, soit une diminution de 2,7% par rapport à 2017. Selon les dernières estimations, la production de la filière viandes rouges se stabiliserait à autour de 53 000 tonnes (dont un plus des 2/3 – 68%- en viandes ovines) en 2020, et les principaux « pôles d'excellence » identifiés sont les wilayas de Djelfa, El Bayadh, Tiaret, M'sila, Laghouat, Naâma, Tlemcen, Sétif, Sidi Bel Abbes et Mila qui concentrent plus de 50% à la production nationale.

Les résultats préliminaires pour 2019-2020 d'un recensement du cheptel font état de 28 millions de têtes ovines, dont 18 millions de brebis. Pour ce qui est du cheptel bovin, les statistiques révèlent l'existence de 1,8 millions de têtes dont plus de 900 000 vaches laitières, de 5 millions de têtes caprines et plus de 400.000 têtes pour le cheptel camelin. Le recensement annuel des effectifs animaux permettra d'élaborer une cartographie de la filière animale par catégorie et par région.

Des filières animales confrontées à la crise économique et sanitaire en 2020-2021

Les filières animales sont confrontées depuis l'année 2020 à une crisesans précédent qui expliquerait conjointement les baisses et/ou la stagnation des productions animales enregistrées ces deux dernières années 2020-2021. Il y a, d'une part la hausse des cours mondiaux des matières premières entrant dans la composition des aliments du bétail (maïs, tourteaux de soja, intrants biologiques)⁹⁵, et d'autre part, le fonctionnement des marchés internes marqué par la spéculation. Le quintal de son théoriquement plafonné à 1700 DA/ quintal était cédé sur les marchés entre

4000 et 5000 DA/ quintal ; il en était de même pour les prix de l'orge (qui a atteint en moyenne 3 500 DA contre 2 500 DA auparavant), de la botte de foin vendu en moyenne à 1 100 DA contre 700 DA auparavant. Dès le premier semestre de l'année 2021, le prix du maïs était également passé de 2 850 DA à 4 250 DA le quintal, celui du soja de 6 000 DA à 12 000 DA le quintal, et l'aliment concentré de 4 000 DA à 7 000 DA le quintal.

Les autorités doivent réguler le marché des aliments du bétail pour faire face à ces hausses de prix constatées au moyen de deux mesures : i) l'exemption de la TVA portant sur la vente de l'orge et du maïs (avril 2021) et, ii) la mise en place d'un nouveau dispositif exigeant des meuneries/semouleries la cession stipulant que 30% du son issu de la transformation du blé tendre et dur à l'ONAB, qui à son tour doit le distribuer aux éleveurs à un prix plafonné à 1 500 DA le quintal (janvier 2022).

La spéculation sévissant sur le marché domestique des aliments du bétail qui signe l'existence d'une réelle crise que traverse aujourd'hui les filières animales, s'est traduit par une forte activité des marchés à bestiaux, les éleveurs cédant une partie de leur capital productif, faute de moyens de l'entretenir. La filière viandes blanches qui était en progression jusqu'en 2018 a été également affectée par l'inflation des prix des intrants. Il a été observé un recul massif dans l'activité (avec un retrait des producteurs éliminé économiquement par la hausse des coûts de production), et une baisse de l'offre qui a eu pour conséquence une hausse des prix de marché du poulet (cédé en moyenne entre 400 DA et 500 DA le kilo sur les marchés de détail), ou des œufs de consommation.

⁹⁵Tourteaux de soja, colza, blé, maïs connaissent de fortes hausses sur les marchés depuis le dernier trimestre de l'année 2020. A titre d'exemple, le tourteau de soja est passé de 320 euros à 418 €/t entre la mi-août et la mi-octobre 2020, un niveau de prix qu'elle n'avait pas atteint depuis le printemps 2018.

Examinons à présent les performances de trois filières qui occupent une place décisive dans l'alimentation des algériens : la filière céréalière, la filière lait et celle de la pomme de terre.



Une filière céréalière toujours dépendante des conditions climatiques

Les céréales occupent avec la jachère plus de 70% des terres cultivées. Les surfaces emblavées ont varié selon les années entre 3,2 millions d'ha et 3,5 millions d'ha. Durant les deux périodes 2000-2009 et 2010-2017, la superficie des céréales occupe en moyenne annuelle 40% de la Superficie Agricole Utile (SAU). Elle a atteint sur la période 2010-2017, une moyenne de 3,3 millions d'hectares, en évolution de 6% (3,2 millions d'hectares par rapport à la période précédente

(2000-2009), et se situerait en 2021-2022 à 3,5 millions d'ha. La répartition des sols entre les différentes céréales montre que ce sont le blé dur et l'orge occupent la part la plus importante - 74% pour la dernière période considérée- du sol céréalière total.

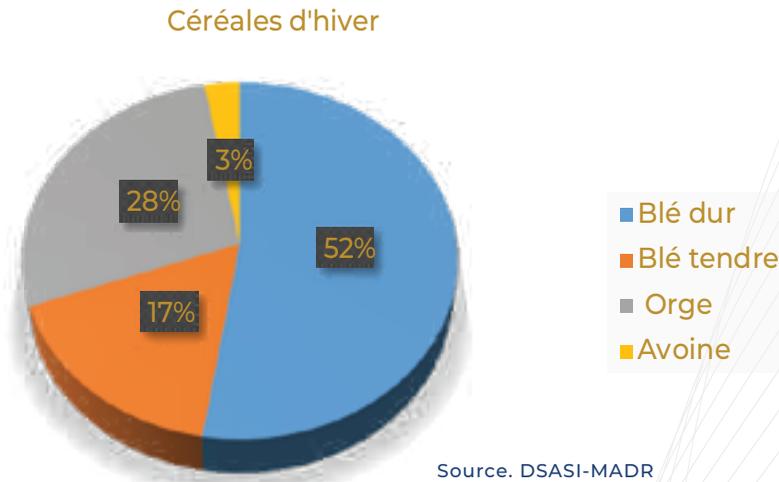
Les données de l'année 2017 pour laquelle nous disposons des séries statistiques complètes confirme cette place prépondérante des céréales dans les systèmes de culture.

Tableau 15 : Place des céréales dans la SAU. Année 2017 (U= Ha)

	Superficie	%
Superficie agricole utile	8 481 311	100
Céréales (d'hiver et d'été)	3 056 979	36,0
Dont Blé dur	1 602 692	34,3
Blé tendre	515 777	16,8
Orge	846 021	27,7
Avoine	87 816	2,8
Jachère	2 914 650	34,3
Céréales+ Jachère	5 971 629	70,3

Source. DSASI-MADR

Figure 9 : Répartition des surfaces par espèces de céréales (année 2017)



Les céréales occupent ainsi plus du tiers (36%) de la superficie agricole utile. Associés à la jachère, c'est plus de 70% des terres cultivées qui sont consacrées au système céréales-jachère. Le blé dur (34,3%) et l'orge (27,7%) occupent une part majeure du sol céréalier. Ces céréales sont cultivées en sec et les wilayas de Tiaret, Sidi Bel Abbés, Tissemsilt, Sétif, Tlemcen, Batna, Relizane, Saida, Mascara et Souk Ahras assuraient plus de la moitié (53%) de la production nationale, auxquels il convient d'ajouter Oum El Bouaghi et Mila à l'Est du pays. La superficie allouée au cours de la dernière campagne 2021-2022 à la culture des céréales est estimée à 3,5 millions d'hectares, dont un 1,5 millions d'hectares sont consacrés uniquement au blé dur (soit 42,8%) et 1,3 millions d'hectares à l'orge (soit 37,1%), le reste (soit un peu plus de 20%) étant dédié au blé tendre et plus marginalement à l'avoine. Le MADR affiche un effectif de 600 000 agriculteurs actuellement sous contrat avec des coopératives affiliées à l'OAIC, ce qui représente près de la moitié des exploitants agricoles. Selon des études,

les céréaliculteurs algériens seraient dans des tranches d'âges élevées avec près de 70% qui dépasseraient les 70 ans et l'âge des 30% restant oscilleraient entre 60 et 69 ans. Près de 73% des céréaliculteurs n'auraient eu aucune formation en agriculture et 36 % d'entre eux auraient pour activité principale le commerce et non l'agriculture. L'un des paris portant sur cette dernière campagne porte sur le taux d'utilisation des engrais dont les prix ont augmenté. En effet, une mesure de révision et d'ajustement des prix des engrais phosphatés et azotés de 20% est entrée en vigueur le 1er octobre 2021. Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural qui a annoncé récemment l'augmentation du prix de référence des engrais (sur la base duquel est déterminé le taux de subventionnement par l'Etat) le portant à 8.000 DA le quintal contre 3.700 DA le quintal auparavant (soit une hausse de 56,2%), mesure qui fait suite à la hausse sensible des prix de ces intrants agricoles sur le marché mondial où le quintal est cédé à 14.000 DA. A noter que les nouveaux prix continueront à être subventionnés par l'Etat à hauteur de 20%.



A la suite de cette augmentation beaucoup d'agriculteurs font leurs semis sans engrais, et ceci même si des mesures ont été prises pour assurer un approvisionnement plus régulier en engrais⁹⁶. Cette hausse des prix des engrais même soutenus par l'Etat risque d'impacter les rendements.

La production céréalière reste tributaire de la pluviométrie et de sa répartition au

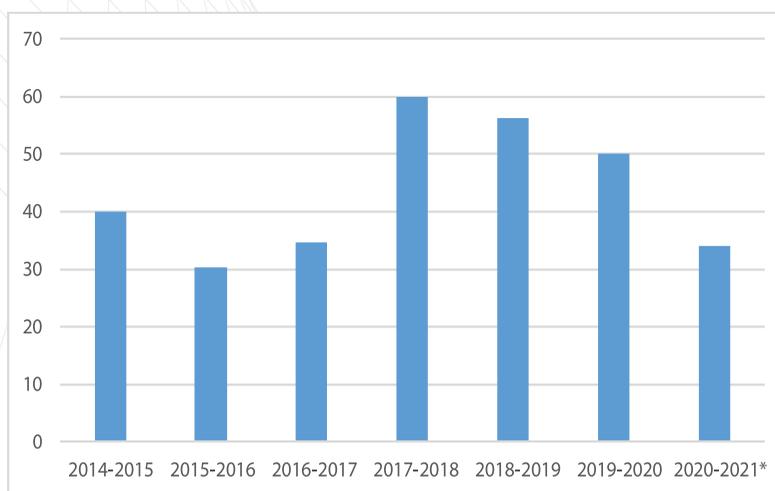
cours de la campagne agricole. Les récoltes des années 2014 à 2016 auxquelles vient s'ajouter la dernière campagne agricole 2020-2021 ont été sévèrement impactées par la sécheresse, à l'inverse des campagnes agricoles 2018 à 2020 qui ont été plus favorables sur le plan climatique, avec pour conséquence des records de production comme l'illustre ce tableau :

Tableau 16 : Production de céréales (2015-2021)

Campagnes agricoles	Production (U: 10 ⁶ quintaux)
2014-2015	40,0
2015-2016	30,3
2016-2017	34,7
2017-2018	60,0
2018-2019	56,3
2019-2020	50,0
2020-2021*	34,0

Source : Etablis par nos soins. * chiffre provisoire

Figure 10 : Production de céréales (2015-2021)
(U : 106 quintaux)



⁹⁶Un accord cadre a été signé entre l'Office Algérien interprofessionnel des Céréales (OAIC) et le Complexe de Production et de Commercialisation des Engrais « EPE ASMIDAL / SPA » afin d'améliorer au cours de cette campagne agricole 2021, la distribution des engrais aux producteurs.

L'analyse sur des périodes longues montre que de progrès sont enregistrés. La production réalisée des céréales au cours de la période 2010-2017 qui a été estimée à 41,2 millions de quintaux en moyenne, marque une augmentation par rapport à la décennie 2000-2009 au cours de laquelle la production a été estimée à 32,6 millions de quintaux. Indépendamment des conditions clima-

tiques, l'on note qu'il y a entre les deux périodes un accroissement de 26%. La production céréalière a chuté en 2021 et a été inférieure de 38% par rapport à l'année 2020. La production a en effet été estimée à 34 millions de quintaux, ce qui représente une baisse de plus du tiers (-34%) de la production réalisée en 2020 pour les blés et de - 47% pour l'orge.

Tableau 17 : Evolution de la production de céréales (106 quintaux)

Types	Production 2016-2020	Production 2020	Production 2021	Evolution 2021/2020
Blés	33,23	38,00	25,00	- 4%
Orge	15,09	17,00	9,00	- 47%
Total	48,32	55,00	34,00	- 38%

Source : MADR-OAIC

La production est constituée essentiellement du blé dur et de l'orge qui représentent en moyenne près de 80% de la production céréalière, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 18 : Répartition de la production par espèce céréalière (U :10⁶ quintaux)

Années	Blé dur		Blé tendre		Orge	
	Quantités	%	Quantités	%	Quantités	%
2018-2019	39,5	62	5,0	8	20,0	35
2017-2018	31,5	55	8,0	13	19,5	32
2016-2017	19,9	59	4,4	12	9,7	28

Source : MADR-OAIC

La collecte a été modeste tout au long des précédentes décennies. Celle –ci a représenté un peu plus de 40% de la production de blé dur et le blé tendre sur toute la période 2000-2004. L'augmentation des prix à la production qui est intervenu en 2008 eu un effet positif sur les taux de collecte qui ont été en hausse. Suite à la collecte qui avait été supérieure à 21 millions de quintaux après la récolte record de 2009(+ de 62

millions d'ha), la collecte a été en moyenne de 16,4 millions de quintaux sur la période 2010-2017. Elle a atteint des taux records au cours des années 2018 et 2019, où l'Office des céréales (l'OAIC) et son réseau de coopératives céréalières (CCLS) avaient réussi à collecter plus de 27 millions de quintaux de blé⁹⁷. Le blé dur représentait plus de 75% des volumes collectés. La collecte de 2021 serait décevante avec à peine 13 millions

⁹⁷La collecte était de 9 millions de quintaux en moyenne sur la période 1967 et 1972, de 8,8 millions de quintaux sur celle de 87-92, de 11,4 millions de quintaux sur la période 1992-1997 et de 11,1 millions en 2000-2004. Elle avait atteint 21,7 millions de quintaux en 2009, la production céréalière ayant atteint un pic de plus de 61 millions de quintaux.

de quintaux de blé et 135 000 quintaux d'orge collectés⁹⁸, ce qui est loin des objectifs de 30 millions visés par les services du ministère de l'Agriculture afin de baisser les volumes importés. Ces volumes collectés sont loin de couvrir la demande intérieure, ce qui a conduit l'OAIC à importer 70 à 80 millions de quintaux pour assurer la couverture alimentaire du pays (voir infra).

Les rendements ont été modestes, de 15,4 quintaux à l'hectare sur la période 2009-2013, de 15 quintaux à l'hectare en 2016-2017 et 19 quintaux/ha en 2019. La feuille de route du secteur 2020-2024 vise particulièrement à accroître la productivité de la filière à travers le renforcement de l'irrigation complémentaire sur 600 000 ha afin d'atteindre 32 quintaux/hectare d'ici 2024 et réaliser ainsi l'objectif ambitieux de 70 millions de quintaux fixé à l'horizon 2024.

Au cours de ces dernières décennies des mesures de politiques agricoles sont venues soutenir une filière considérée à juste titre comme stratégique. L'aide de l'Etat à la filière céréalière se concrétise par de multiples interventions de l'OAIC : distribution de semences certifiées qui couvrent aujourd'hui plus de 60 % de la superficie contre 28% il y a dix ans, vente d'engrais de fond engrais qui passent de 770 000 quintaux en 2014/2015 mis à la

disposition des agriculteurs à 2,7 millions de quintaux d'engrais aujourd'hui, assistance matérielle dans les opérations de récolte⁹⁹. Parmi les mesures mises en œuvre, il convient de signaler les accroissements des infrastructures de transport et de stockage (dont les capacités sont aujourd'hui évaluées autour de 30 millions de quintaux).

Il y a également les facilitations accordées aux céréaliculteurs pour l'accès au crédit d'équipements à taux bonifiés ou taux zéro, notamment pour l'irrigation, de même que l'accès aux crédits de campagne (Rfig) bonifiés. Si l'Etat accorde des soutiens aux prix des semences et des engrais, la mesure incitative la plus importante prise en janvier dernier a été l'augmentation des prix de production des blés et de l'orge à des niveaux rémunérateurs, bien supérieurs aux prix internationaux¹⁰⁰.

La mesure ayant toutefois été prise bien au-delà de la campagne semailles, son impact ne sera ressenti que lors de la prochaine campagne agricole 2022-2023.

Les défis posés par les céréales sont à la mesure du poids qu'ils pèsent à la fois dans la consommation alimentaire des ménages, mais aussi de leur importance dans les importations et dans la balance commerciale agricole.



⁹⁸ Le développement de la spéculation portant sur le son qui a été évoqué plus haut est imputable également à cette chute drastique de l'offre par l'OAIC suite aux faibles quantités collectées en 2021.

⁹⁹ Lors de la campagne 2019-2020, outre le réseau de CCLS et d'Unions coopératives, l'OAIC avait installé 500 points de collecte ouverts 7/7 jours à travers le territoire national situés près des zones de production. Un plan de transfert inter-coopérative (CCLS) a été établi en vue de faciliter le déplacement du surplus de la collecte d'une zone à une autre. Pour le paiement des agriculteurs un dispositif de numérisation et virement direct dans les comptes bancaires des agriculteurs a été mis en place durant la campagne, afin d'inciter les agriculteurs à céder leur production à l'Office.

¹⁰⁰ Les prix du blé dur sont passés de 4 500 DA à 6 000 DA, ceux du blé tendre de 3 500 DA à 5 000 DA, de l'orge de 2500 à 3400 DA et l'avoine de 1800 à 3400 DA. Ces prix n'avaient pas été révisés depuis l'année 2008.



Encadré 3 : Les semences et la conquête de la souveraineté alimentaire

Le contrôle de la production de semences céréalières est le premier chaînon de la conquête de la souveraineté alimentaire du pays. Actuellement, l'Algérie est dépendante de l'étranger pour la production de semences sélectionnés. Les semences importées dites « élites » sont plus adaptées au modèle technologique de l'amélioration des plantes, c'est-à-dire des engrais chimiques et des pesticides qu'à la grande diversité des champs de l'agriculteur. Celles-ci ne peuvent exprimer leur potentiel, car ni les itinéraires techniques, ni les consommations intermédiaires d'engrais et de désherbants ne sont réalisés, la majorité des céréaliculteurs agriculteurs n'étant ni formés à leurs usages, ni dotés en moyens pour financer les travaux et les intrants adaptés.

Ces semences étrangères sont peu résistantes au stress hydrique que les semences paysannes locales plus rustique, ou celles sélectionnées par l'Institut agricole d'El Harrach (par les équipes du célèbre botaniste et généticien Léon de Ducellier et son successeur Pierre Laumont qui avait réalisé des sélections du matériel végétal adapté aux conditions agro-climatiques des hautes plaines sèches du pays, et créé des variétés de semences davantage résistantes à la sécheresse. Il identifia les meilleurs blés durs

cultivés dans les champs *des fellahs* algériens et les variétés oasiennes résistantes à la sécheresse⁹⁹. Ces variétés qui ont fait partie du patrimoine des petits et moyens céréaliers des hauts plateaux ou des oasis se sont vue progressivement disqualifiées par des variétés sélectionnées par les firmes et l'industrie semencière étrangères, et diffusées sans résultats probants.

Sortir de la dépendance aux pesticides et aux engrais chimiques on a pas cinquante solutions, nous oblige d'adapter chaque lot de semences aux conditions locales de culture, de revenir à des sélections locales en mobilisant les paysans, les techniciens et chercheurs et les producteurs de semences.

Il y a nécessité de se réapproprier ce patrimoine paysan, de le protéger et de le développer afin d'en faire un jalon dans la conquête de la souveraineté alimentaire du pays. Cette exigence se double de la nécessité de mettre ce patrimoine au service de la politique d'adaptation de l'agriculture- et du secteur céréalier- aux changements climatiques. Ces objectifs pourraient être intégrés, d'une part, dans le projet de relance de la banque de gènes, et d'autre part, les actions d'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

¹⁰¹Il observa les hybridations naturelles du blé avec des graminées spontanées et les hybridations naturelles entre blés durs et blés tendres. L'application de la méthode de sélection généalogique lui permit d'isoler, à partir des populations locales, des variétés nouvelles de blé dur (Hebda 3, Langlois 1 527, Bidi 17, Guelma, Oued-Zenati 368 ...) et de blé tendre (le Mahon 2, Mahon 57 ...). C'est à Ducellier que l'on doit les sélections d'orge Saida 183, Orge 42 parmi les escourgeons algériens. Il recueillit, avec l'aide du Père De Foucault et des officiers commandant les postes disséminés dans le Sahara, de nombreux échantillons de blés des oasis. Il établit ainsi leur capacité d'adaptation à la sécheresse et attira l'attention des agronomes et botanistes sur leur intérêt scientifique et culturel. L'on doit au Pr Laumont (qui fut enseignant à l'INA d'Alger jusqu'en 1968) et à ses collaborateurs, la sélection de variétés locales, l'introduction d'hybrides ou de variétés étrangères, résistantes à la sécheresse, aux rouilles, au mitadinage : blé tendre (Florence-Aurore, Pusa-Mentana), blés durs issus de variétés indigènes (Oued Zenati 368, Mohamed Ben Bachir 8037, Saba), hybrides (Serrati et le Zenati X Bouteille 13 953).



Recommandation spécifique à l'Office des céréales (OAIC)

L'OAIC est aujourd'hui l'opérateur historique et principal acteur dans le développement de la filière.

S'appuyant sur un réseau de 42 coopératives céréalières et de légumes secs (CCLS) et 8 Union de coopératives agricoles (UCA), de son matériel de récolte (moissonneuses batteuses), de près de 1000 points dédiés à la collecte, ses centres de traitements de semences certifiés et de dépôts de vente de semences (2000), ses 3 filiales de transport (Aro-Est, Aro-Centre et Aro-Ouest), ses moyens de stockage en augmentation constante, il dispose d'un personnel technique expérimenté et qualifié chargé de l'appui à la production, de la fourniture d'intrants, de la production et la distribution d'orge, de semences, de la récolte, la collecte, le stockage et la régulation par les importations. Il entretient des relations avec les céréaliculteurs (600 000) affiliés aux coopératives, les centres et instituts techniques de recherche (INRAA, ITGC, INPV, CNCC, INVA... et les représentants de l'interprofession et des chambres consulaires.

L'office et son réseau est donc un acteur-clé dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement de la filière et de la sécurité alimentaire/souveraineté alimentaire du pays.

La stratégie de développement de la filière doit impérativement s'appuyer sur ce capital matériel et de connaissance accumulé par l'OAIC.

Préconiser un fonctionnement en « silo », avec un démembrement de Office actuel qui donnerait lieu à une séparation entre des fonctions de gestion des importations d'une part, et la régulation du marché intérieur serait tout à fait préjudiciable au développement de la filière. Il convient tout au contraire de renforcer toutes les activités de l'office qui sont nécessairement transversales, et d'engager un projet ambitieux mais vital de refondation de l'Office en lui accordant des moyens à

la hauteur de ces missions. Dans ce cadre, est impératif de le doter de ressources matérielles et managériales conséquentes, de renforcer avec les instituts techniques de recherche et de formation. L'amélioration de la coordination avec les institutions et organisations exerçant un rôle dans le secteur permettrait de perfectionner les modes de gouvernance de la filière et de donner plus d'efficacité aux mesures de soutien financier ou matériel que l'Etat accorde aujourd'hui à la filière... In fine, outre le fait de doter l'Office d'un véritable Observatoire des marchés extérieurs permettant de définir des stratégies commerciales plus performantes. Il s'agit de relever les niveaux de formation et d'expertise des cadres chargés de négocier et de gérer les importations. Il serait vital de le doter de ressources pour gérer un département de recherche-développement afin de favoriser les innovations techniques et de les promouvoir pour le plus grand bénéficiaire des producteurs. La diffusion des acquis de la révolution numérique doit être davantage mise au service des fonctions de régulation et de gestion de la filière.

Une filière lait en Algérie qui peine à se priver des importations

En ce qui concerne la filière du lait, la feuille de route 2020-2024 a pour objectif de renforcer les investissements des entreprises productrices et la production des fourrages, en encourageant les exploitations agricoles spécialisées dans la production du lait de vache et du lait cru, tout en augmentant les quantités collectées. Un programme spécial pour développer l'élevage laitier a été annoncé au cours de l'année 2022 a été adopté par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Dans le but d'augmenter la production du lait cru



et d'assurer un meilleur approvisionnement en lait des grandes villes, le MADR a de nouveau autorisé l'importation de vaches laitières (décembre 2021). L'objectif vise au repeuplement de bâtiments d'élevage en vidés de leurs vaches laitières suite à la crise qu'elle traverse (supra). Un dispositif de lutte contre l'abattage des vaches laitières a été adopté afin de ne pas détourner ce capital productif acquis, le réduisant à une importation de cheptel vivant à destination d'une consommation humaine comme ce fut le cas dans le passé.

Le lait fournit l'essentiel des protéines d'origine animale et occupe une place prépondérante dans la ration alimentaire des algériens.

La consommation qui était évaluée à 34 litres en 1967-68 (FAO) est passée à 61 litres en 1979-80 (ONS). Sa consommation a été évaluée ces dernières années à 134 litres en équivalent lait par habitant, ce qui fait de l'Algérie le premier consommateur de lait et dérivées de la région Maghreb. La croissance démographique, l'urbanisation accélérée et l'augmentation des revenus de la population, expliquent en grande partie cette tendance haussière de la consommation. Si la

consommation individuelle de lait repose en partie sur un socle de traditions alimentaires, cette hausse des consommations de produits laitiers résulte aussi de choix publics.

La politique des subventions publiques du lait, comme du pain est l'expression la plus marquée du caractère social de l'Etat. Le système du lait pasteurisé en sachets (LPS) à prix fixe administré (25 dinars algériens/litre, soit un peu plus de 10 DA/litre à prix constant de l'année 2001) répond à l'orientation historique d'aides aux ménages à revenus modestes, avec la fourniture d'une protéine animale « bon marché » et donc accessible à la consommation. Tout dysfonctionnement dans la distribution de ce lait comme c'est le cas de façon récurrente donne lieu à des tensions sur le marché et à de vives réactions sociales.

Faute d'une offre suffisante, cette consommation de produits laitiers est soutenue par des importations. Le groupe « lait et produits laitiers » occupe après les céréales, la deuxième place parmi les produits alimentaires importés en Algérie et représente en moyenne plus de 15 % de la facture alimentaire totale.

Tableau 19 : Importations de lait (U : en millions de dollars)

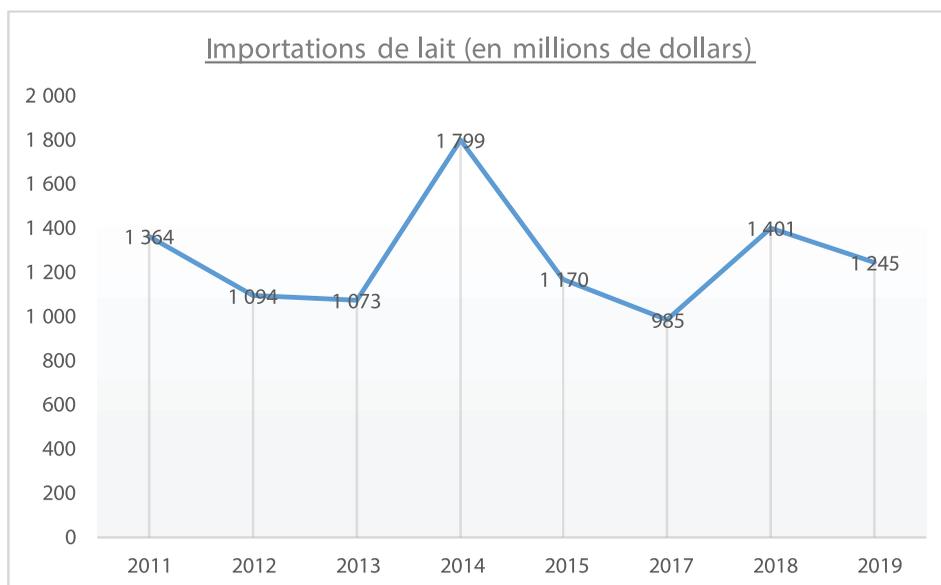
Années	2011	2012	2013	2014	2015	2017	2018	2019	2020
USD \$	1 364	1 094	1 073	1 799	1 170	985	1 401	1 245	1 394

Source : Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie. Douanes algériennes

¹⁰²Kheffache, H, Bédrani, S (2012). Les importations subventionnées de génisses à haut potentiel laitier : un échec dû à l'absence de politique laitière globale. Les cahiers du CREAD. Volume 28, Numéro 101, Pages 123-146. L'étude montre qu'il y a un écart considérable en 2011 entre le nombre de vaches laitières "modernes" figurant dans les statistiques officielles et celui qui aurait dû exister en comptabilisant les vaches importées depuis les années soixante. Les auteurs avancent deux hypothèses pour expliquer cet écart : soit les performances de ce type d'élevage ont été faibles, soit l'importation de génisses a dissimulé en fait l'importation de viande sur pieds bénéficiant d'avantages fiscaux et douaniers.

¹⁰³Année de parution du décret fixant le prix du LPS à 25 DA le litre.

Figure 11 : Importations de lait (U : en millions de dollars)



Chaque année, l'Algérie importe ainsi 60% de sa consommation de lait, et la croissance annuelle moyenne du marché algérien des produits laitiers est estimée à 20% ces cinq dernières années.

En 2019, les importations de produits laitiers se sont élevées à 1,24 milliard \$, et l'Algérie aura importé plus de 232 000 tonnes de lait entier en poudre et environ 167 000 tonnes de poudre de lait écrémé (source USDA). La remontée des cours de la poudre sur le marché mondial devrait renchérir la facture alimentaire de l'Algérie en 2021. Cette conjoncture des marchés mondiaux des produits laitiers ont conduit les pouvoirs publics à renforcer la stratégie de développement de la filière.

Les statistiques officielles indiquent une augmentation progressive de la production depuis les années 2000. En 2012, la production de lait cru avait dépassé le seuil des 3 milliards de litres, et amorcé avec l'achèvement du plan

quinquennal 2014-2019, le seuil des 4 milliards de litres.

En 2017, la production laitière totale (toutes espèces confondues) a été évaluée à 3,5 milliards de litres mais accusait un déclin en 2018 avec une production de 3,2 milliards de litres.

La collecte de lait de vache qui a été évaluée en 2017 à 0,97 milliard de litres décline également en 2018 avec 0,93 milliards de litres collectés. Ces variations de collecte résultent de l'effectif de bovins laitiers. Cet effectif passe d'une moyenne de 745 126 vaches au cours de la décennie 1990-99 à plus de 1 millions (1 066 625) de vaches laitières en 2016 pour se stabiliser dès 2018 autour de 950 000 têtes. Le bovin laitier moderne (BLM) qui est le segment où la productivité du cheptel est la plus élevée, représente à peine le quart du troupeau laitier.

Moins d'une dizaine de wilayas (8) totalisent plus de la moitié de la collecte algérienne de lait cru. Ce sont les wilayas de Sétif, TiziOuzou, Skikda,



Mila, Batna, Bordj Bou Arreridj, Souk Ahras, Médea, Chlef et Tlemcen.

En termes de structure d'exploitation, environ 95 % des 200 000 qui pratiquent à temps ou partiel l'élevage laitier ont entre 1 et 10 vaches. Quatre formes sociales d'activité sont identifiées : une forme paysanne-traditionnelle, une forme familiale, une forme moderne (généralement hors-sol), et une forme industrielle en émergence dans certaines zones agricoles du pays. La plupart des vaches laitières sont élevées sans terre : 70% à 80 % des unités d'élevage sont hors-sol, ce qui pour effet d'accroître les coûts de production d'une alimentation qui représentant 80% des coûts de production¹⁰⁴. Ce mode dominant d'élevage l'expose aux aléas du marché et le rendra plus sensible à l'inflation des prix des aliments : l'évolution des marchés (des génisses, des aliments et autres intrants) déterminera ainsi l'attractivité de la filière et/ou sa viabilité économique.

Sur le plan technique, les itinéraires en matière de conduite et d'alimentation ne sont pas toujours respectés, les normes sanitaires font défaut, ce qui a des conséquences sur les rendements jugés médiocres (3 000 litres par vache et par an dans le BLM). L'insuffisance des ressources fourragères et autres aliments qui constitue un obstacle au développement de l'élevage bovin est compensée par des importations d'orge et de maïs qui participent à des dépenses d'importations croissantes (voir infra).

La politique de développement de l'élevage laitier moderne impulsé par l'Etat s'est appuyée sur des programmes d'importation de génisses pleines, des soutiens financiers allant entre 30 et 50 % de l'investissement, la promotion de l'insémination artificielle soutenue à hauteur de 75%, les aides à la production, des incitations à la collecte et à l'intégration du lait cru local dans l'industrie de transformation¹⁰⁵. L'industrie de la transformation laitière, est impulsée par un l'opérateur public GIPLAIT –qui contrôle 40% du marché-, près de 200 laiteries privés et plus de 30 000 éleveurs liés par des contrats avec les transformateurs.

Parmi les principaux groupes privés du pays, on peut citer parmi ces groupes SOUMAM, DANONE, SAFILAIT, LACTALIS, BEL, HODNA lait, TRÈFLE, qui contribuent à la structuration de l'aval et à la réalisation de la collecte.

Afin de renforcer sa politique de relance de la filière, le ministère de l'Agriculture s'est appuyé sur un ensemble d'institutions. L'ONIL - principal acteur public- a pour mission de mettre en œuvre la politique de régulation du marché (importations de poudres, gestion des « quotas » LPS, distribution du lait...)¹⁰⁶. En termes d'organisation, les acteurs de la filière sont représentés par un comité interprofessionnel du lait (CIL) créé en 2010 et relayé au niveau des régions par des comités régionaux interprofessionnels établis dans neuf régions laitières (Constantine, Annaba, Tizi-Ouzou,

¹⁰⁴Les études montrent que le coût alimentaire d'un litre du lait le moins cher revient aux exploitations disposant des capacités fourragères ou de système d'élevage qui conjugue le hors sol aux locations de terres pour la production fourragère (DIVECO, 2011).

¹⁰⁵Outre les primes versées aux transformateurs, aux collecteurs et aux éleveurs soutiens sont accordés à l'insémination artificielle, à l'ensilage sans évoquer les bonifications pour le crédit. Il faut enfin évoquer un système d'encouragement à la production de luzerne et de maïs fourrager afin de réduire la dépense en aliments et favoriser le développement de l'élevage.

¹⁰⁶L'ONIL dispose d'une riche information sur le nombre d'éleveurs, la production, le cheptel, la production par vache, les quantités livrées.



Alger ? Mostaganem, Oran, Batna, Ghardaia et Béchar). Les Comités Régionaux Interprofessionnels du Lait (CRIL) sont des structures de concertation et de négociation des accords interprofessionnels entre opérateurs de la filière, notamment en matière de développement de la production laitière (bovine, caprine, cameline et ovine), d'organisation et d'extension de la collecte de lait cru et de soutien technique aux opérateurs.

Ces institutions nationales et régionales qui forment l'environnement de la filière sont complétées par un réseau de coopératives, d'associations et de groupements de producteurs laitiers. La filière bénéficie d'un encadrement assuré par des Instituts techniques : l'Institut Technique d'Élevage et des Viandes-ITELV- (appui technique aux éleveurs, formation et vulgarisation), le Centre Nationale d'Insémination Artificielle- CNIAAG-, (chargé des opérations d'insémination artificielle et de transfert embryonnaire), l'Institut Technique des Grandes Cultures-ITGC- (appui en matière de cultures fourragères) et l'I.N.R.A.A (Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie). Le paysage organisationnel de la filière s'est doté ces dernières années nouvelles organisations : coopératives d'élevage proposant des services aux éleveurs, intrants, aliments du bétail, matériels spécialisés, produits vétérinaires...Coopératives laitières chargées de la collecte de lait cru, de sa transformation et/ou de sa distribution, associations et groupements de producteurs¹⁰⁷.

En termes de perspectives, la filière lait est clairement retenue parmi les priorités de la politique agricole de l'Algérie. Elle constitue un enjeu fondamental dans le cadre de la sécurité alimentaire. De nombreux très nombreux signaux révèlent cette priorité

parmi lesquels le maintien des soutiens financiers, la constitution de cellules (associant les cadres du ministère de l'agriculture, du commerce, des finances...) pour le suivi des disponibilités de lait sur le marché domestique afin d'éviter des ruptures d'approvisionnement, la réaffirmation du maintien au système de soutien à la consommation (« LPS »), instauré il y a plus de 40 ans (1996).

Les mesures incitatives de soutien à la filière concernent essentiellement les investissements pour accroître la production de fourrages par la création de périmètres de cultures irriguées de maïs ou de luzerne dans le Sud. L'importation de génisses pleines, qui fut interrompue en décembre 2020 pour cause sanitaire, a été rétabli fin décembre de l'année 2021. Le ministère de l'Agriculture a libéré depuis janvier 2022 un quota de 22 000 génisses pleines par an à haute potentialité génétique. Cette mesure qui sera très encadrée afin d'éviter les dérives constatées par le passé, consolidera les bases du capital productif dans le secteur de la production animale¹⁰⁸. Il est également question i) de renforcer les mesures sanitaires d'établissement la traçabilité des cheptels (et du lait), la mise en œuvre de l'identification bovine et de la base de données correspondantes, ii) de faciliter l'accès des producteurs aux soutiens publics à la modernisation des exploitations agricoles à vocation laitière et, iii) de réformer le dispositif de soutien (production, collecte, transformation), iv) d'appuyer la création de nouvelles unités de transformation industrielle au niveau de zones proches des zones de production en facilitant aux investisseurs l'importation de matériels et d'équipements destinés aux opérations de production, de récolte, de transformation et d'emballage des produits laitiers.

¹⁰⁷Aucune statistique officielle n'est aujourd'hui disponible sur le nombre de coopératives ayant pour objet l'activité d'élevage (des coopératives d'éleveurs, de services aux éleveurs ou de coopératives laitières).

¹⁰⁸Kheffache, H., Bedrani, S (2012). Les importations subventionnées de génisses à haut potentiel laitier, un échec dû à l'absence de politique globale. Revue Les Cahiers du CREAD Volume 101. P 123-135



Le renforcement de la coordination entre les acteurs de la filière est évoqué comme une condition déterminante dans le développement de la filière. Le Comité interprofessionnel du lait (CIL) est ainsi appelé à jouer le rôle de trait d'union entre le secteur public et les opérateurs privés, afin d'autoriser une mise en œuvre plus efficace des politiques publiques.

Les principaux obstacles au développement de la filière sont aujourd'hui clairement identifiés. Ils concernent essentiellement la faible productivité des troupeaux laitiers (moins 2000 litres par vache/an), un développement insuffisant des productions de fourrages verts¹⁰⁹. L'amont de la filière est confronté à une forte inflation des prix des aliments du bétail, et l'aval à un

dysfonctionnement dans la régulation du marché du lait en sachet subventionné, ce qui est contraire à la régularité des approvisionnements en lait des populations.

L'ensemble des choix réalisés pour la politique laitière représente un compromis contraint mais pertinent : assurer la satisfaction des besoins de base de la population, bénéficier de l'avantage comparatif du prix mondial, mais désormais volatil et à la hausse, développer la production intérieure dans un souci de sécurité alimentaire, de développement et de maintien d'emplois dans le secteur agricole et agro-alimentaire. Le débat porte principalement sur le dosage relatif de ces différents leviers et en conséquence sur la définition de ses bénéficiaires.

La filière pomme de terre en essor mais...en mal de régulation¹¹⁰

La filière pomme de terre est considérée comme stratégique. Au fil des années, elle a acquis un poids économique et social important. Perçue comme le légume de base en Algérie, la disponibilité par tête de pomme de terre a quadruplé entre 1970 et 2020 (cf. tableau 1). Selon diverses sources, la consommation de pomme de terre qui était évaluée à 21,7 kg en 1966-67 (FAO), a augmenté aux alentours de 34 kg/habitant/an en 1979-80 (enquête ONS), et se situerait à plus de 110 kg/habitant/an en 2020, faisant ainsi de ce produit agricole un élément structurant de la ration alimentaire de l'algérien.



¹⁰⁹Il faut aussi évoquer l'absence de gestion génétique des troupeaux, le déficit dans le respect des règles d'alimentation, de suivi sanitaire...

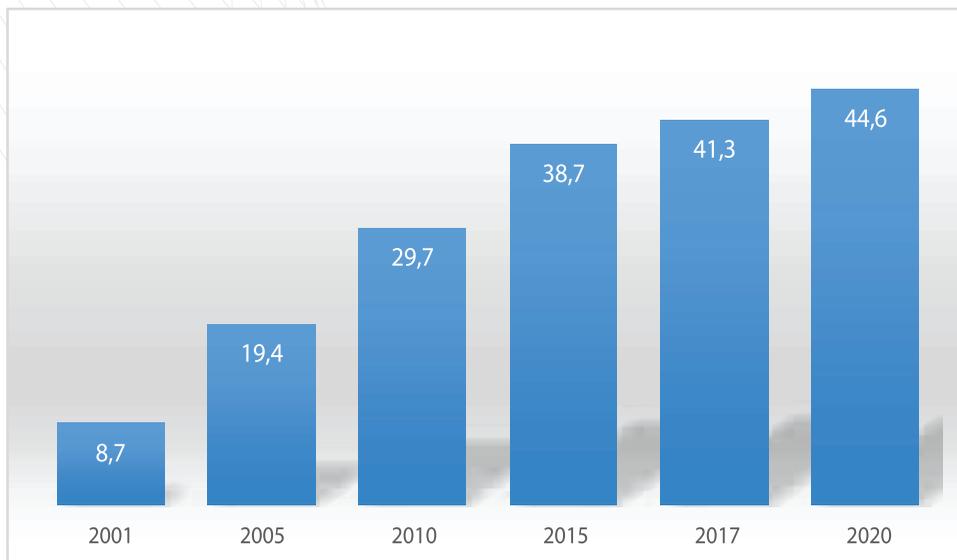
¹¹⁰L'étude de cette filière reprends les principaux résultats d'une étude que nous avons conduite dans le cadre du programme d'appui à l'initiative ENPARD-Méditerranée. Diagnostic du système de régulation de la pomme de terre en Algérie. Juin 2018. 38 p



Pour répondre à une demande croissante de ce produit, l'Etat a multiplié, avec efficacité, les incitations et les programmes de soutien au développement de cette filière. Outre la politique d'accès à la propriété et à l'irrigation des terres, les aménagements réalisés dans les périmètres nouveaux de mise en valeur et les soutiens financiers de diverses nature (à l'engrais, aux équipements et à l'irrigation localisée), un système de régulation des produits agricoles de large consommation (SYR-PALAC), qui concernait essentiellement la pomme de terre, garantissait, d'une part, aux consommateurs l'accès de ce produit à un prix compatible avec leur pouvoir d'achat, et d'autre part, aux producteurs un revenu décent. L'on peut dater l'essor de cette production avec la mise en œuvre au cours de l'année 2000 du programme national

de développement agricole (PNDA). En l'espace de deux décennies, la production a été multipliée par cinq (5) et le rendement par deux. Entre 2010, date qui est marqué un rythme élevé de réalisation de nouveaux périmètres et 2020, la production de pomme de terre est passée de 19 Millions de quintaux à 46,6 millions de quintaux. Cette augmentation de plus de 50% est la conséquence de l'émergence de nouveaux bassins de production aux côtés des wilayas de Mascara ou de Mostaganem de plus vieille tradition dans la culture de la pomme de terre : il s'agit des Wilayas d'El-Oued, d'Ouargla ou d'Ain-Defla. La production a été multipliée par cinq entre les années 2001 et 2020 passant approximativement de 8,7 millions de quintaux à plus de 44 millions de quintaux.

*Figure 12 : Evolution de la production de pomme de terre (2001-2020)
En millions de quintaux*



Source : MADR- DRDPA



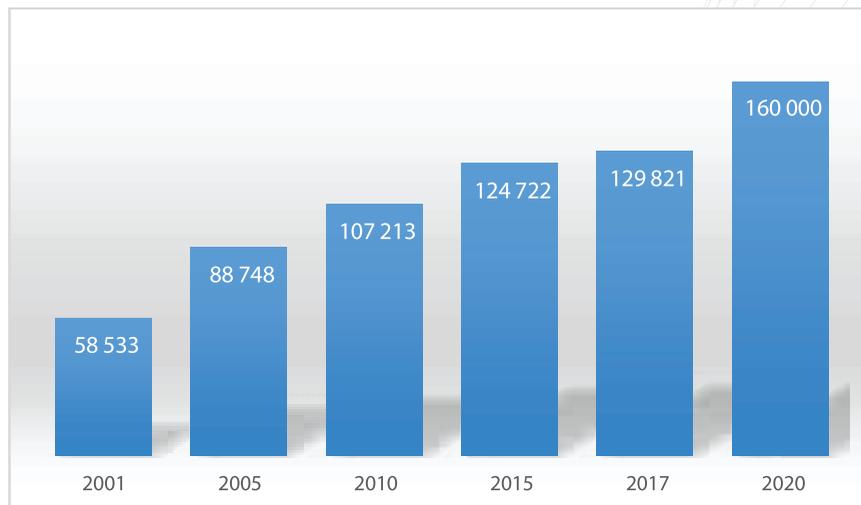
La production nationale de pomme de terre a été sur toute la période examinée (2000-2020) insuffisante pour couvrir les besoins exprimés par le secteur. Les objectifs tracés dans le cadre de la feuille de route du MADR visent à mettre fin à une dépendance vis-à-vis des producteurs mondiaux de semences qui coûteraient annuellement près de 80 millions d'importations. De réels progrès ont été réalisés dans la production de semences dit de première génération et le Groupe Valorisation des produits agricoles (GVAPRO), travaillerait sur un programme de réduction progressive des quantités de semences de pomme de terre¹¹¹. Le programme de recherche qui serait en

cours vise à réduire l'importation de semences de première génération pour atteindre l'autosuffisance d'ici 2022.

Les superficies maraîchères ont également connu un accroissement constant sur toute la période 2001-2020.

La croissance de la production entre l'année 2000 et 2020 est le résultat de deux facteurs : l'accroissement des superficies dédiées à la pomme de terre qui passe de 64 694 ha à près de 160 000 ha – soit une multiplication par près de 2,5- entre les deux périodes accompagnées d'un doublement du rendement qui passe approximativement de 160 quintaux/ha à près de 320 quintaux/ha.

*Figure 13 : Evolution des superficies affectées à la pomme de terre (2001-2020)
(En hectares)*



Source : MADR- DRDPA

Cette augmentation de la production de pomme de terre a entraîné une plus grande disponibilité pour le consommateur : celle-ci a été multipliée par 2,5 entre les années 1988-2002 et les années 2012-2017 pour passer approximativement de 40 kg/habitant à plus de 100 kg/habitant.

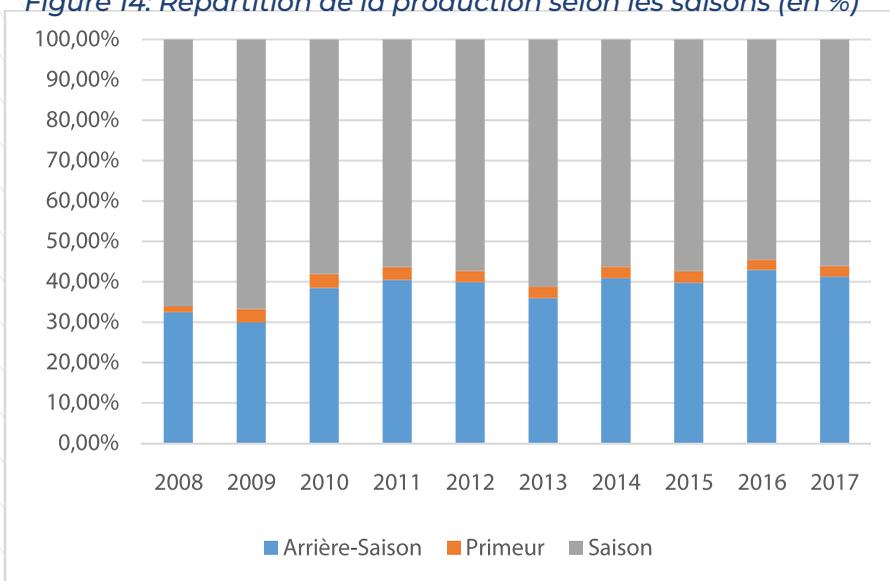
La régulation de la production de la pomme de terre se réalise par ailleurs à travers la multiplication des campagnes. La plasticité génétique et la courte période de croissance de la pomme de terre permettent d'avoir trois récoltes par an : en primeur, en culture de saison et d'arrière-saison.

¹¹¹Le PDG de ce groupe public sous tutelle du ministère de l'Agriculture et du développement rural affirmait que le secteur importait en 2021 encore 20% des besoins en semences de pomme de terre pour près de 80 millions d'euros/an.

La production de pomme de terre s'effectue au cours de trois périodes : i) L'arrière-saison couvrant les mois de novembre à avril, ii) la saison de la pomme de terre de primeur qui s'étale du mois février au mois de mai, et la pomme de terre de saison qui est produite d'avril au mois d'octobre. Lors des mois de mars-avril et d'octobre-novembre, la production est plus

qu'en pleine saison et les disponibilités baissent. Ce sont les mois au cours desquels l'organisme régulateur, l'office national interprofessionnel des légumes et des viandes (ONILEV) instruit les stockeurs avec qui des conventions ont été signées, de procéder à des déstockages des productions excédentaires de la pomme de terre de saison.

Figure 14: Répartition de la production selon les saisons (en %)



Source : MADR- DRDPA

L'Etat à travers les Directions des Services Agricoles (DSA), a vivement encouragé la multiplication des campagnes pour assurer la disponibilité continue de la pomme de terre. Cette stratégie a visé l'augmentation de la part de la récolte

primeur de 3 à 6 % de la production totale, et celle de la récolte de l'arrière-saison de 34 à 40 % entre 2000 et 2017. Si le premier objectif n'a pas encore été réalisé, le second objectif été quasiment atteint.

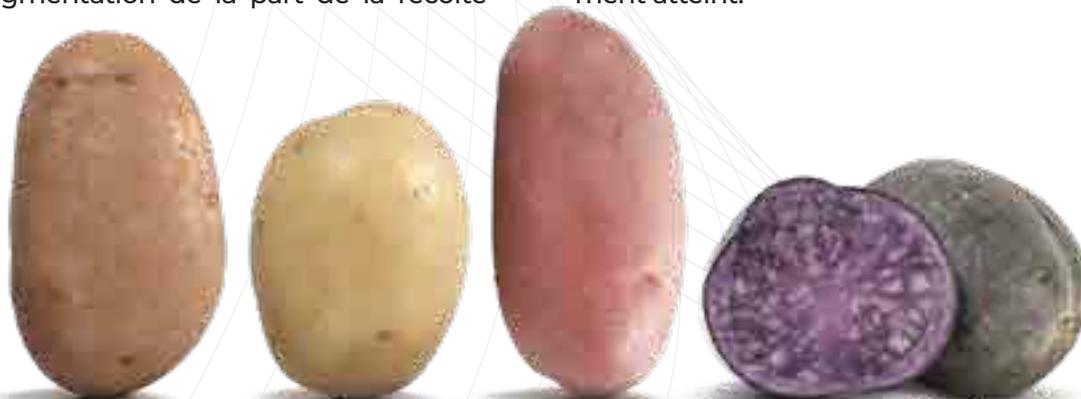
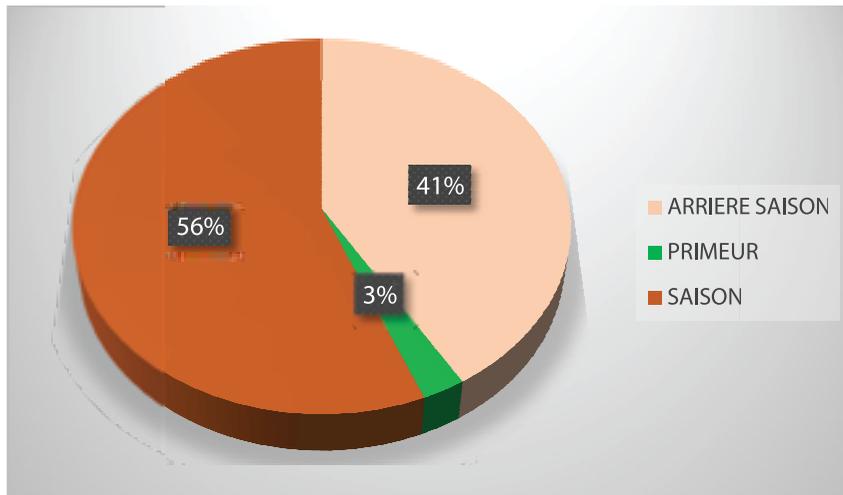




Figure 15 : Répartition des productions selon les saisons- (année 2017 en %)

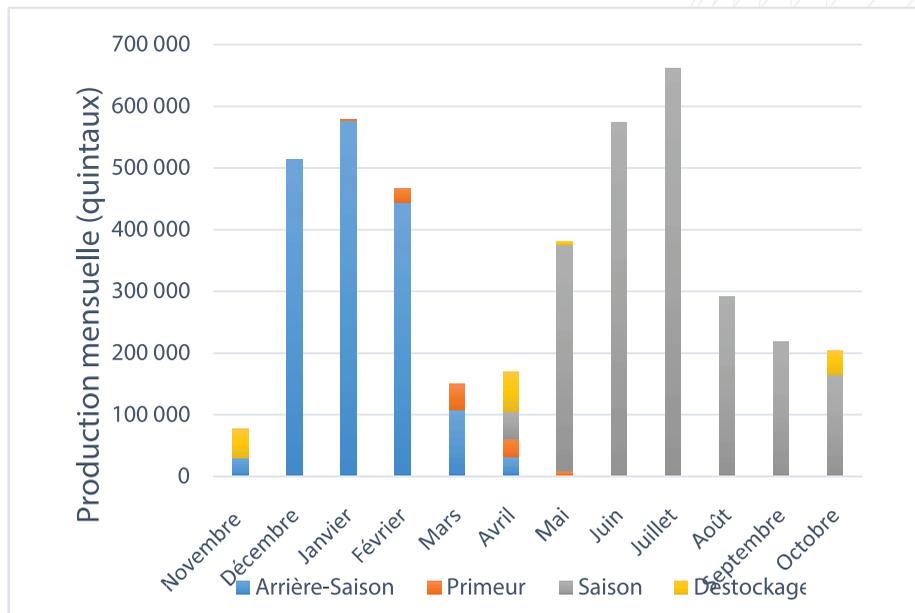


Source : MADR- DRDPA

Cependant, des difficultés de mise en place des cultures hors saison et les risques élevés encourus notamment par la production de pomme de terre primeur expliquent le faible engagement des agriculteurs pour ces pratiques nouvelles. Ces difficultés font aujourd’hui obstacle à un fonctionnement régulé du marché de la pomme de terre.

La figure suivante montre la production mensuelle de pomme de terre pendant la saison 2016-2017.

Figure 15 : Répartition des productions selon les saisons- (année 2017 en %)



Source : MADR- DRDPA

Il est à noter que c'est pendant les mois de mars-avril et octobre-novembre que les niveaux de production sont au plus bas et c'est durant ces périodes qu'ont lieu les opérations déstockage de l'ONILEV en coordination avec les stockeurs privés conventionnés.

L'examen des zones de production montre le poids prépondérant de quelques pôles de production. La dynamique de production est le fait de trois (3) wilayas, celle d'El Oued qui a vu sa production passer de à 7 millions de quintaux en 2008 à 11,5 millions en 2017, de la Wilaya de Mostaganem où la production est passée de 1,4 millions de

quintaux à 4,4 millions de quintaux sur la même période et la Wilaya de Mascara où la hausse de la production enregistrée a été de 1,7 millions de quintaux (2008) à 3,4 millions de quintaux (en 2017). Les mêmes dynamiques de production ont été observées dans les wilayas de Ouargla ou de Ain-Defla.

Ce sont essentiellement les 4 wilayas excédentaires d'El Oued, de Ain Defla, de Mostaganem et de Mascara) qui sont aptes à approvisionner les autres régions déficitaires, et dont certaines sont de grands bassins de consommation (Alger, Oran, Sétif, Constantine).

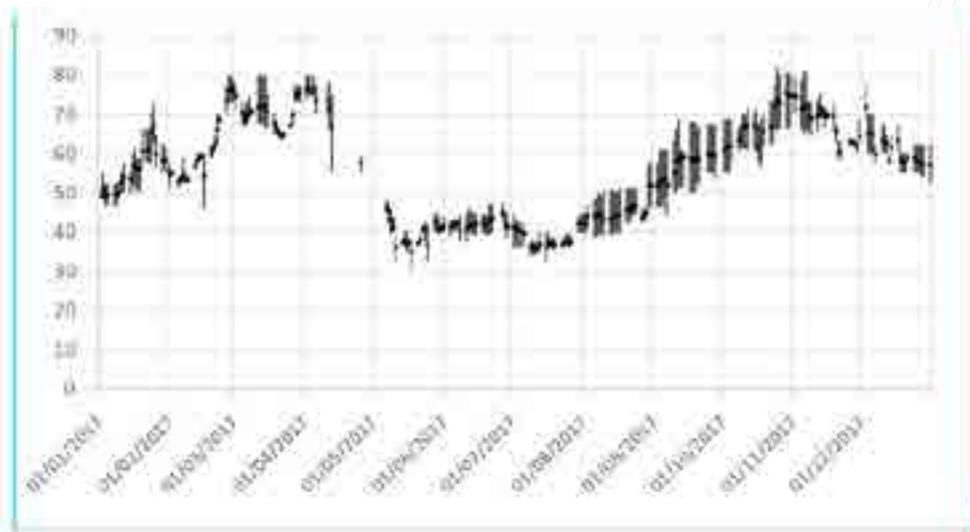
Carte 5 : Wilayas excédentaires et Wilayas déficitaires¹¹²



¹¹²Cette carte a été élaborée à partir des données de la production et de la population de l'année 2017. Pour l'année 2017 la production de pomme de terre a été de 41 342 662 quintaux pour une population à fin 2017 de 42,2 millions. La disponibilité atteindrait de près de 98 kg/habitant.

Le dépouillement des mercuriales sur l'année 2017 indique que le prix moyen de la pomme de terre (toute région confondues) est de l'ordre de 55,5 DA (prix détail pour l'année 2017). Le prix de gros a été de l'ordre de 44,5 DA (11 DA de différence avec le prix détail). La pomme de terre réfrigérée a un prix inférieur de 14 DA par rapport à la pomme de terre fraîche pendant la période avril-mai et un prix inférieur 6 DA pendant la période septembre-novembre.

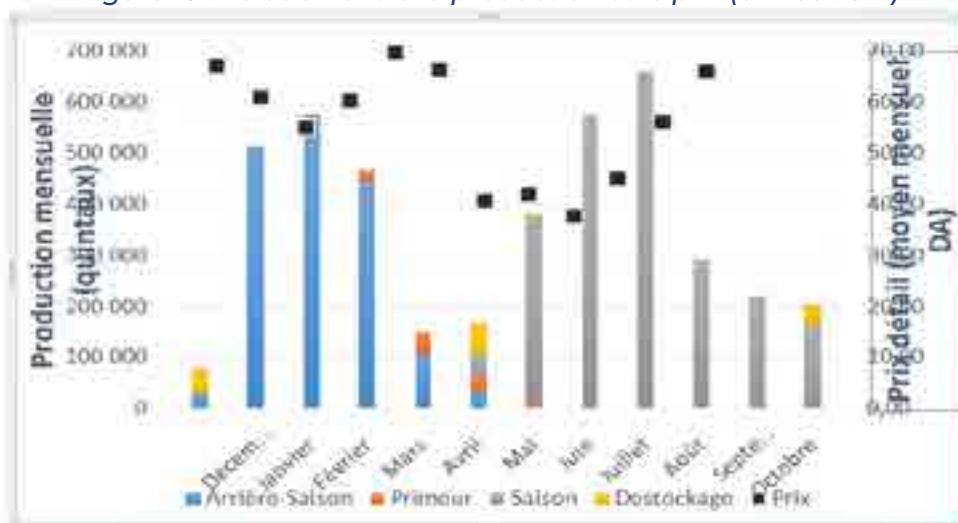
Figure 17 : Prix de la pomme de terre fraîche (détail, moyenne nationale)



Source : MADR- DRDPA

La figure ci-dessous montre les variations des productions mensuelles et des prix moyens en fonction des mois de l'année. Les relations entre les prix des mercuriales relevées sur les marchés avec les niveaux de production mensuelles relevés par les directions des services agricoles sont illustrées par la figure suivante :

Figure 18 : Relation entre la production et le prix (année 2017)



Source : MADR- DRDPA



Si l'analyse des relations prix/production à partir des données recueillies en 2017 montre bien que les prix augmentent quand la production diminue, cette observation n'est pas vérifiée tout au long de l'année. C'est ainsi que pour le mois de janvier, la production est similaire aux mois de Juin et de Juillet mais le prix moyen en janvier est plus élevé que les prix moyens des mois de Juin et Juillet (55 DA pour Janvier contre 40 DA pour Juin-Juillet). L'écart de prix constaté est à mettre en relation avec une demande qui serait plus forte en janvier, la pomme de terre entrant en saison d'hiver plus souvent dans les habitudes alimentaires des consommateurs.

Le ministère du Commerce a mis en place en mai 2018, un nouveau système d'information relatif au suivi de la tendance des prix au niveau des marchés de gros et de détail, permettant de relever les prix en temps réel, afin d'intervenir plus efficacement en cas de pics enregistrés. Ce nouveau dispositif se veut ainsi un système d'alerte en appui aux mécanismes de régulation gérés SYRPALAC.

Afin d'assurer une régulation efficace, l'Etat a initié un programme national pour la construction de chambres froides. Dans le cadre de ce programme, les stockeurs bénéficient de 50% de soutien de l'Etat et des crédits sans intérêt.

Aujourd'hui, le pays compte plus de 60 opérateurs privés possédant des complexes frigorifiques. Le secteur public est propriétaire de 21 unités de stockage dont 12 sont opérationnelles. L'objectif visé est la réalisation de 1 million de m³ de froid positif et négatif.

Les entrepôts de collecte au nombre de 9, seront situés dans les zones de production agricole : 3 à l'ouest (Ain Defla, Ain-Témouchent, Mostaganem), 1 au centre (Boumerdes), 1 à l'est (Skikda) et 4 au Sud (Adrar, Biskra, El Oued et Ouargla). Les plateformes logistiques (11) seront situées aux principaux nœuds principaux du réseau routier national. Ils ont été convenablement implantés pour couvrir le territoire national (bien que la plateforme d'Oran aurait été plus efficace si elle avait été implantée un peu plus au sud sur l'autoroute, et qu'une plateforme à Constantine et une à Biskra auraient mieux couvert l'est). Ces infrastructures de stockage en projet¹¹³, une fois opérationnelles, permettront d'améliorer la collecte, le stockage et la distribution de la production agricole.

Deux types de stocks sont constitués : des stocks de sécurité et des stocks économiques de régulation. Sur la campagne 2016-2017 et sur la pomme de terre d'arrière-saison, l'objectif visé a été de 80 000 tonnes réparties entre un stock de sécurité fixé à 20 000 tonnes et un stock régulateur de 60 000 tonnes. Ces quantités stockées représentent à peine 4,1% des quantités produites. *Cette quantité est bien trop modeste- elle représente approximativement 10 jours de consommation nationale- et ne peut exercer de ce fait qu'une influence marginale sur les prix de marché. Les capacités de stockage restent limitées et n'absorbent en moyenne que 4% de la production annuelle, ce qui est un taux bien trop faible pour exercer une influence sur les prix de marché.*

¹¹³29 entrepôts de capacités variant entre 4 000 et 10 000 m³ implantés sur tout le territoire national contribueront à renforcer les capacités de stockage.

L'installation d'usines de transformation des produits agricoles dans les zones de production figure parmi les priorités fixées par les autorités. Il existe aujourd'hui, un peu plus d'une dizaine (12 en 2018) unités de transformation de pomme de terre à l'échelle nationale, et cette industrie est le fait exclusif d'opérateurs privés. L'Office national interprofessionnel des légumes et viandes (ONILEV) ainsi que l'Institut technique des cultures maraîchères (ITCM) ont été chargés de recenser les projets d'investissement dans la transformation et de créer des espaces d'échange entre les agriculteurs et les transformateurs.

Le bon fonctionnement ainsi que le contrôle des marchés de gros constituent un autre instrument de régulation du marché de la pomme de terre. Globalement, sur les 45 marchés existants à travers le territoire national, 32 d'entre eux sont d'une manière générale, en bon état, alors que les 13 autres marchés de gros sont dans un mauvais état.



Un programme de réalisation de huit (08) marchés de gros de fruits et légumes, à vocation nationale et régionale, a été mis en œuvre par l'EPE SPA MAGROS, et seront implantés dans les Wilayas de Mascara, Sétif, Ain-Defla, Guelma, Ouargla, Djelfa, Biskra, et Mila. Les normes retenues pour la réalisation de ces marchés sont celles fixées par la FAO.





La question de la localisation des marchés de gros mériterait une étude dédiée et plus approfondie. Celle étude devrait mobiliser les paramètres suivants :

La localisation exacte des grands bassins de consommation (population des villes...)

Les voies de communication nationales et régionales.

Dans le cas présent, pour justifier de la pertinence des localisations des marchés de gros existants, une méthode simplifiée a été utilisée en nous appuyant sur les hypothèses suivantes :

Prise en compte de la production de pomme de terre annuelle dans les wilayas excédentaires (en référence au tableau portant sur les productions et à la carte n°1 ci-dessus). Ces wilayas excédentaires sont représentées en couleur verte ;

L'identification des wilayas déficitaires (en rouge sur la carte). Elles correspondent aux wilayas les plus peuplées : Alger-Blida (5 millions habitants), Oran (2 millions), Sétif (2 millions). Ces wilayas sont certainement consommatrices des autres productions agricoles.

Concernant les voies de communication, les marchés de gros doivent nécessairement être implantés à proximité de l'autoroute Est-Ouest.

Il en a résulté, après l'étude de la cartographie de ces marchés de gros :

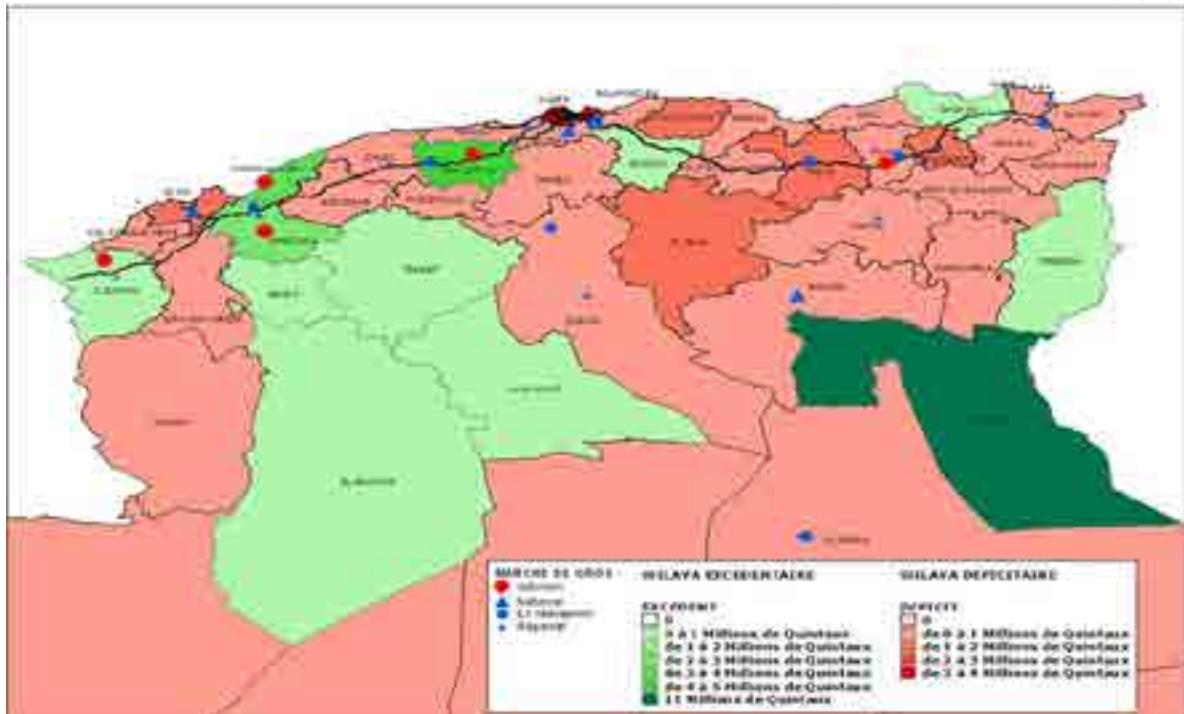
Pour la région Est : Un marché de gros devrait être implanté à proximité de la ville de Sétif (430 km de El-Oued via les RN3 et RN48, 3h d'Alger et de Annaba via l'autoroute Est –Ouest). Un marché de gros est en cours de réalisation dans la périphérie de Sétif (Ain Sfiha). Cette région dispose d'un potentiel de consommation important.

Pour la région Centre : Les marchés de gros nationaux de Bougara (Blida) et de Khemis-El Khechna (Boumerdes) devraient être réhabilités pour jouer un rôle plus important.

Pour la région Ouest. Un marché de gros devrait être implanté à Oued-Rhiou (à proximité de l'autoroute à la limite entre les wilayas de Relizane et Chlef). Ce marché serait au centre des bassins de production Ouest : Ain-Defla, Mostaganem et Mascara (entre 100 à 150 km) et à un degré moindre Tiaret et Saida. Il serait également proche du centre de consommation de la wilaya d'Oran (moins de 200 km).

D'autres marchés régionaux pourraient jouer un rôle secondaire (ain-Beida, Boufarik, El Kerma-Oran, les Eucalyptus-Alger, Ain-Oussera...). A signaler 4 marchés informelles (ceux de Chelghoum El Aid pour l'Est, de Sidi-Khelil pour Ain-Defla et le Centre, de Souk-El-Siyada pour Mostaganem pour l'Ouest et de Remchi-Hennaya pour Tlemcen) d'importance régionale, avec des transactions informelles contrôlées par des mandataires privés qui mobilisent un volume de production important et qui desservent des dizaines de wilayas sans aucun pouvoir de contrôle par les institutions publiques.

Carte 6 : Localisation des marchés de gros



Source : Carte élaborée par nos soins

Recommandation spécifique à l'Office des céréales (OAC)

Malgré tous ces efforts, le système de régulation du marché de la pomme de terre est encore défaillant. Le MADR a recensé un certain nombre de lacunes et de problèmes qui empêchent le système d'atteindre ses objectifs, parmi lesquels : la persistance de pratiques spéculatives des intermédiaires et l'absence de circuits de commercialisation organisés et maîtrisés par les producteurs.

En dépit de toutes les solutions proposées par le Ministère pour contourner les spéculations et maîtriser le prix de la pomme de terre, les fluctuations de prix persisteront car toute la problématique reste liée à la quantité produite et sa disponibilité au cours de certains mois de l'année.

Il faut rappeler que l'objectif d'un système de régulation de la filière pomme de terre consiste à approvisionner les marchés, en quantités suffisantes afin de répondre à la demande des consommateurs, et que le prix de la pomme de terre soit stable et abordable pendant toute l'année. Ce prix doit également permettre aux producteurs de se rémunérer convenablement et donc éviter de vendre leur production au-dessous des coûts de production¹⁴.

Afin d'éviter les pénuries qui survient en Octobre-novembre et en mars avril, des incitations devraient être mises en place afin d'encourager la production de la pomme de terre d'arrière-saison par rapport à la production de saison. Afin que le marché soit mieux régulé

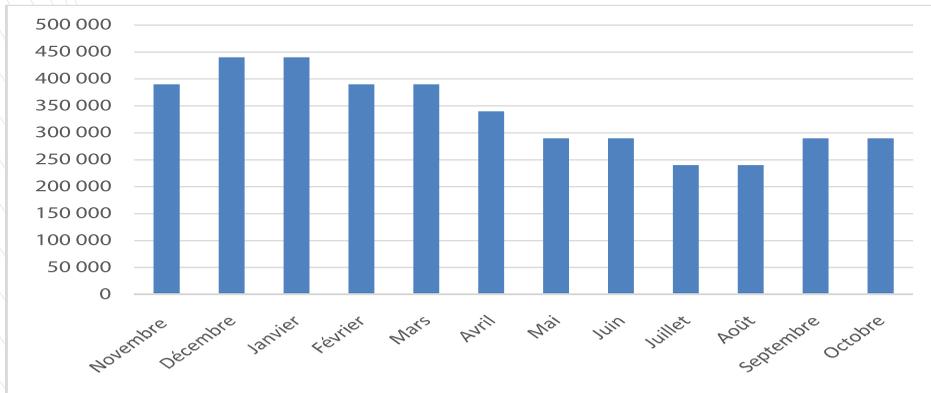
¹⁴Cette exigence sollicite les services agricoles dans le calcul et le suivi région par des coûts de production. Plus généralement, il y a nécessité de créer un observatoire de la formation des prix et des marges afin d'adapter les interventions de l'Etat et de fixer les politiques de prix à la production en rapport avec les revenus (des producteurs, des utilisateurs et des consommateurs).



et que les pics de prix soient atténués (Octobre-Novembre et Mars-Avril), il est nécessaire d'accroître les volumes de pommes de terre sur le marché à ces périodes. En sachant que, i) la consommation mensuelle moyenne est de 350 000 à 400 000 quintaux, et ii)

qu'elle est plus importante pendant les mois qui sont plus « froids » (Octobre-Mars), la mise sur le marché devrait avoir le profil suivant (à production constante de 4 à 5 millions de quintaux/mois) :

Figure 19 : Profil souhaitable de mise sur le marché de la pomme de terre



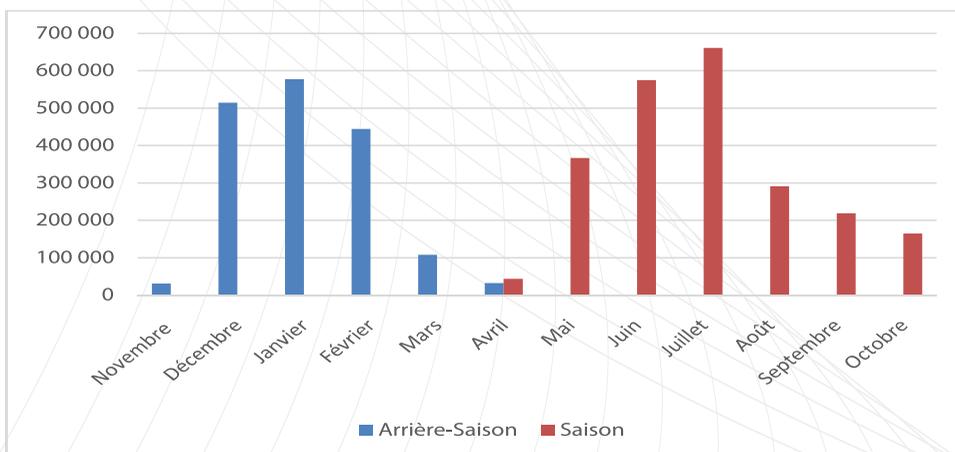
Source : MADR- DRDPA

Ce profil de répartition des volumes produits nécessite l'augmentation de la production d'arrière-saison par rapport à la production de saison et réaliser ainsi l'objectif d'un équilibre entre les deux périodes de 50/50 au lieu de 40/60 actuellement, et ceci tout en étalant les périodes de récolte. Les autres alternatives qui évitent les pénuries est un stockage de volume plus important de la production de

pomme de terre de saison et son déstockage programmé tout au long de l'année, et/ou une extension des capacités de transformation de la production de saison en produits surgelés (frites surgelées) pour une commercialisation réalisée tout au long de l'année.

Le graphe qui suit donne une indication sur le profil de la production actuelle (en primeur, arrière-saison et saison).

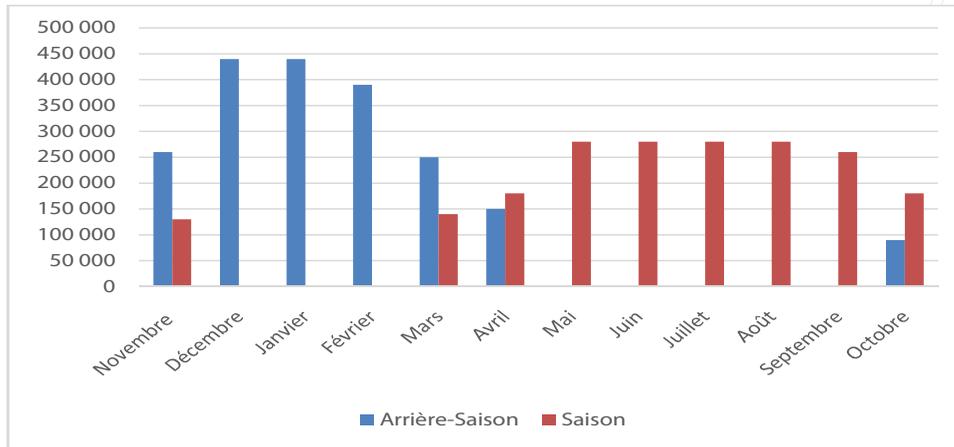
Figure 20: Profil actuel de la production (année de référence 2017)



Source : MADR- DRDPA

Un effort d'accroissement de l'offre devrait être réalisé à l'avenir sur les périodes correspondant aux mois de mars et avril et sur les mois de septembre-octobre. Le profil de production (et sa répartition entre primeur, arrière-saison et saison) pour une production davantage maîtrisée et correspondant aux demandes du marché devrait à l'avenir avoir le profil de production suivant :

Figure 21 : Profil de production pour un marché régulé



Source : Etabli par nos soins

L'objectif d'accroître la production de pomme de terre permettrait d'augmenter dans le même temps les volumes stockés. Le taux de stockage de la production par rapport à l'offre locale (à peine de 4%) est bien trop faible pour exercer une influence sur les prix de marchés au niveau national. Il conviendrait dans ce sens, et en attendant d'atteindre un objectif de 25-30% de taux de stockage, réserver les faibles stocks constitués aux collectivités publiques, à la restauration collective (cantines scolaires et restaurants d'entreprises et autres maisons des pauvres) où à un écoulement dans les marchés populaires.





Chapitre 6.

La dépendance alimentaire des marchés mondiaux





Nous avons conclu dans les chapitres précédents que les déficits de la production agricole sur les deux produits de base (céréales et lait) étaient dû essentiellement, d'une part, aux conditions agro-climatiques et à la rareté des ressources en terres arables et en eau, et d'autre part, à une faible mobilisation de biens capitaux (engrais, produits de traitements, matériel pour la production végétale, produits vétérinaires...) et d'itinéraires techniques adaptés. Ces facteurs expliquent aujourd'hui la faible productivité des sols et des animaux et la stagnation des rendements du blé à l'hectare qui varient entre 10 et 20 quintaux à l'hectare selon les années ou des vaches laitières du système bovin laitier moderne qui oscillent entre 2500 et 3000 litres par vache et par an.

Si l'amélioration de la ration alimentaire des algériens s'est réalisée en partie à la faveur de soutiens au pouvoir d'achat alimentaire et d'une croissance modérée mais réelle de l'offre agricole, y compris de produits de base comme le blé ou le lait, elle repose toujours davantage sur les importations: entre les années 1970 et les années 2010-2017, la part des importations dans la composition de la ration alimentaire de l'algérien est passée en moyenne de 38% à 68 % (CREAD, 2017)¹¹⁵.

L'approche actuelle de l'Etat en matière de sécurité alimentaire dépend ainsi, d'une part, assez largement des sub-

ventions au profit des consommateurs locaux, et d'autre part, de la disponibilité des produits agricoles et de leurs prix sur le marché mondial.

Cette situation révèle très clairement une vulnérabilité alimentaire de l'Algérie très étroitement liée à sa capacité à gérer les risques existants sur les marchés mondiaux des denrées alimentaires. Alors que la reprise des prix de l'énergie devrait favoriser une croissance économique positive au cours de l'année 2022, une partie de cette croissance sera fâcheusement contrariée par la hausse de la facture d'importations alimentaires, en raison d'une évolution des cours des matières premières agricoles qui ont connu une flambée des prix. Cette remontée des cours des matières premières agricoles a fait suite à la reprise économique dans un certain nombre de pays, dont la Chine. Conjuguée à une hausse des engrais et produits phytosanitaires préjudiciable aux exploitants agricoles, elle a affecté tous les produits importés par l'Algérie ; les blés, l'orge, le maïs, les produits laitiers, le sucre et les huiles alimentaires. Ces augmentations – tirées par les prix mondiaux de l'énergie – sont à l'origine d'un renchérissement de la facture alimentaire en 2021 et d'une inflation des prix des produits agricoles, cette dernière étant sensiblement accentuée en Algérie par la dépréciation de la valeur du dinar algérien¹¹⁶

¹¹⁵Les hausses de production réalisées à la faveur des derniers programmes agricoles (PNDA, PRAR et Plan Filaha 2019) ont été masquées par l'augmentation de la demande des biens alimentaires liées à la croissance de la démographie et du pouvoir d'achat des populations. Voir Etude CREAD-PAM (2017). Analyse de l'état de sécurité alimentaire et nutritionnel en Algérie. Décembre 2017. 80 p

¹¹⁶Comme nous l'avons observé supra le dinar a régulièrement baissé entre janvier 2019 (118 Da/1 dollar américain) au à 138 Da/1 dollar fin octobre 2021.

6.1 Une balance commerciale agricole déficitaire et des importations alimentaires en hausse

L'accroissement de la demande alimentaire ne pouvant être couverte par l'offre locale, les importations sont donc cruciales pour la couverture des besoins alimentaires du pays. La facture alimentaire a été en croissance continue ces dernières décennies, et l'Algérie est aujourd'hui le premier importateur africain de denrées alimentaires, avec près de 75% de ses besoins alimentaires de base assurés par les importations.

Tableau20 : facture alimentaire de l'Algérie (2000-2020)

Années	2000-2005	2006-2010	2011-2015	2016-2020
Milliards USD	1,7	4,2	9,5	8,4

Source : Douanes. Rapports sur le commerce extérieur de l'Algérie

En valeur, les importations alimentaires sont passées de 1 milliard de dollars en moyenne dans les années 1970 à 2 milliards dans les années 1980, 3 milliards pour 2003, gravitent autour de 4,2 milliards USD en moyenne annuelle dans les années 2006-2010, puis doublent dans les années 2011-2015 sous l'effet combiné de la hausse des cours mondiaux et des volumes importés. Ils se stabilisent autour de 8,5 milliards de dollars en moyenne annuelle, la baisse de la facture alimentaire au cours de cette dernière période ayant été le résultat, plus d'une baisse des cours mondiaux que d'une baisse des quantités importées (exception faite pour les céréales en 2020 qui a été marquée par la production record de céréales en 2019).

Ces importations sont à l'origine d'un déficit structurel de la balance commerciale agricole, les exportations ne couvrant qu'à peine un peu plus de 5% du montant des importations de biens alimentaires pour l'année 2020, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 21 : Exportations et importations, balance commerciale agricole (10⁹ USD)

Exportations				Importations				Solde commercial
1995	2005	2016	2020	1995	2005	2016	2020	(2020)
92	86	373	442	2 778	3 455	7 388	8 094	-7 652

Source : ONS- Douanes algériennes

Les seules exportations significatives au cours de ces dernières années sont les dattes et surtout le sucre raffiné¹¹⁷, pour un montant respectif de 73 millions de dollars et de 303 millions de dollars en 2020.

Ces importations alimentaires représentent entre 17,40 % en 2013, et 23,52 % du total des importations. Tout au long de la période 2015-2020, la part des importations alimentaires occupent en moyenne annuelle près du cinquième (19,21%) du total des importations.

¹¹⁷L'entreprise privée CEVITAL importe du sucre brut qu'elle raffine dans ses entreprises et exporte vers l'Afrique ou l'Europe. La compétitivité du sucre algérien résulte de l'utilisation d'un énergie bon marché car subventionnée. Celle-ci participe pour plus de 30% dans les coûts du raffinage.

Tableau22 : Algérie : Importations agroalimentaires (2012- 2020)¹¹⁸ - 10⁹ USD.

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Importations agroalimentaires (1)	9,02	9,58	11,00	9,31	8,92	8,43	8,57	8,07	8,09
Importions de marchandises (2)	50,37	55,02	58,33	51,70	47,08	45,95	41,00	41,9	34,3
½ en %	17,90	17,40	18,80	18,00	18,90	18,30	20,80	19,30	23,52

Source : MADR

Ces importations portent essentiellement sur les produits de base (blés, produits laitiers, sucre et huiles alimentaires) qui structurent la ration alimentaire des algériens, et qui représentent en moyenne à eux-seuls plus de 60% de la facture alimentaire (tableau n° 23). La demande d'importation de blé a été multipliée par 10 en Algérie entre les années 1966-69 (698 500 tonnes) et 2000-2005 (6 796 000 tonnes) pour se situer autour de 8 millions de tonnes au cours de la décennie 2010. La filière lait présente également la même configuration (voir tableau n° 19 supra relatif aux importations de lait), et chaque année, l'Algérie importe 60% de sa consommation de lait en poudre.

Tableau23 : Valeur et place des produits de base dans les importations alimentaires (2014-2020)

Années	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	V	%	V	%	V	%	V	%	V	%	V	%	V	%
Céréales (C)	3,1	28,1	3,5	37,6	2,8	34,1	2,7	32,1	3,0	34,8	2,7	33,3	2,8	34,7
Lait (L)	1,7	15,4	1,2	12,9	0,9	10,9	1,4	16,6	1,4	16,3	1,2	14,8	1,5	18,5
Sucre (S)	0,8	7,9	0,7	7,5	0,9	10,9	1,0	11,9	0,8	9,4	0,7	8,9	0,7	11,0
Total (C+L+S)	5,6	50,9	5,4	58,0	4,6	54,7	5,1	60,7	5,2	60,4	4,6	56,8	5,0	62,5
Total alimentation	11,0	-	9,3	-	8,2	-	8,4	-	8,6	-	8,09	-	8,07	-

Source : MADR. CNIS. Douanes algériennes

V = Valeur en milliards de dollars

¹¹⁸Les données sur les importations varient selon les sources (douanes algériennes ou ministère de l'Agriculture). Les données des douanes qui sont publiées l'année X font l'objet d'une consolidation l'année X+ 1. Les différences observées ont toutefois été marginales



Les céréales représentent sur toute la période 2014-2020 près de 3 milliards de dollars (2,94 milliards USD), les produits laitiers plus de 1,58 milliards USD et les sucres plus de 800 millions USD.

L'Algérie a importé en 2020 pour 8,09 milliards de dollars des biens alimentaires, soit plus du quart de la valeur globale, et 0,28 % de plus que 2019. Les céréales arrivent en tête avec 2,8 milliards de dollars, soit 34,76 % de la facture alimentaire globale. Viennent ensuite le lait et produits de laiterie (1,5 milliard dollars, + 24.39 %), les sucres (774 millions, +6.59 %), puis les «résidus et déchets des industries alimentaires » (tourteaux de soja) avec une valeur de 366 millions.

Toujours dans la catégorie des biens alimentaires, signalons que l'importation des tabacs a coûté 346 millions de dollars en 2020, soit presque qu'autant que les huiles alimentaires (366,28 millions de dollars), le café, thé et épices 325 millions, les préparations alimentaires diverses 324 millions, les fruits comestibles 301 millions, les légumes et tubercules 273 millions et enfin les animaux vivants de 222 millions de dollars¹¹⁹.

A ces importations de biens alimentaires, il faut ajouter les importations de biens d'équipements agricoles, de plants et semences, de cheptel laitier et autres intrants agricoles (produits vétérinaires, intrants pour l'aviculture, herbicides, ingrédients pour l'industrie agro-alimentaires etc.... Les seules importations de biens d'équipements agricoles auront coûté 481,0 millions de dollars en 2018, un peu plus de 457 millions de dollars en 2019, pour se contracter et atteindre près de 206 millions de dollars en 2020¹²⁰.

La principale vulnérabilité du pays est sa forte dépendance, et ses importations

alimentaires les plus critiques de l'Algérie sont les céréales, tant pour la consommation humaine que pour l'alimentation animale. L'offre nationale de céréales reste, en dépit des progrès de la collecte nationale, toujours très dépendante de la pluviométrie, comme l'ont montré les fluctuations de la production ces dernières années (voir l'évolution des productions de céréales, tableau n° 16 supra)¹²¹.

Les blés contribuent à hauteur de 43 % des calories totales et à 46 % des protéines dans la ration alimentaire moyenne du consommateur algérien. Ils constituent l'aliment de base traditionnel de l'Algérie, et leur consommation par habitant oscille actuellement autour de 200 kg par personne et par an, soit près de 60 kg de plus que la moyenne mondiale (OCDE-FAO, 2018). Selon la FAO, les algériens achètent et consomment en moyenne plus de 49 millions de baguettes boulangères par jour, et la consommation moyenne est estimée à 110 kg /an/ habitant. Si le blé figure parmi les denrées alimentaires les plus commercialisées internationalement, la demande d'importation se concentre particulièrement en Afrique du Nord, qui est appelée à devenir la principale région importatrice de blé dans le monde¹²². En 2020/2021, l'Algérie devrait consommer 11 millions de tonnes de blé alors qu'au Maroc, les prévisions tournent autour de 10 millions de tonnes selon l'USDA. Plus globalement, le Département américain pour l'agriculture (USDA) estime que l'Afrique du Nord émergera durant la prochaine saison commerciale comme le premier pôle d'importation mondial de blé avec 29,4 millions de tonnes importées, surpassant ainsi l'Asie du Sud-Est (27,1 millions de tonnes)¹²³.

¹¹⁹Ministère du commerce et de la promotion des exportations. Rapport sur le commerce extérieur, année 2020.

¹²⁰Ministère du commerce et de la promotion des exportations. Rapport sur le commerce extérieur, année 2019 et 2020.

¹²¹La collecte a été de 27,6 millions de quintaux en 2018, de 27,1 millions de quintaux en 2019 mais que de 13 millions de quintaux en 2021, la production agricole ayant chuté de plus de 56 millions de quintaux en 2019 à 35 millions de quintaux en 2021.

¹²²Tanchum, M (2021). The fragile state of foodsecurity en the Maghreb. Middle East Institute. NW, Washington

¹²³Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2021-2030. Principaux éléments des projections.

La demande nationale de blé de consommation n'est couverte qu'à concurrence d'un peu plus de 25% par la production locale, le ratio de dépendance céréalière de l'Algérie étant le plus élevé de la région Afrique du Nord comme l'illustre le tableau suivant :

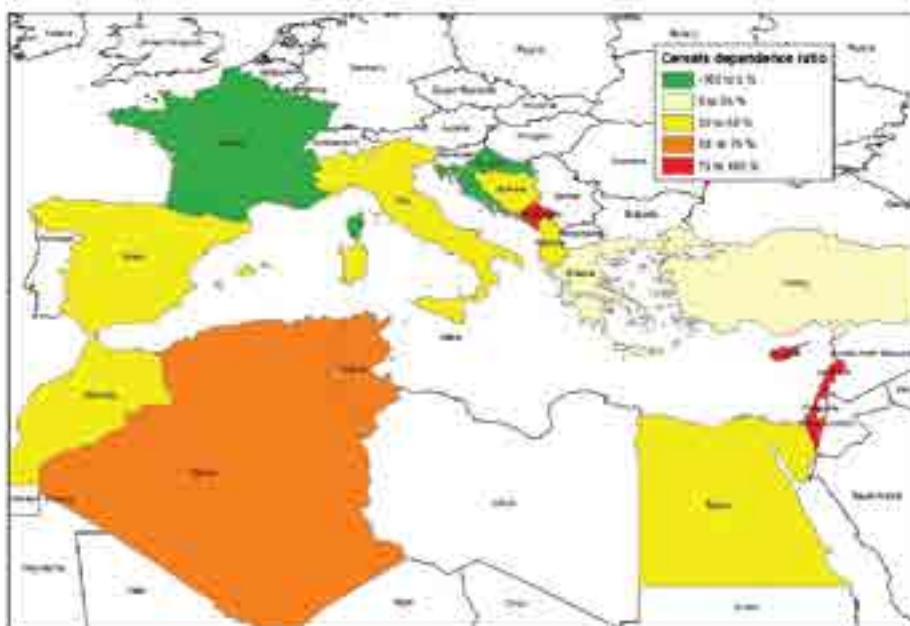
Tableau 24 : Ratio de dépendance aux importations de céréales en Afrique du Nord

Pays	Ratio de dépendance des importations en céréales (%) en 2016
Algérie	72,2
Egypte	42,1
Lybie	nd
Maroc	42,1
Tunisie	59,7

Source : FAO Statistics. Statistical pocketbook 2018

Le tableau montre que si le ratio de dépendance céréalière de l'Algérie (+72%) est en moyenne plus élevé que celui des autres pays d'Afrique du Nord, il figure également comme l'un des plus élevés des pays de la Méditerranée comme l'illustre la carte suivante :

Carte 7 : Dépendance céréalière des pays de la Méditerranée



Source : Carte élaborée sur la base de données FAO. World food and agriculture. Statistical pocketbook 2018

Les quantités de céréales importées au cours de ces six dernières campagnes commerciales¹²⁴ s'élèvent en moyenne annuelle à plus de 123 millions de quintaux. Les déficits portent essentiellement sur le blé tendre et le maïs. Les importations de ces deux céréales entre 2014 et 2020 représentent en quantités, un peu plus de 86% des quantités de céréales importées dont 51% pour le blé tendre (tableau ci dessous)

Tableau 25 : Importations céréalières (2014- 2020) en millions de quintaux et en millions USD

	blé dur		blé tendre		orge		maïs	Total		
	Millions de quintaux	Millions USD								
2014	19,78	783,50	5 4,38	1587,0	7,70	196,46	41,08	976,6	122,94	3543,50
2015	17,63	782,90	6 7,41	1 612,2	7,56	165,84	4 4,17	872,20	136,77	3 433,10
2016	17,95	549,20	6 4,30	1 240,8	8,79	153,38	41,10	769,11	132,14	2 712,40
2017	17,18	551, 50	63,60	1291,60	5,41	100,38	41,41	776,49	127,60	2770,00
2018	15,08	447,03	71,90	1648, 20	2,89	60,34	-	-	-	3100,00
2019	7, 30		55,14		4,24		45,41		112,09	2700, 00
2020	13,56		59,45		7,82		48,53		129, 38	2800,00
2021*	3,45		33,72		3,78		24,47		65,42	-

Source : OAIC-Douanes algériennes. France export Céréales. Situation des importations en Algérie

*Quantités déchargées du 1^{er} juin 2021 au 31 décembre 2021

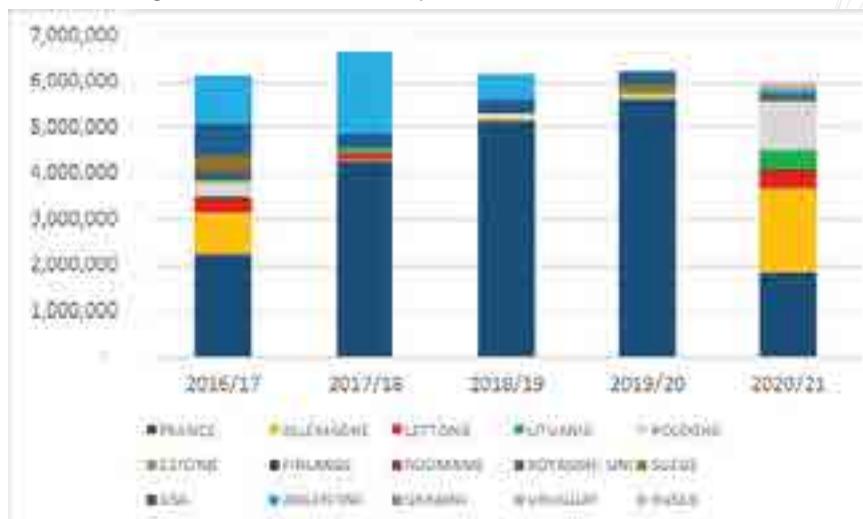
Examinons à présent, l'origine géographique de ces importations de céréales.

¹²⁴La campagne commerciale des céréales commence le mois de juin de l'année qui court et s'achève en juillet de l'année suivante.

6.2 Géographie des importations : l'Union européenne pour le blé tendre, les Amériques pour les blés dur et l'orge

L'évolution des importations de tendre au cours de ces cinq dernières campagnes commerciales montre que les parts de marché les plus importantes sont accaparées par les pays de l'Union Européenne (France, Allemagne, la Lituanie, la Pologne). Si certaines campagnes commerciales révèlent la part écrasante de la France (88% des approvisionnements en 2019-2020), la dernière campagne commerciale 2020-2021 reflète également une plus grande diversité entre les sources d'approvisionnement, comme l'illustre la figure suivante :

Figure 22 : Evolution des importations de blé tendre (2016-2021)



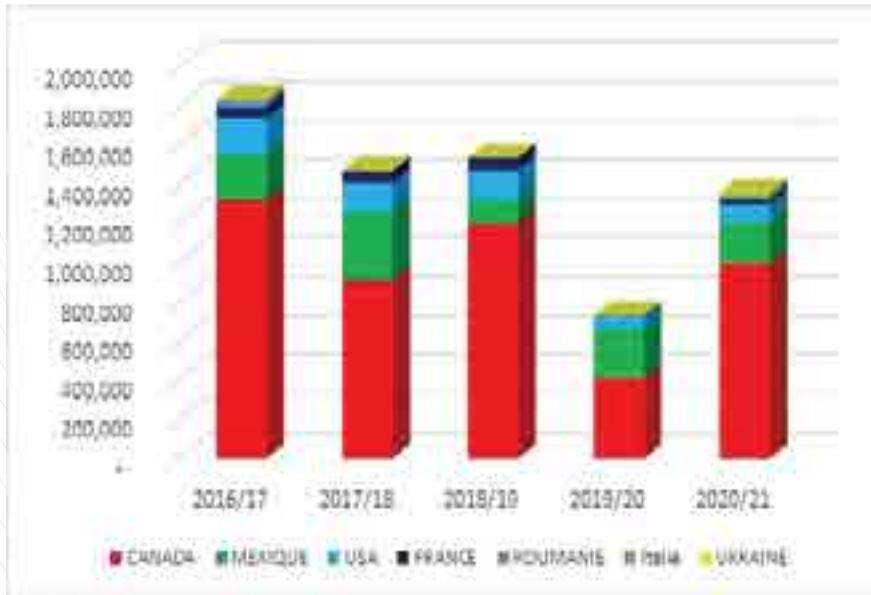
Source : France export Céréales. Situation des importations en Algérie

Lors de la dernière campagne commerciale 2020-2021, l'origine française reste certes toujours le premier fournisseur de l'Algérie mais talonné de près par l'Allemagne, suivi de la Pologne. A noter au cours de la dernière campagne commerciale, les premières livraisons de blé russe (28.000 tonnes de blé tendre) à la suite de l'assouplissement du cahier des charges par l'OAIC concernant la teneur en grains punaisés, avec l'acceptation que le taux d'infestation par les punaises des blés importés monte jusqu'à 1 %, mais en contrepartie d'une plus forte teneur en protéines¹²⁵.

L'analyse de l'évolution des importations, 90% des ventes de blé dur lors de la campagne 2019-2020 et 77% lors de la campagne commerciale suivante (2020-2021). Les Etats-Unis d'Amérique et le Mexique figurent également parmi les pays fournisseurs.

¹²⁵Les exigences de l'OAIC ont été également revues à la baisse en raison de la flambée des prix sur les marchés mondiaux. Pour la première fois depuis 2016, la Fédération de Russie a expédié du blé en Algérie en juin 2021. La percée russe est nette sur le marché algérien : 341 000 tonnes avaient été vendues, contre seulement 30 000 tonnes en 2020, au détriment des quantités expédiées par la France.

Figure 23 : Evolution des importations de blé dur (2016-2021)

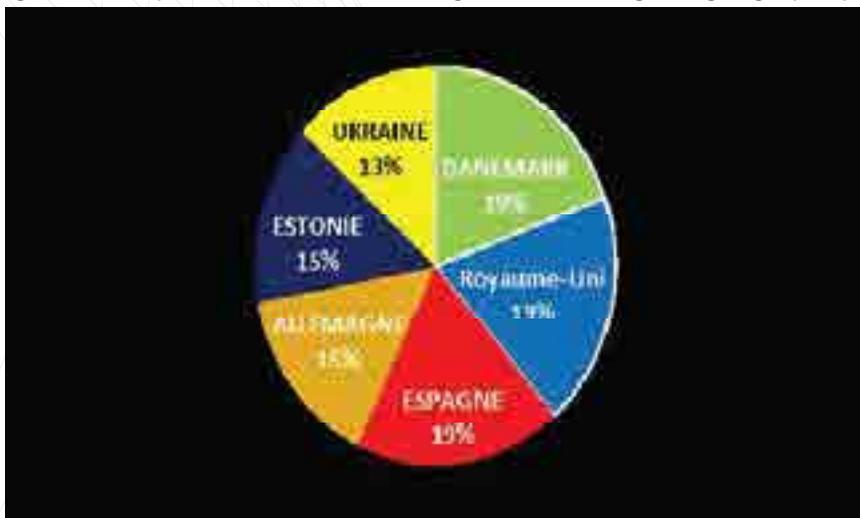


Source : France export Céréales. Situation des importations en Algérie

Lors de la campagne 2020/21 nous observons une très forte progression (+ 86%) des achats de blé dur après 2 ans de réduction suite aux bonnes récoltes de 2017/18 et de 2018/19. Au total, l'Algérie aura importé 1,36 millions de tonnes de blé dur en 2020/21 contre 730 000 tonnes en 2019/20.

Les volumes importés d'orge ont atteint 782 000 tonnes sur l'ensemble de la campagne 2020-2021, soit une progression de + 88 % par rapport à 2019/20. Ces volumes se répartissent de façon équilibrée entre 7 différentes origines (voir figure 24 ci-dessous) avec 3 origines principales, dont le Danemark premier fournisseur avec 114 000 tonnes, suivi de très près par le Royaume-Uni (112 000 tonnes) et l'Espagne (109 000 tonnes).

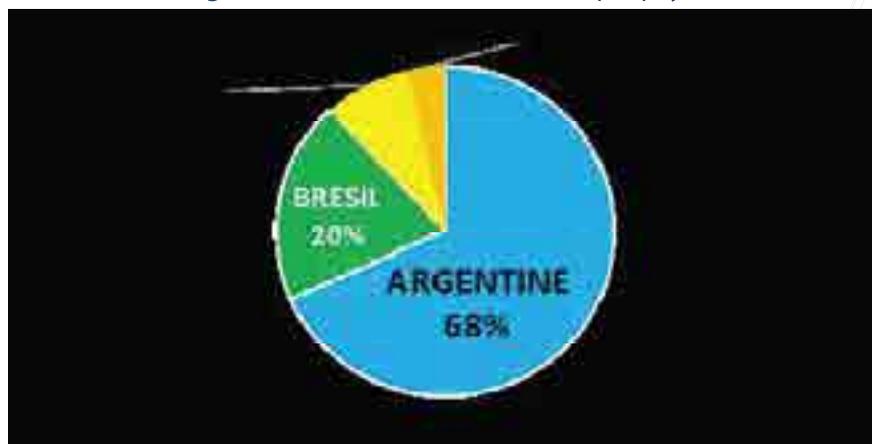
Figure 24 : Répartition des achats d'orge selon les origines géographiques



Source : France export Céréales. Situation des importations en Algérie

Les volumes d'importations de maïs lors de la campagne commerciale 2020/21 ont connu une baisse de près de 7%. Avec un peu plus de 4,85 millions de tonnes, cela représente une baisse de 353 000 tonnes par rapport à l'année commerciale 2019/20. Cela est probablement dû à la crise de la filière avicole algérienne prise en étau par l'augmentation des intrants et des matières premières entrant dans les consommations du cheptel. L'Argentine reste le leader du marché algérien avec 3 300 000 tonnes et 68% de parts de marché, même si celles-ci sont en léger recul par rapport à l'année commerciale 2019-2020 (75% de part de marché), comme le montre la figure 25 :

Figure 25 : Part du marché du maïs par pays



Source : France export Céréales. Situation des importations de l'Algérie

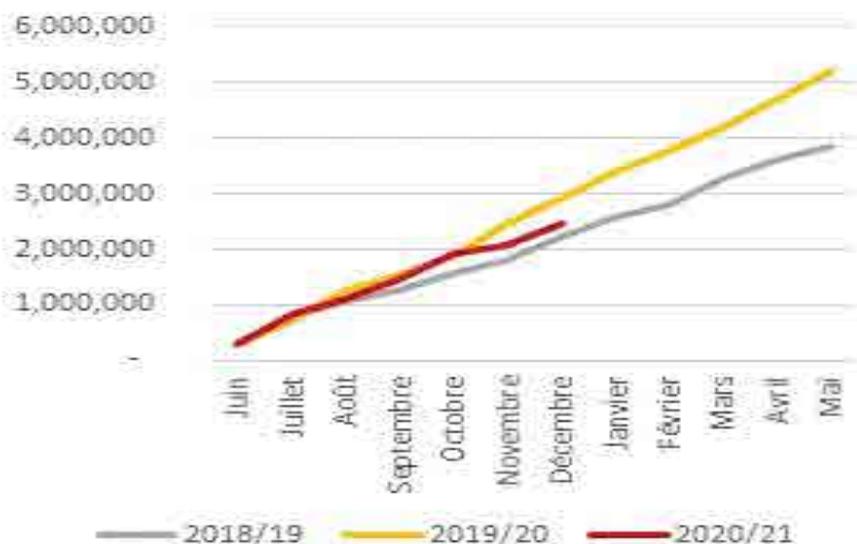
Le Brésil, fournisseur traditionnel, arrive en seconde position avec un peu moins de 1 million de tonnes (958 000 tonnes) et 20% de part de marché lors de la dernière campagne commerciale.





En ce qui concerne le maïs, les importations ont été particulièrement significatives en 2019-2020 par rapport à l'année commerciale précédente 2018-2019. Avec un cumul de 2,45 millions de tonnes à la fin 2020 contre 2,94 millions de tonnes l'année dernière, les volumes de cette campagne restent néanmoins très en-dessous de ceux de l'année commerciale 2019/20. A l'examen de la campagne commerciale actuelle (2021-2022), le mois de décembre 2021 a été un mois d'importations de maïs assez important puisque plus de 350 000 tonnes ont été déchargées dans les ports algériens (voir le tableau 26 ci-dessous) :

Figure 26 : Evolution des importations de maïs (2018-2021)



Source : France export Céréales. Situation des importations de l'Algérie

L'Argentine reste le leader incontesté du marché avec 80% du marché algérien (1,95 million de tonnes), suivi par le Brésil (425 000 tonnes), un des fournisseurs traditionnels de l'Algérie.

Les pays importateurs nets de céréales ou d'autres produits agricoles sont extrêmement sensibles à l'évolution des marchés mondiaux et donc aux disponibilités ainsi qu'au niveau des stocks accumulés dans les pays exportateurs nets.

6.3 Etat des marchés mondiaux des denrées agricoles de base

Si en 2019 les prix des produits alimentaires et des matières premières agricoles avaient été caractérisés par une tendance à la baisse, la conjoncture économique marquée par la crise sanitaire va exercer des effets majeurs sur les cours des denrées alimentaires en 2020 et 2021.

Lors de la dernière campagne commerciale 2020-21, les marchés des céréales ont été plus dynamiques que les années précédentes. Si les stocks mondiaux étaient importants au début de la saison, les récoltes inférieures à la normale dans certains grands pays producteurs, conjuguées à des difficultés logistiques (de transport), à des restrictions temporaires des exportations et à une hausse substantielle de la demande de céréales secondaires de la Chine ont fait en sorte de hisser les prix des céréales à leur niveau le plus haut depuis 2012-2013.

Figure 27 : Production céréalière mondiale, utilisation et stocks



Source : FAO. *Prévisions FAO du 3 février 2022

Prévue à 2 793 millions de tonnes, l'utilisation mondiale totale de céréales en 2021/22 devrait augmenter de 0,8 % par rapport au niveau estimé pour 2020/21. La FAO s'attend à une hausse de la consommation alimentaire de blé, sous l'effet de la hausse démographique. La production mondiale de blé est estimée en légère baisse par rapport à l'année 2020-2021 à plus de 775 millions de tonnes faute de progression des emblavures en raison de la hausse des prix des intrants.

Tableau 26 : Marché mondial du blé¹²⁶

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022*
Production (1000 ³ T)	761,6	731,4	760,2	776,5	775,6
Disponibilité (1000 ³ T)	1027,5	1020,6	1034,1	1056,3	1063,5
Utilisation (1000 ³ T)	738,9	750,3	751,7	761,8	775,8
Commerce (1000 ³ T)	177,8	168,6	183,9	189,1	192,9
Stock de clôture (1000 ³ T)	289,1	273,9	279,8	289,5	287,5
Stocks mondiaux/utilisation (%)	38,5	36,4	36,7	37,3	36,6
Rapport Stock des principaux exportateurs-utilisation totale (%)	21,0	18,1	15,5	15,3	13,8

Source : FAO. *Prévisions FAO du 3 février 2022

Les stocks de clôture seront en baisse et le rapport des stocks aux utilisations des principaux exportateurs seront également orientés à la baisse comme l'illustre le tableau ci-dessus, ce qui signifie un maintien dans le court et moyen terme à des prix à des niveaux encore élevés.

Encadré 5 : Bulletin de la FAO sur l'offre et la demande de céréales (03/02/2022)

Les dernières prévisions de la FAO concernant la production mondiale de céréales en 2021 ont été relevées de 2,1 millions de tonnes en février et s'établissent à présent à 2 793 millions de tonnes, soit une hausse de 0,8 pour cent en glissement annuel. La plus grande partie de l'évolution enregistrée ce mois-ci s'explique par une production de blé plus importante que prévu en Argentine et en Australie, ainsi que par une légère hausse des estimations concernant la production en Fédération de Russie et en Ukraine. Compte tenu de ces révisions, les estimations concernant la production mondiale de blé en 2021 sont à présent pratiquement équivalentes au résultat de 2020... Pour 2022, alors que la plus grande partie des cultures de blé d'hiver sont à présent en dormance dans les pays de l'hémisphère Nord, la superficie emblavée au niveau mondial ne devrait progresser que modérément cette année, car les prix élevés des intrants devraient empêcher une plus grande expansion [...] Dans les pays de l'hémisphère Sud, la majorité des cultures de céréales secondaires de 2022 ont été plantées fin 2021 et le blé qui sera récolté en 2022 sera semé plus tard dans l'année. Les superficies plantées en maïs devraient atteindre un niveau record en Argentine et au Brésil, grâce aux prix élevés des céréales...

Estimée à 2 805 millions de tonnes, l'utilisation mondiale de céréales en 2021-2022 devrait croître de 1,6 pour cent par rapport à 2020-2021, malgré une révision à la baisse de 4,5 millions de tonnes par rapport à décembre qui concerne presque exclusivement l'utilisation dans l'alimentation animale...

¹²⁶ a/ Les données relatives à la production sont celles de la première année civile de la période indiquée..

b/ Les disponibilités représentent la somme de la production et des stocks reportés. c/ Le commerce concerne les exportations au cours de la campagne commerciale allant de juillet à juin, dans le cas du blé.

d/ Le stock de clôture ne correspond pas forcément à la différence exacte entre l'offre et l'utilisation, compte tenu que les campagnes commerciales sont différentes selon les pays.



De même, malgré une baisse de 4,1 millions de tonnes largement attribuée au recul, depuis décembre, des estimations concernant l'utilisation du maïs et du sorgho dans l'alimentation animale, on prévoit tout de même une hausse de 1,3 pour cent de l'utilisation mondiale des céréales secondaires en 2021-2022... Les prévisions concernant les stocks mondiaux de céréales à la clôture des campagnes de 2022 ont été relevées de 2,2 millions de tonnes depuis décembre et s'établissent à 824 millions de tonnes, soit une légère baisse seulement par rapport aux niveaux d'ouverture. Le rapport stocks/utilisation de céréales au niveau mondial en 2021-2022 devrait s'établir à 28,7 pour cent. Il est en recul par rapport aux 29,4 pour cent enregistrés en 2020-2021, mais reste à un niveau encore satisfaisant du point de vue historique. Compte tenu de la révision à la hausse de 2,8 millions de tonnes apportée ce mois-ci, on s'attend à ce que les stocks mondiaux de blé atteignent 288 millions de tonnes, ce qui correspond quasiment à leurs niveaux d'ouverture. Malgré les ajustements à la hausse apportés ce mois-ci, qui concernent essentiellement les principaux pays exportateurs de blé, à savoir la Fédération de Russie, où les estimations concernant la production sont en hausse, et les États-Unis d'Amérique, où les exportations attendues ont été revues à la baisse, il est toujours prévu que les stocks se contractent et restent limités chez les principaux exportateurs en 2021-2022. Quasiment inchangées depuis décembre, les prévisions concernant les stocks totaux de céréales secondaires devraient légèrement reculer, de 0,4 pour cent, en 2021-2022, principalement en raison de la baisse des stocks mondiaux d'orge. En revanche, l'accroissement des stocks de maïs aux États-Unis d'Amérique et un nouveau gonflement des réserves en Chine devraient entraîner une hausse de 2,7 pour cent des stocks mondiaux de maïs par rapport à leurs niveaux d'ouverture...

Selon les dernières prévisions de la FAO, les échanges mondiaux de céréales en 2021-2022 devraient s'établir au niveau record de 481 millions de tonnes, soit une hausse de 1,0 million de tonnes par rapport à décembre et de 0,4 pour cent par rapport à 2020-2021. Établis à 193 millions de tonnes, les échanges mondiaux de blé en 2021-2022 (juillet-juin) devraient augmenter de 2,0 pour cent par rapport à 2020-2021, sous l'effet d'une hausse de la demande à l'importation au Proche-Orient qui fait suite à une diminution des récoltes dans plusieurs pays. ...Les échanges mondiaux de céréales secondaires en 2021-2022 (juillet-juin), estimés à 235 millions de tonnes, devraient être quasiment identiques ce mois-ci et l'on prévoit toujours une contraction de 1,5 pour cent par rapport aux niveaux de 2020-2021...En ce qui concerne les exportations, la baisse des expéditions en provenance du Brésil, due à une production réduite, et des États-Unis d'Amérique, qui s'explique par le resserrement des disponibilités intérieures et une concurrence plus forte de la part d'autres exportateurs, n'est que partiellement compensée par la hausse des exportations de l'Argentine et de l'Ukraine.»

Malgré la diversification de ses fournisseurs, la pénurie mondiale d'approvisionnement a confronté l'Algérie à la flambée des prix. Outre le prix du blé, la hausse du prix de l'orge et du maïs importés par l'Algérie utilisés principalement pour l'alimentation animale a eu pour effet de renchérir les prix des viandes rouges et blanches produites localement, ce qui a passablement affecté le pouvoir d'achat des populations comme nous l'avons vu supra¹²⁷.

¹²⁷ Voir la section « Des filières animales confrontées à la crise économique et sanitaire en 2020-2021 »

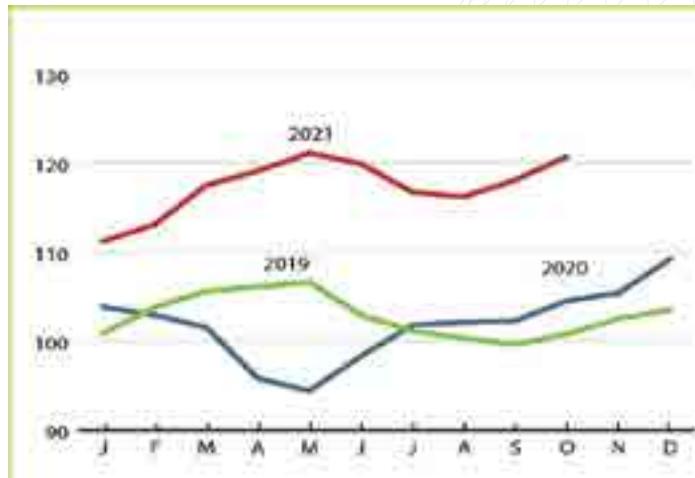
6.4 Les cours mondiaux des produits agricoles en hausse en 2021

Tous les prix des produits agricoles ont enregistré une forte augmentation lors de la dernière campagne commerciale 2020-2021.

Le prix moyen mondial des céréales a augmenté de 27,3 % en septembre 2021 par rapport à septembre de l'année 2020, et les prix ont continué à augmenter au cours du dernier trimestre de l'année 2021 à un rythme soutenu. Le prix du blé tendre utilisé dans la fabrication du pain s'élevait à 271 USD la tonne à la fin du troisième trimestre 2021, soit une augmentation de 22% par rapport à 2020. Le prix au quatrième trimestre 2021 avait encore augmenté car les stocks mondiaux avaient diminué, les producteurs des États-Unis, du Canada, de la Russie et du reste de la région de la mer Noire ayant subi des pertes de récoltes dues à la sécheresse, au gel et aux fortes pluies.

Aux États-Unis par exemple, le stock de blé aux États-Unis ne devrait atteindre 580 millions de boisseaux¹²⁸ en juin 2021, niveau le plus bas depuis 14 ans. Il faut signaler que la hausse des prix des céréales a été aggravée par la flambée des coûts des engrais chimiques et de l'énergie. Le prix du blé tendre au Chicago Board of Trade le 1er novembre 2021 s'élevait à 7,95 \$ le boisseau, ce qui représente une hausse de 57 % par rapport au 1er juillet 2021. Cette hausse des prix agricoles, qui n'ont jamais été aussi élevés depuis 2012 a été causée par une reprise des importations chinoises, la Chine étant devenue lors de la campagne 2020/2021 le premier importateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires¹²⁹. C'est entre mai 2020 et mai 2021 que les cours mondiaux des produits agricoles enregistrent une forte augmentation, et cela au moment même où interviennent les achats massifs de céréales par la Chine. L'Algérie a été également confrontée à une crise d'approvisionnement en lait. L'Algérie est le deuxième importateur mondial de poudre de lait entier en poudre, avec des importations estimées à 255 000 tonnes en 2021, et le cinquième importateur de poudre de lait écrémé, estimée à 160 000 tonnes. Là aussi, la hausse a été significative comme l'illustre la courbe de l'indice des prix des produits laitiers de 2020 (figure 28) :

Figure 28 : Evolution des indices des prix des produits laitiers



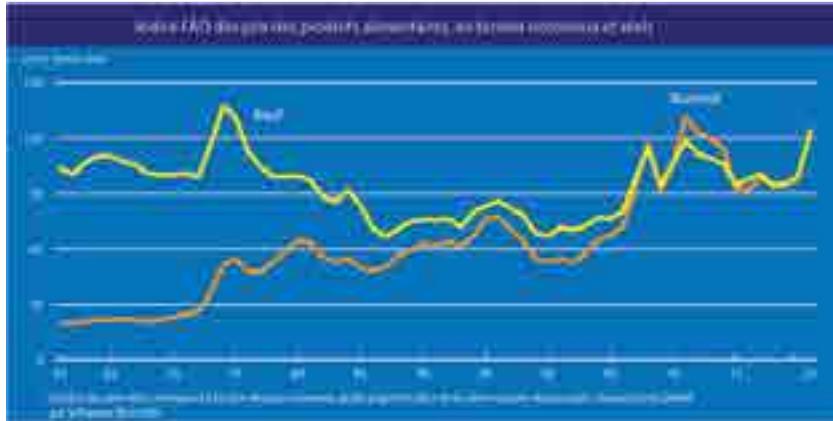
Source : FAO (2021). Indice FAO des prix des produits alimentaires

¹²⁸Un boisseau US de blé vaut 27,21 kg.

¹²⁹Rapport Cyclope. 2021.

Les indices de tous les prix des denrées de base (céréales, produits laitiers, sucre, huiles alimentaires) ayant connu des accroissements au cours de ces deux dernières années, l'Indice FAO des prix des produits alimentaires s'est établi en moyenne à 133,7 points (en termes nominal) en décembre 2021 comme le révèle le graphe suivant :

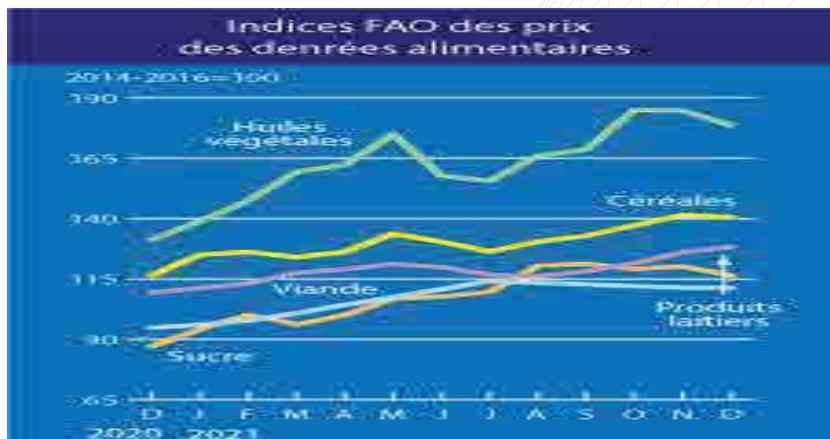
Figure 29 : Indice FAO des prix des produits alimentaires (1961-2021).
Base 100 (2014-2016)



Source : FAO (2021). Indice FAO des prix des produits alimentaires

L'examen de l'évolution des indices des principaux produits alimentaires de base, montre que les hausses les plus marquées au cours du quatrième trimestre de l'année 2021 concernent les céréales, les produits laitiers, le sucre, et plus modestement la viande et les huiles végétales, produits qui représentent en 2020 des deux-tiers (64,8%) des importations alimentaires de l'Algérie.

Figure 30 : Evolution des indices des prix des denrées alimentaires



Source : FAO (2021). Indice FAO des prix des produits alimentaires

Figure 31 : Prix du blé traité par l'Office algérien interprofessionnel des céréales.



Source : Publié le 27/08/2021 par Web-Agri

L'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) qui bénéficie de nouveau depuis août 2021 du monopole des importations de céréales¹³⁰ a payé au prix fort des livraisons en septembre 2021, avec un coût traité de 349,50 \$/tonne C&F. Le volume contractualisé portait sur près de 300 000 tonnes de blé tendre d'origine française.

En définitive une incertitude pèse sur les perspectives relatives au cours mondiaux des produits agricoles en cette période de pandémie conjuguée aux accidents climatiques mais aussi sanitaires pouvant affecter les productions animales. « *Ce qui est certain, c'est que les prix du secteur alimentaire seront encore plus volatils que par le passé* », notait des analystes d'un cabinet d'étude européen spécialisé sur les marchés mondiaux des produits agricoles¹³¹.

Si cette volatilité s'est révélée plutôt sous contrôle depuis 2012, grâce à plusieurs records mondiaux de production de céréales en particulier, il n'est pas certain que cette situation perdure à l'avenir. Les estimations FAO-OCDE montrent que la volatilité des prix des produits agricoles mondiaux doit plutôt augmenter ou se maintenir à un niveau élevé dans le futur¹³². Elle est de plus très dépendante fortement des décisions politiques des grands pays producteurs (politiques de l'offre, politiques commerciales avec des restrictions et/ou des interdictions des exportations, fermetures de marchés...). Dans le contexte géopolitique incertain actuel, il est ainsi permis de se poser des questions sur la durabilité de l'approvisionnement sur les marchés mondiaux comme l'ont montré quelques épisodes récents où des pays exportateurs ont exercé des mesures de contrôle de leurs exportations via des mesures commerciales et fiscales contraignantes (Argentine, Russie...).

Les rapports de la FAO et de l'OCDE portant sur les perspectives des marchés des produits agricoles et alimentaires, tout particulièrement les marchés céréaliers, indiquent que les approvisionnements pourraient être affectés par des épisodes d'instabilité politique et de conflits géopolitiques latents.

¹³⁰En août 2021, le gouvernement a confié l'importation de blé à titre exclusif, à l'OAIc afin d'éviter les dysfonctionnements qui avaient été observés sur le marché des blés dont une partie faisait l'objet de pratiques par les industriels de la filière qui étaient tentés de mélanger les quantités de blés importées avec celles du blé fourni par l'OAIc contournant ainsi les contrôles sur les destinations du blé subventionné par l'État.

¹³¹Analystes de Tallage/Stratégie Grains, un cabinet d'études agro-économiques spécialisé dans les marchés européens et mondiaux des grains et des oléagineux,

¹³²OCDE-FAO (2018). Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2021-2030. Principaux éléments de projection.



S'agissant de la demande, l'instabilité des marchés mondiaux du pétrole ou d'autres produits de base ainsi que les variations de taux de change (notamment par rapport au dollar des Etats-Unis) constituent un autre facteur de risque économique pour les pays dépendants pour leurs recettes extérieures de l'exportation de produits primaires. Les stratégies fondées exclusivement sur l'exportation de matières premières peuvent mettre en péril les recettes extérieures, et en conséquence les capacités d'acquérir les denrées alimentaires.

Il faudra ainsi s'attendre sur le court et moyen terme à des tensions sur les marchés mondiaux des denrées alimentaires de base.

L'Algérie étant le premier importateur mondial de blé dur, l'observation et/ou le suivi de ce marché exige une attention particulière. Ce marché du blé dur est sensible à toute fluctuation des disponibilités mondiales car le niveau des stocks est moins confortable que le blé tendre. Nous savons que l'offre reste limitée à quelques rares pays exportateurs (le Canada et les Etats-Unis concentrent 90% des exportations), et que le commerce mondial du blé dur varie entre 5 et 6 millions de tonnes, ce qui représente à peine les volumes d'exportation de blé tendre d'un pays exportateur comme la France (qui avait tablé sur un volume d'exportation de 6,6 millions de tonnes pour l'année commerciale 2020-2021). La configuration de ce marché du blé dur explique par ailleurs que les prix soient plus élevés que le blé tendre (3 tonnes de blé tendre équivalent en termes de prix et en moyenne à 2 tonnes de blé dur).

Cette spécificité des marchés plaide ainsi en faveur du blé dur à encourager avec un impératif de réaliser une autosuffisance dans un horizon proche.

Recommandations

Dans la définition de sa stratégie céréalière, l'Algérie doit mettre l'accent sur le blé dur. Les atouts qu'il réunit plaident en faveur d'un plan de soutien à la culture du blé dur. Outre l'existence de meilleures conditions de production locale de semences (l'Algérie dispose d'un patrimoine de semences sélectionnées qui est inestimable en ces temps de changements climatiques), cette spéculation qui occupe une place centrale dans le régime alimentaire national, est plus résistante au stress hydrique. Elle doit trouver une place de choix dans le projet de cartographie agricole du territoire organisée et dans les projets de création de pôles agricoles céréalières, définis en rapport avec la vocation de chaque région et les changements climatiques auxquelles sont soumis certains écosystèmes naturels.

Les dispositions économiques prises par le MADR telles que la hausse des prix à la production (6000 DA le quintal), le soutien aux intrants, le perfectionnement des itinéraires techniques, la relance de la recherche et la création d'une banque de gènes constituent les leviers essentiels de cette



relance. Associé au blé dur, et sur les terres en jachère, une nouvelle dynamique doit être impulsée pour accroître les productions de légumineuses (en particulier les lentilles et pois chiche) sur les surfaces occupées par la jachère. Outre la réalisation du programme de résorption de la jachère long-temps poursuivi par le MADR, cette introduction peut constituer un bon précédent dans le système des rotations-assolements des cultures. Un plan national de relance et de soutien doit être dédié à cet objectif.

L'autosuffisance à moyen terme du lait constitue également un objectif stratégique majeur pour la sécurité/souveraineté alimentaire du pays. Ce produit représente près de 15% de la facture alimentaire du pays, et fournit environ 16% de l'apport protéique quotidien moyen, dépassant la viande rouge, la viande blanche et les œufs combinés.

Si l'Algérie a enregistré, ces dernières années un accroissement de la production laitière résultant d'une augmentation de la production fourragère, des améliorations peuvent être apportées dans le développement de la filière.

Il conviendra d'agir sur tous les maillons de la filière (la production, la collecte, la transformation et la distribution).

Si la production dépend de l'accroissement de l'effectif de vaches laitières à haut potentiel, ce que le MADR a décidé en autorisant de nouveau l'achat de vaches à l'étranger, un dispositif d'encouragement à l'entretien et l'amélioration génétique du bovin laitier local doit également être mis poursuivi. L'accroissement des surfaces dédiées aux fourrages, un meilleur suivi technique des élevages, de leur enregistrement et de leur traçabilité.

Les institutions et/ou les acteurs de réalisation de l'objectif d'autosuffisance en lait existent : l'ONIL appuyé par l'Institut de l'élevage, les coopératives d'élevages, l'interprofession et les Directions de services agricoles. Ils sont à consolider et à réformer pour en faire les leviers d'une politique de relance plus robuste. L'industrie de fabrication des aliments du bétail doit faire l'objet de mesures spécifiques afin de multiplier les unités de production dans les localités et les pôles émergents du pays. Un accent particulier devrait être mis sur la collecte du lait qui est un segment déterminant dans la stratégie à adopter. Des stimulants monétaires, des moyens de transport et équipements adaptés doivent être renforcés pour encourager la collecte et l'acheminement du lait vers les centrales laitières. Nous suggérons aux décideurs de s'inspirer de l'expérience accumulée au sein des pôles émergents de Sétif, Tizi-Ouzou ou Souk-Ahras, mais également de l'expérience tunisienne qui a réussi en peu de temps (entre 1999 et 2002) à réaliser l'objectif d'autosuffisance dans la production laitière.



Recommandations finales

Démarche ou voies et moyens d'une sécurité alimentaire durable

Le principe de sécurité alimentaire a une visée économique (assurer l'accès régulier à une alimentation saine des populations) et la conquête de la souveraineté alimentaire a une portée politique beaucoup plus large car visant à résoudre la question alimentaire dans une situation de crise et de dépendance alimentaire. Si la sécurité alimentaire est aujourd'hui assurée pour les populations, la souveraineté alimentaire reste un objectif stratégique à réaliser. Garantir une disponibilité d'une offre alimentaire s'acquiert en produisant localement ce qui peut l'être, y compris les intrants et matériels agricoles, et en important ce que l'on ne peut pas produire tout en tenant compte des préférences alimentaires des consommateurs et de leurs expressions identitaires et culturelles.

La réalisation de cet objectif de souveraineté alimentaire pose l'exigence d'une sortie de la logique de l'immédiateté et du court terme qui caractérise actuellement l'action publique et d'adopter un changement de paradigme fondée sur une temporalité de long terme.

Repenser une stratégie globale du secteur agricole est impérativement le résultat ;

i) D'un débat national et d'échanges impliquant tous les acteurs de la vie économique du pays : agriculteurs et leurs représentants, chercheurs, décideurs, représentants du commerce et de l'industrie, de l'environnement, des ressources en eau, de l'aménagement du territoire, les associations des consommateurs, des défenseurs de l'environnement, l'objectif étant une réappropriation collective et partagée du destin agricole du pays ;

ii) D'une promotion d'une agriculture durable qui vise la réduction des impacts socio-environnementaux négatifs des activités agricoles, tels que la dégradation des ressources en terres, en eau et des agrosystèmes locaux, qui assure la protection de la biodiversité et du matériel génétique végétal et animal national et qui encourage le recours aux semences locales, premier chaînon de la souveraineté alimentaire ;

iii) D'une transition technique fondée sur les principes et les pratiques de l'agroécologie moderne combinée, d'une part, à la réappropriation et/ou capitalisation des savoirs et savoir-faire de nos paysans, et d'autre part, à la décolonisation du savoir technique importé des pays tempérés du Nord de la Méditerranée. Dans ce cadre, il convient de réhabiliter dans les formations l'héritage de l'agronomie arabo-andalouse qui avait su mobiliser la petite hydraulique et des connaissances botaniques de haut niveau portant sur les plantes, de la sélection animale (ovin et équin), la diversification et l'adaptation des cultures à la qualité des sols, la fertilisation des champs (en partant du principe que « la plante nourrit la plante ») ;

iv) D'une agriculture durable de proximité fondée sur les aptitudes et qualités de chaque territoire (steppe, montagne, oasis, hautes plaines sèches, périmètres irrigués),



v) Qui intègre rigoureusement et pleinement les enjeux climatiques.

Ces orientations générales qui mettent l'accent sur la durabilité et l'autonomie du système productif agricole national imposent une démarche transversale et intégrée des questions agricoles et alimentaires. Elles plaident pour un renforcement des mesures de soutiens techniques, financiers et organisationnels à l'agriculture à la hauteur de sa portée stratégique. Le soutien public possède une puissance d'impulsion qu'il convient d'améliorer afin de promouvoir des pratiques de production plus vertueuses et respectueuses de l'environnement et des enjeux climatiques. Il peut être mis au service de l'autonomie du système productif agricole pour garantir une capacité productive semencière locale, et protéger davantage la biodiversité, les patrimoines et les savoir-faire agricoles.

C'est sur ce projet stratégique fondé sur des axes transversaux que l'on recommande de construire la politique agricole du pays.

a) Cette dernière définira les actions de court et moyen terme concernant le renforcement des systèmes de formation-recherche et de vulgarisation, les améliorations et/ou innovations techniques, organisationnelles, économiques, le fonctionnement des marchés agricoles, des incitations financières, fiscales, l'encadrement des prix et des revenus agricoles, la protection des droits d'accès à la terre des exploitants directs agricoles, et les actions d'investissements afin de renforcer les bases matérielles et les infrastructures agricoles. Ces thèmes majeurs doivent être placés au centre des débats relatifs à la sécurité alimentaire.

b) Sur le court et moyen terme, la première exigence qui s'impose dans le cadre de cet objectif est d'établir un nouvel équilibre entre approvisionnements extérieurs et offre nationale en réalisant l'autonomie alimentaire au sein de trois filières prioritaires qui ont un poids décisif sur le profil nutritionnel et alimentaire des populations. L'autosuffisance en blé dur, en légumes secs (lentilles, fèves et pois chiches) et en produits laitiers sont des objectifs qui sont à notre portée. Des progrès peuvent être faits pour accroître les productions de maïs et l'orge afin de réduire les importations assurées par les offices d'Etat. La culture du blé tendre ne peut être étendue sur de nouvelles surfaces (même au sud car trop coûteuse) et les accroissements ne peuvent être attendus que par une amélioration des rendements. Les déficits en blé tendre sont aujourd'hui si importants (plus de 60 millions de quintaux par an à importer) que le recours aux importations ne peut être évité. Si les cultures de la betterave sucrière ou les oléagineux (colza, carthame, tournesol) peuvent connaître une nouvelle dynamique au niveau d'un certain nombre de bassins favorables (notamment dans le nord du pays), ces matières brutes pour les productions de sucre ou d'huiles alimentaires ne peuvent cependant être massivement produites et satisfaire entièrement le marché local. En cas de crise financière, de crise des marchés ou de conflits régionaux, ces productions sont parfois substituables (miel, sirop de dattes...huile d'olive) et/ou accessibles auprès de pays amis (sucre cubain par exemple). La pomme



de terre constitue comme nous l'avons vu supra un autre produit constitutif de la ration alimentaire locale et dont la production couvrira une partie des besoins alimentaires du pays.

c) Le développement de conditions de vie décentes pour les habitants des zones rurales reste une condition nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire et la sécurité tout court. Ainsi, il ne s'agit plus seulement aujourd'hui d'augmenter la productivité agricole pour accroître la disponibilité d'aliments et résoudre le problème de la sécurité alimentaire, mais d'offrir des opportunités d'emplois et de revenus décents à des milliers de ménages ruraux afin d'éviter les migrations (internes et externes), le désespoir des jeunes ruraux et les conflits. L'organisation collective à promouvoir autour de projets de développement locaux peut générer de nouvelles dynamiques organisationnelles et/ou des initiatives citoyennes positives.

Les recommandations portent sur 10 objectifs résolument orientés vers la conquête d'une sécurité alimentaire durable et d'une souveraineté alimentaire à moyen et de long terme.

1. Définir des programmes de sécurité alimentaire au niveau des territoires

La cartographie de la typologie des productions et de leur répartition à l'échelle nationale qui est en cours d'élaboration doit proposer des aménagements de la surface agricole utile afin de répartir les productions en fonction des besoins de proximité des populations et des conditions climatiques évolutives. Dans ce cadre, il est nécessaire de dresser un diagnostic territorial déterminant les ressources naturelles disponibles, leur qualité, les capacités matérielles et humaines de production, les interrelations entre les secteurs, les besoins et les moyens (financiers et techniques) mobilisables, la gestion du risque climatique etc... Les nouveaux outils et techniques des systèmes d'information autorisent aujourd'hui l'élaboration de cette cartographie de nos territoires, de l'état de leurs ressources naturelles, des aptitudes culturelles, des exploitations et des ménages agricoles, des besoins alimentaires des populations, de l'état des infrastructures économiques etc... Ces plans de sécurité alimentaire au niveau territorial et les programmes d'interventions qui les accompagnent doivent associer les acteurs des IAA, les opérateurs agissant dans le secteur des infrastructures de stockage de la distribution ou de la commercialisation...

La sécurité alimentaire peut être consolidée sous réserve d'appuyer et de réhabiliter de nombreux territoires ruraux où vivent et travaillent une majorité de ménages agricoles. De nombreuses initiatives citoyennes favorisant l'autonomie alimentaire de certains territoires ont été observées lors de la crise sanitaire. Ces interventions novatrices qui ont contribué à l'autonomie alimentaire doivent à l'avenir être appuyées par l'État et ses institutions.

2. Assurer la transition du modèle de consommation alimentaire vers une ration alimentaire plus proche de la diète méditerranéenne.

Il faut en premier lieu définir dans le court terme, des mesures fortes de politique alimentaire dans le but de soutenir les ménages en situation de pré-



carité alimentaire et imaginer des dispositifs de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, là où elles persistent. Il convient de lutter également contre les déséquilibres nutritionnels constatés dans le régime alimentaire actuel. Une augmentation des productions de légumes frais et de viandes doit suppléer dans le régime alimentaire à une surconsommation de céréales, de produits laitiers ou de sucre. Il faut favoriser l'accès aux fruits et légumes aux ménages les plus défavorisés et lutter contre la monotonie alimentaire, les déséquilibres alimentaires, et s'assurer sur le moyen et long terme de la possibilité d'accès à ces produits par une aide alimentaire ciblée. Cette voie permettrait d'orienter le régime alimentaire vers plus de sobriété, où la qualité sanitaire (autre composante de la sécurité alimentaire) occupera toute sa place. La crise sanitaire a très nettement révélé les risques liés à l'obésité (qui affecte le quart de la population adulte du pays), ou à des maladies chroniques comme le diabète. La dimension prix, autrement dit la protection du pouvoir d'achat des populations les plus vulnérables, peut-être une variable permettant d'assoir cette transition alimentaire. Les subventions alimentaires peuvent et doivent être ciblées : cela exige la mise en place d'un système d'informations économiques et sociales (les ménages vulnérables) fiables. Par ailleurs une réflexion collective mobilisant les acteurs impliqués (agriculteurs, ingénieurs, minotiers, stockeurs, distributeurs, boulangers, consommateurs) doit être entreprise afin de réduire les pertes post-récolte de blé et le gaspillage de pain (10% pour le pain).

Il y a lieu enfin de renforcer le lien entre la qualité des aliments et les terroirs où ils sont produits. Le développement des produits pouvant bénéficier de signe de qualité et liés aux savoir-faire locaux montre par exemple que le développement local peut être un bon allié de la sécurité alimentaire. La valorisation des productions typiques de haute qualité sur des marchés de niche permettrait à la fois de créer des revenus dans des zones rurales, de préserver la biodiversité et de conserver des procédés, des pratiques agricoles, des savoir-faire traditionnels, des recettes et des produits spécifiques à une région.

3. Relever le défi environnemental et de préservation de nos ressources naturelles

Le diagnostic porté sur l'état des ressources naturelles est sévère : elles sont rares et se dégradent sous l'effet de multiples formes d'érosion et/ou surexploitation. Les signes de cette dégradation sont une forte érosion destructrice des sols cultivables ; une salinisation des sols; une aridification et une désertification en progression constante sur certains espaces steppiques ; une littoralisation entraîne des pertes de sols liées à une urbanisation accélérée et au développement des infrastructures (routières, commerciales et industrielles et touristiques) ; une dégradation des bassins versants et un envasement des barrages et des retenues d'eau; une diminution de la biomasse forestière et une augmentation des incendies causés par les chaleurs caniculaires d'été ; une dégradation des parcours; un accroissement des coûts économiques et environnementaux de l'irrigation agricole. Cette dégradation des sols serait à la limite de la réversibilité et de la capacité de résilience de certains écosystèmes. Même si la politique des barrages



a amélioré au cours de ces deux dernières décennies le potentiel en eau mobilisable, celle-ci est de plus en plus chère, plus rare et plus salée. L'on assiste dans certaines régions à la disparition de l'artésianisme ou à des rabattements des aquifères car les prélèvements sont supérieurs au renouvellement. Il faut rappeler que les hausses récentes des productions agricoles ont pu être obtenues par une mobilisation croissante et plus intensive des ressources naturelles. Les pressions exercées sur le potentiel mobilisable des sols et des eaux ont atteint un seuil critique dans des espaces de plus en plus menacés par les changements climatiques.

Une politique agricole visant une sécurité alimentaire durable doit impérativement assurer une protection plus rigoureuse de ces ressources, favoriser leur reproduction des ressources naturelles et ceci en intégrant des conditionnalités écologiques mesurables dans leur mode d'exploitation. Il faut desserrer les pressions exercées sur la ressource terre ou en eau, réhabiliter les espaces naturels et dégradés et poursuivre la vaste entreprise d'aménagements des bassins versants pour conserver les eaux et le sol. Les plans d'orientation agricoles fondés sur les vocations naturelles des régions et des wilayas doivent identifier les mesures d'adaptation, de reconversion des cultures, les pratiques agricoles robustes et aptes à favoriser une résilience des agroécosystèmes (robustesse des itinéraires techniques, ...). La diversification des activités, des choix portant sur des systèmes de culture adaptés, une sélection de variétés de semences plus résistantes au stress hydrique permettraient de réduire les risques liés au changement climatique.

La stratégie de développement de l'agriculture saharienne pour accroître les surfaces irriguées et les productions agricoles dites stratégiques, qui a aujourd'hui la préférence des autorités publiques, devra tenir compte de contraintes sévères qui caractérisent ces milieux fragiles. Dans la définition de ses objectifs, l'Etat doit assurer une meilleure gestion environnementale et décliner dans le cadre des concessions de terres les règles écologiques et mesures agro-environnementales aptes à assurer la protection des ressources confiées aux concessionnaires. L'Observatoire du Sahel et du Sahara (OSS) préconise dans l'exploitation de la nappe du continental intercalaire la définition de règles d'une gestion raisonnée de l'eau et des cultures et la mise en place d'un outil de suivi environnemental et d'évaluation de l'état des ressources.

4. La conservation de nos ressources génétiques et de la biodiversité locale.

Sous la pression des marchés, il a été constaté la lente et progressive érosion de notre patrimoine génétique patiemment sélectionné et jalousement conservé par nos paysans dans les terroirs les plus reculés du pays. Il était temps de relancer et d'organiser une banque de gènes afin de faire l'inventaire des semences locales et plants indigènes, de protéger la biodiversité et les savoirs faire locaux qui font partie de notre patrimoine culturel et de notre identité. Cet objectif figure parmi les priorités absolues, et doit être mis en



oeuvre avant que ce patrimoine ne disparaisse et ne condamne le pays à une dépendance vis-à-vis d'une dizaine de firmes étrangères ou de producteurs industriels de semences. Le pays doit faire face à ce défi et reconquérir et développer ses patrimoines génétiques végétaux, fruit d'une longue sélection et adaptation aux différents terroirs et résistants à la sécheresse. Les participants à un séminaire tenu en décembre 2021, avaient souligné le rôle majeur des petits exploitants familiaux qui avaient dans ce domaine, prouvé leur capacité à développer de nouvelles stratégies innovantes pour faire face aux aléas climatiques". "Grâce à leurs connaissances ancestrales héritées de leur aïeux, ces agriculteurs ont les capacités requises pour produire des aliments nutritifs adaptés à la culture et aux traditions locales" : la conquête de la souveraineté alimentaire est à ce prix.

5. La nécessaire refondation du paradigme technique pour l'agriculture

Il s'agit de gérer les tensions entre la nécessaire intensification des cultures et les techniques mobilisées de sorte que l'on puisse assurer la fertilité des sols et produire des aliments préservant la santé des consommateurs. La sécurité alimentaire durable exige dans ce cadre que l'on mobilise un modèle technique puisant ses références dans les savoir-faire paysans et l'agroécologie moderne.

La stratégie recommandée repose en partie sur une amélioration d'une agriculture sèche diversifiée combiné à l'élevage, ce qui permet de minimiser les conséquences des risques climatiques et économiques. Il s'agit également de conduire une intensification écologique des cultures, la plus autonome possible par rapport aux intrants industriels importés ; les bases techniques en sont connues, même si elles ne sont pas toujours mises en avant comme facteur de progrès, et insuffisamment travaillées à ce jour. Ces réponses sont réalisables dans des exploitations agricoles paysannes, combinant souvent agriculture et autres activités économiques. L'enjeu, peut-être plus modeste, mais plus ambitieux à long terme est de valoriser les ressources locales, l'ingéniosité et la force de travail de milliers de familles paysannes qui occupent et travaillent dans leurs territoires de vie. L'agriculture et l'élevage de demain reposent encore sur cette fabuleuse capacité de flexibilité et d'adaptation à leur environnement que les éleveurs et agriculteurs des zones arides et semi-arides ont su sauvegarder jusqu'ici. Il y a nécessité d'orienter prioritairement les recherches sur des solutions à apporter à l'agriculture pluviale en zone aride et semi-aride. Il y a une voie possible entre, d'une part, un système intensif et son paquet technique dont les impacts sociaux, sur la santé humaine et environnementaux sont connus, et d'autre part, la reconduction de méthodes traditionnelles et archaïques. Des travaux sur le semis direct, l'amélioration de notre potentiel génétique animal et végétal, des techniques économes en pesticides et en engrais nuisibles aux sols et aux humains existent chez nous ; des initiatives sont prises dans le domaine du développement de l'agriculture biologique, des rassemblements scientifiques ont eu lieu sur les thèmes de l'intensification agro-écologique. Il s'agit d'appuyer ces recherches, de les valider et de les vulgariser dans les milieux paysans. Cette voie peut être une promesse pour nos paysans, pour



la souveraineté alimentaire de notre pays et la gestion efficace de ressources financières en ces temps de baisse de nos recettes extérieures.

6. La promotion d'une agriculture paysanne et familiale

Il faut certes produire plus mais pas n'importe comment et avec quels agriculteurs ? Les petites et moyennes exploitations ? Les très grosses exploitations ? Qui va augmenter la production ?

Cette question pose celle du modèle technique de référence, d'une part, et des formes sociales d'organisation de la production agricole. La question du modèle technique ayant été discutée plus haut, nous répondrons à celle ayant trait aux formes sociales à promouvoir. Ce sont les petits et moyens agriculteurs qui ont ou peuvent avoir un potentiel, qui doivent être promus moyennant de bonnes politiques d'investissement, de crédit, de formation et d'encadrement technique, etc. Il y a émergence aujourd'hui dans le pays d'une agriculture de progrès. Elle est conduite par des jeunes agriculteurs, instruits ou ayant acquis un savoir-faire, travaillant directement dans leurs exploitations et attachés au métier mais ne bénéficiant pas toujours de soutiens ou d'encadrement efficaces. Cette agriculture de progrès est aussi le fait des familles paysannes qui dominent les structures agricoles du pays : ces familles optimisent l'emploi disponible, réinvestissent une partie de leurs revenus propres, diversifient les productions en associant céréales et élevage, développent des cultures potagères et fruitières de qualité quand l'eau est disponible. Ces familles paysannes jouent un rôle primordial dans la couverture des besoins alimentaires des ménages et la sécurité alimentaire des territoires ruraux. L'agriculteur d'une exploitation familiale maîtrise et connaît le milieu naturel (connaissance transmise ou acquise par l'expérience), il est détenteur d'un savoir et d'un savoir-faire ; il préserve quand les conditions sont réunies la fertilité de ses terres car ayant une vision de long terme de son patrimoine foncier qu'il transmettra à ses descendants.

C'est ce pôle de l'agriculture animée par de jeunes agriculteurs, ce pôle de l'agriculture familiale – engageant des centaines de milliers de paysans qui est en attente d'une reconnaissance par l'Etat et d'une politique de soutien.

L'on ne peut construire une agriculture sans nos paysans et nos jeunes agriculteurs issus souvent des milieux ruraux et qui ambitionnent de servir l'agriculture. Les petites agricultures constituent encore la ressource principale et locale orientant la production agricole vers les produits de base des régimes alimentaires des populations locales dans leur diversité, ce qui accroît la sécurité nutritionnelle. Les produits vivriers produits par la petite agriculture sont les plus adaptés aux habitudes et traditions alimentaires des pays (céréales, huile d'olive, produits laitiers...) et la diète méditerranéenne résiste plutôt mieux en zones rurales.

7. Le renforcement des modes d'organisation des producteurs

De très nombreuses études déplorent le déficit enregistré dans l'organisation des producteurs. Les associations de producteurs, les groupements d'intérêt commun ou les coopératives agricoles sont peu nombreuses.



Selon une récente étude qui porte spécifiquement sur les coopératives, il est fait état de l'existence juridique de moins d'un millier de coopératives agricoles, avec à peine un tiers (297) de ces coopératives recensées qui exerceraient une activité réelle¹³³. Cette étude montre que les structures véritablement performantes, pourvoyant des services efficaces et répondant aux critères de gestion internationalement reconnus représentent moins de 10% du total des coopératives. Les déficits de fonctionnement du système coopératif actuel tiennent essentiellement de la quasi-absence de culture économique coopérative, de leur sous-capitalisation et de la carence de compétences managériales des dirigeants.

Ce déficit d'organisation des producteurs a pour conséquence d'affaiblir les positions des producteurs agricoles dans les segments les plus sensibles de la chaîne des valeurs (commercialisation, distribution, exportation). L'expérience internationale enseigne qu'une agriculture performante résulte aussi de la capacité des producteurs à s'organiser efficacement. La maîtrise par les producteurs agricoles de leurs environnements économique et institutionnel nécessite dans le court et moyen termes une intervention forte de l'Administration agricole afin d'accroître leur capital de départ, et de conduire des actions urgentes de renforcement des compétences professionnelles des sociétaires et des cadres de gestion.

Il s'agit de construire de nouvelles relations pour organiser et maîtriser les marchés agricoles, autant à l'amont (intrants, matériel, facteurs de production), qu'en aval de la production ? Dans ce cadre, il est temps aujourd'hui de développer le système coopératif qui a, dans beaucoup de pays, favorisé l'équilibre des territoires et la saturation des marchés intérieurs. Ces filières territorialisées en développement sont aussi en attente d'infrastructures logistiques (chaîne de froid, stockage, transport, conditionnement, transformation...). Les bassins de production qui se développent dans les nouvelles régions agricoles doivent bénéficier en priorité d'investissements structurants que l'Etat peut favoriser.

8. L'Algérie a-t-elle des capacités d'exportations agricoles ?

Dans l'absolu, la réponse ne peut être que positive. Les prix élevés qui prévalent sur les marchés locaux des fruits et légumes montrent de fortes tensions entre l'offre et la demande. Les excédents de fruits et légumes observés ici et là sont trompeurs, car de nombreux ménages algériens aux revenus modestes ne peuvent accéder à des fruits ou de légumes (exception faite de la pomme de terre) dont les niveaux de prix sont élevés. Nous savons par ailleurs que les dysfonctionnements des marchés se traduisent simultanément par des excédents saisonniers dans des bassins de production et des déficits dans les grands bassins de consommation.

En dépit des efforts déployés ces dernières années, les objectifs relativement modestes d'exportation qui avaient été fixés par le Plan Filaha à l'horizon 2019 (71 000 T de pomme de terre, 25 000 T de tomate industrielle, 5 millions de litres d'huile d'olive, 200 000 hectolitres de vin, 60 000 T de dattes et accessoirement fraises, abricot miel et œufs), n'ont pu être réalisés.

¹³³Initiative de l'European Neighborhood Program for Agriculture and Rural Development-Algérie-EN-PARD (2017). Diagnostic du système coopératif algérien. 38 p



Dans les stratégies d'exportation, le recours au calcul économique (coûts/bénéfices) reste à faire...car le contenu en importation et les coûts en devises de la production agricole (engrais, semences, moyens matériels importés...), restent importants ; les filières agricoles bénéficient également de soutiens de l'Etat (portant sur l'utilisation des engrais, de l'énergie ou de l'eau...). Exporter ces produits subventionnés et à fort contenu d'importation reviendrait à transférer aux consommateurs étrangers les bénéfices de ces dépenses publiques nationales.

L'analyse des facteurs de compétitivité et d'exportation agricoles, montre aujourd'hui qu'il ne sera raisonnable de penser une stratégie d'exportation qu'une fois assurée définitivement la couverture du marché intérieur à des prix stabilisés et compatibles avec le pouvoir d'achat des consommateurs les plus modestes. Toutes les études portant sur les avantages comparatifs démontrent que l'Algérie n'est pas compétitive pour tous les produits qui avaient été inscrits dans les projets d'exportation à l'horizon 2019. Selon une étude du Conseil oléicole international (INRAA, 2015) le coût moyen pondéré de production d'un litre d'huile d'olive en Algérie (4,7 \$/litre) est sensiblement supérieurs à la moyenne (3.63\$/litre). Selon une enquête récente portant sur la consommation de l'huile d'olive kabyle, celle-ci correspond certes « aux goûts des consommateurs régionaux et nationaux mais ne correspond pas aux normes établies à l'international »¹³⁴. L'enquête révèle enfin que les freins à l'export de cette huile sont liés à la qualité, au conditionnement et à la quantité. Les résultats de cette enquête convergent avec l'étude de l'Observatoire des filières agricoles et agro-alimentaires de l'INRA-Algérie qui signalait que plus de la moitié des capacités de transformation est toujours représentée par des huileries traditionnelles, caractérisées par un faible rendement industriel et offrant une huile d'olive de mauvaise qualité dont 95% est conditionnée dans des bouteilles en plastique.

Les études de l'INRA-Algérie montrent que les coûts de production de la pomme de terre des pays voisins (Maroc ou Tunisie) sont plus bas, les rendements plus élevés, ce qui permet à cette filière d'être plus compétitive sur les marchés extérieurs que la pomme de terre locale (Observatoire National des Filières Agricoles, 2013). Les mêmes observations relatives à la faible compétitivité sont faites pour la tomate industrielle et les fruits (fraises, abricots...). Le score le plus remarquable pour les exportations agricoles a été enregistré en 2016 avec 1,1 % du total des exportations et moins de 400 millions de dollars USD. Seulement deux produits agricoles occupent une place significative dans les postes d'exportation : le sucre (près de 75% en valeurs) et les dattes. Le potentiel des exportations des produits de qualité et les opportunités d'export pour les produits à forte identité qui sont en excédent (produits de niche et produits à haute valeur ajoutée, produits en extra primeur, vins en appellations d'origine contrôlée)¹³⁵ ne peut se déployer que si l'Algérie perfectionne, d'une part, le cadre réglementaire relatif aux normes sanitaires alignées sur les standards internationaux, et ses capacités techniques (laboratoires de contrôle et de certification, emballages, conditionnement, marketing...) et organisationnelles (compétences et rôle des organisations pro-

¹³⁴Enquête réalisée par le PASA (programme d'appui au secteur de l'agriculture en Algérie. Expertise France. INRAA-MADR Etude consommation et production de l'huile d'olives en Kabylie. Juillet 2021



fessionnelles), d'autre part. L'amélioration de la productivité et les rendements des cultures obtenue par une baisse des coûts de production constitue en dernier ressort, un moyen privilégié dans la construction des avantages comparatifs et dans le processus de promotion des exportations agricoles et de conquête des marchés extérieurs. En termes de potentiel à l'exportation, l'Algérie peut améliorer ses parts de marché dans le commerce international de la datté. Exportant moins de 5% de sa production de dattes, elle est en capacité d'accroître ses exportations et d'accroître ses parts sur les marchés internationaux. A ce produit phare, l'on peut ajouter quelques produits de qualité à haute valeur ajoutée. Parmi ces produits de niche qui sont à promouvoir, l'on peut évoquer le miel, les plantes aromatiques et médicinales, le safran, les huiles essentielles et cosmétiques à base d'opuntia, de goji ou de lavande...

9. Sécurité alimentaire durable et gestion des échanges agricoles mondiaux

La sécurité alimentaire est assurée comme nous l'avons observé par les échanges internationaux. Dans ce cadre, il est urgent de se doter de stratégies commerciales plus performantes et de perfectionner nos capacités de négociation. Ces questions renvoient à la fois au choix des partenaires commerciaux, aux politiques de coopération internationale agricole, au suivi des marchés mondiaux à l'aide d'indicateurs pertinents et de personnels qualifiés, à la politique de gestion des stocks stratégiques. Il est à signaler que le ministère de l'Agriculture ne dispose d'aucune division des échanges ou de la coopération internationale et que l'INRA qui était doté d'une structure de suivi des marchés n'a pas reçu l'appui nécessaire pour poursuivre ses missions. Il est primordial d'améliorer sur le court terme les systèmes d'information, de veille économique et d'alerte pour prévenir la volatilité des prix sur les marchés mondiaux.

10. La sécurité alimentaire durable et stratégie économique de développement

Les objectifs pour réaliser une sécurité alimentaire durable dépendent étroitement de la capacité du pays à se doter d'une stratégie de développement, d'une politique industrielle, ou en d'autres termes d'une économie diversifiée fondée sur la mobilisation d'une main d'œuvre qualifiée et de techniques avancées.

Si c'est le secteur des hydrocarbures et les exportations de gaz et de pétrole qui financent aujourd'hui nos importations, d'autres segments de l'économie nationale doivent demain générer des richesses et les ressources financières pour l'achat de produits alimentaires dont le pays est déficitaire, et à assurer une offre suffisante de denrées alimentaires à la population. La question relative à la sécurité alimentaire ne peut être en définitive résolue dans le cadre strict de l'agriculture. De très nombreux pays (du Japon, Suisse, pays du Golfe) aux ressources naturelles limitées affectent plus de ressources financières que l'Algérie à l'importation de la ration alimentaire pour nourrir leurs populations, et cette aptitude à assurer une sécurité alimentaire durable est à mettre au crédit de leur puissance économique ou financière.



Bibliographie

- Agence nationale des ressources hydrauliques (2009), *Étude d'impact des Changements Climatiques sur les Ressources en Eau en Algérie*.
- Ahmed Ali A. (2013), « Grande pression sur le foncier agricole, 20 000 hectares sacrifiés depuis 2010 au profit de l'urbanisation », in *El Watan* », édition du 6 mai 2013.
- Aghiles R. 2017. Gaspillage/ 90 tonnes de pain dans les poubelles d'Alger. In *AF-Algérie Focus* du 14-10-2017.
- Aït-Amara, H (2009) « Quel avenir alimentaire pour l'Algérie ». Editions Millefeuilles. Alger.
- Agarwal B. (2014), "Food Sovereignty, Food Security and Democratic Banqued'Algérie (2021). Présentation de Mr le Gouverneur de la Banque d'Algérie Mr Rosthom-Fadli du 21 décembre 2021
- Banque Mondiale (2021). *Algérie. Rapport de suivi de la situation économique. Automne 2021*
- Bessaoud, O (2016). *La sécurité alimentaire en Algérie. Rapport présenté lors du Séminaire sur la sécurité alimentaire organisé par le FCE. Alger. 2016. 96p.*
- Biraben JN et Wunsch G (2006). *Histoire du peuplement et prévisions - INED Paris*
- Belhai-Benazzouz A., « le foncier vecteur de l'étalement urbain algérois », EPAU Alger, 2010
- Boukella ; M (2021). *Les statistiques agricoles en Algérie entre défaillances et manipulations pour une économie politique de l'agriculture. Editions Qatifa.*
- Boukella, M. (2008). *Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire de l'Algérie. Fondation F. Ebert. Sept. 2008 Série L'Algérie de demain. Relever les défis pour gagner avenir*
- Bouyakoub, A (2022). «Quel modèle de croissance post-Covid-19 ?) publié par *Le Quotidien d'Oran* du 5 janvier 2022,
- Breisinger C., T. van Rheenen, C. Ringler, A. Pratt, N. Minot, C. Aragon, B. Yu, O. Ecker and Z. Tingiu (2010), "Food Security and Economic Development in the Middle East and North Africa", in *IFPRI Discussion Papers*, <http://www.ifpri.org/node/6807>.
- Cederstrom T., P. Costa and E. Sarriot (2009), *Assessment of Existing Food Security And Vulnerability Mapping Systems and the Adverse Effects of Rising Food Prices on Children and Women in Mena Region*, ICF Macro International report for UNICEF, <http://pages.au.int/print/381>.
- Centre National des Statistiques des Douanes algériennes, site web : <http://www.douane.gov.dz/applications/stat/>
- Chikhi, Kamel / Padila, Martine (2014) : *Alimentation en Algérie, quelles formes de modernité ?* Revue méditerranéenne d'économie, agriculture et environnement, N°13, 3, pp. 50-58..
- CIHEAM (2020). *Sécurité alimentaire et COVID 19. Rapport. Juin 2020*
- CREAD-PAM (2017). *Analyse de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Algérie. Décembre 2017.*
- DGF (2020). *Note sur l'agriculture de montagne publié le 11 décembre 2020 pour la journée internationale de la montagne.*
- DIVECO - Algérie : *Appui stratégique du secteur des céréales transformées –Rapport de mission – Unité d'Appui et d'Assistance Technique -Juin/juillet 2011.*
- DIVECO - Algérie : *Evaluation des coûts et potentiel de production pour les céréales –Rapport de mission – Unité d'Appui et d'Assistance Technique -Juin/juillet 2011.*
- DIVECO - Algérie : *Evaluation des coûts et potentiel de production pour les pommes de terre –Rapport de mission – Unité d'Appui et d'Assistance Technique – Octobre 2011.*
- DIVECO - Algérie : *Evaluation des coûts et potentiel de production pour le lait –Rapport de mission– Unité d'Appui et d'Assistance Technique – juillet 2011.*
- Enquête réalisée par le PASA (programme d'appui au secteur de l'agriculture en Algérie. *Expertise France. INRAA-MADR Etude consommation et production de l'huile d'olives en Kabylie. Juillet 2021*
- ENPARD- Initiative de l'EuropeanNeighborhood Program for Agriculture and Rural Development-Algérie-ENPARD (2017). *Diagnostic du système coopératif algérien. 38 p*
- ENPARD (2018). *Diagnostic du système de régulation de la pomme de terre en Algérie. Juin 2018.*
- FAO-PAM (2021). *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021*
- FAO. *Statistical World book. 2020*
- FAO-Aquastat.(2016). *Rapport Profil pays Algérie*
- FAO (2022). *Bulletin sur l'offre et la demande de céréales (03/02/2022*
- FAO (2021). *Note de conjoncture de la FAO du 12 août 2021*
- FAO (2022). *Note de conjoncture du 3 février 2022*
- Fonds monétaire international (2021). *Rapport des services du FMI pour les consultations de 2021 au titre de l'article IV. Décembre 2021.*
- Gautier, E,F(1927) *Les siècles obscurs du Maghreb. Editions Payot. Paris*
- Kheffache, H, Bédrani, S (2012). *Les importations subventionnées de génisses à haut potentiel*

- laitier : un échec dû à l'absence de politique laitière globale. *Les cahiers du CREAD*. Volume 28, Numéro 101, Pages 123-146.
- Lakdhary et Ayad, (2009). *Les conséquences du changement climatique sur l'agriculture algérienne. Quelle stratégie d'adaptation face à la rareté de l'eau ? Cinquième colloque international : « Energie, changement climatique et développement durable »*. Hammamet (Tunisie). 15-17 juin 2009
- MADR : Recensement général de l'agriculture 2001. Rapport général – Alger - Minagri 2003.
- MADR : Statistiques agricoles – Direction des Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Informations - www.minagri.dz
- Ministère des ressources en eau. *plan national de l'eau (PNE horizon 2025)*
- Ministère du commerce et de la promotion des exportations. *Rapport sur le commerce extérieur, année 2020*.
- MADR (2018) *Base de données – Direction des Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Informations - www.minagri.dz*
- MADR (2018). *Plan Filaha 2019. Réunion sectorielle. 2 Juin 2018*
- Meddi H. et Meddi M. (2007) - *Variabilité spatiale et temporelle des précipitations du Nord-Ouest de l'Algérie. Geographia Technica, n° 2, p. 49-55.*
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement – MATE (2001), *Communication Nationale Initiale de l'Algérie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques*
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement – MATE (2010), *Seconde Communication nationale sur les Changements Climatiques*
- MATE (2012). *Plan National Climat. Cahier 1. Analyse et diagnostic. 9 juillet 2012. Version préliminaire pour consultation. Avec l'appui et le partenariat de la GIZ. 104 p. Le Plan National Climat de juin 2018 reprend en partie le diagnostic établi en 2012*
- Ministère de l'environnement et des énergies renouvelables – MEER GIZ (2018), *Estimation des coûts de la dégradation de l'environnement en Algérie en soutien à la formulation du Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAEDD)*
- Ministère de l'environnement et des énergies renouvelables (2017), *Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (version provisoire, 11 juillet 2017), Cadre stratégique de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEDD) 2017-2035 et son PNAEDD*
- Ministère de l'environnement et des énergies renouvelables – MEER & GIZ (2017), *Analyse de Risque et de Vulnérabilité au Changement Climatique en Algérie, Rapport de synthèse*
- Ministère de l'environnement et des énergies renouvelables – MEER & GIZ (2017), *Recueil de cartes, La vulnérabilité au changement climatique des activités agricoles et pastorales, Nedjraoui, D et Bédrani, S (2008). La désertification dans les steppes algériennes : causes, impacts et actions de lutte. Revue électronique Vertigo. Volume 8 Numéro 1 | avril 2008*
- OCDE-FAO (2018). *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2021-2030. Principaux éléments de projection.*
- Piketty, T (2021) « *Brève histoire de l'égalité* » (Seuil, 2021).
- Omari C, Moissoner J-Y, Alpha A. 2012. *L'agriculture algérienne face aux défis alimentaires, Trajectoire historique et perspectives* *Revue Tiers Monde* 2012/2 (n°210)
- OSS. *Système aquifère du Sahara septentrional. Gestion commune d'un bassin transfrontière. Rapport de synthèse, - janvier 2003 – 51 p*
- Plan Bleu (2020). *Rapport sur l'Environnement et le Développement. 341p*
- PNUE/PAM (2016). *Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025. Valbonne. Plan Bleu*
- Rapport Cyclope. 2021*
- Tanchum, M (2021). *The fragile state of foodsecurity en the Maghreb. Middle East Institute. NW, Washington*
- Touati, I (2014). *L'Algérie au "siècle du blé" (1725-1815) : L'essor du commerce extérieur algérien à l'époque ottomane et ses conséquences. Conférence donnée aux Glycines le 23 janvier 2014.*
- Virlouve, C. (1995). *La consommation de céréales dans la Rome du Haut-Empire [Les difficultés d'une approche quantitative]. Histoire et mesure. Année 1995 Volume 10, numéro 3, pp. 261-275.*
- Sen A. (1981), *Poverty and Famines. An Essay on Entitlement and Deprivation, Oxford, Clarendon Press.*
- Yahiaoui, D (2015). *Impacts des variations climatiques sur l'agriculture en Oranie. Mémoire de Magister. Faculté des sciences de la nature et de la Vie. Département de biologie. Université Oran 1. Les données météorologiques de 7 stations (Oran, Sidi-Bel-Abbès, Béni-Saf, Mascara, Tlemcen, Saïda, Mostaganem) ont fait l'objet de comparaisons sur les périodes 1913-1938 et 1987-2012.*

Liste des tableaux

- Tableau 1 : Principales données socio-économiques (2020)
- Tableau 2 : Prévalence de la sous-alimentation (en %)
- Tableau 3 : Prévalence de l'insécurité grave ou modérée (% de la population)
- Tableau 4 : Données nutritionnelles de la population (%)
- Tableau 5 : Indicateurs de l'état des ressources naturelles en sol cultivables et en eau
- Tableau 6 : Baisse des précipitations (mm/an) sur les hautes plaines steppiques
- Tableau 7 : Part de l'agriculture dans le PIB (en %)
- Tableau 8 : Dépenses d'équipement du secteur Agriculture-Hydraulique (2008-2022)
- Tableau 9 : Evolution de la valeur de la production agricole (2017-2020)
- Tableau 10 : Taux de croissance de la valeur ajoutée dans l'agriculture en %
- Tableau 11 : Taux de croissance du PIB en % (2011-2020)
- Tableau 12 : Evolution des superficies irriguées
- Tableau 13 : Evolution des productions agricoles (en 106 quintaux)
- Tableau 14 : Evolution des productions animales (2016-2018)
- Tableau 15 : Place des céréales dans la SAU. Année 2017 (U= Ha)
- Tableau 16 : Production de céréales (2015-2021)
- Tableau 17 : Evolution de la production de céréales (106 quintaux)
- Tableau 18 : Répartition de la production par espèce céréalière (U :106 quintaux)
- Tableau 19 : Importations de lait (U : en millions de dollars)
- Tableau 20 : facture alimentaire de l'Algérie (2000-2020)
- Tableau 21 : Exportations et importations, balance commerciale agricole (109 USD)
- Tableau 22 : Algérie : Importations agroalimentaires (2012- 2020) - 109 USD.
- Tableau 23 : Valeur et place des produits de base dans les importations alimentaires (2014-2020)
- Tableau 24 : Ratio de dépendance aux importations de céréales en Afrique du Nord
- Tableau 25 : Importations céréalières (2014- 2020) en millions de quintaux et en millions USD
- Tableau 26 : Marché mondial du blé
- Tableau 27 : Indice FAO des prix des produits alimentaires (1961-2021). Base 100 (2014-2016)

Liste des figures

- Figure 1 : Evolution de l'inflation (2018-2021)
- Figure 2 : Evolution du taux de change (2010-2020)
- Figure 3 : IPM et intensité de la pauvreté multidimensionnelle en Algérie
- Figure 4 : Comparaison de la l'IPM et de l'intensité de la pauvreté multidimensionnelle
- Figure 5 : Prévalence de l'insécurité sévère ou modérée en %
- Figure 6 : Evolution de la température et de la pluviométrie annuelles moyennes en Oranie
- Figure 7 : Crédits de paiements affectés à l'agriculture et à l'hydraulique
- Figure 8 : Evolution de la valeur ajoutée agricole en % (2011-2021)
- Figure 9 : Répartition des surfaces par espèces de céréales (année 2017)
- Figure 10 : Production de céréales (2015-2021)
- Figure 11 : Importations de lait (U : en millions de dollars)
- Figure 12 : Evolution de la production de pomme de terre (2001-2020)
- Figure 13 : Evolution des superficies affectées à la pomme de terre (2001-2020)
- Figure 14 : Répartition de la production selon les saisons (en %)
- Figure 15 : Répartition des productions selon les saisons- (année 2017 en %)
- Figure 16 : Production mensuelle de pomme de terre (saison 2016-2017)
- Figure 17 : Prix de la pomme de terre fraîche (détail, moyenne nationale)
- Figure 18 : Relation entre la production et le prix (année 2017)
- Figure 19 : Profil souhaitable de mise sur le marché de la pomme de terre
- Figure 20 : Profil actuel de la production (année de référence 2017)
- Figure 21 : Profil de production pour un marché régulé
- Figure 22 : Evolution des importations de blé tendre (2016-2021)
- Figure 23 : Evolution des importations de blé dur (2016-2021)
- Figure 24 : Evolution des importations de blé dur (2016-2021)
- Figure 25 : Part du marché du maïs par pays
- Figure 26 : Evolution des importations de maïs (2018-2021)
- Figure 27 : Production céréalière mondiale, utilisation et stocks
- Figure 28 : Evolution des indices des prix des produits laitiers
- Figure 29 : Indice FAO des prix des produits alimentaires (1961-2021). Base 100 (2014-2016)
- Figure 30 : Evolution des indices des prix des denrées alimentaires
- Figure 31 : Prix du blé traité par l'Office algérien interprofessionnel des céréales.



Liste des cartes

- Carte 1 : Cartographie de l'IPM par régions
- Carte 2 : Etages bioclimatiques de l'Algérie
- Carte 3 : Evolution du régime des précipitations entre 1913-1963 et 1965-2004
- Carte 4 : Carte nationale de sensibilité à la désertification au 1/200 000
- Carte 5 : Wilayas excédentaires et Wilayas déficitaires
- Carte 6 : Localisation des marchés de gros
- Carte 7 : Dépendance céréalière des pays de la Méditerranée

Encadrés

- Encadré 1 : Objectifs pour le développement des filières de production (feuille de route 2020-2024)
- Encadré 2 : les mesures d'urgence pour la relance de l'activité agricole
- Encadré 3 : Plaidoyer pour la mise en place d'un système d'information et de comptabilité agricole
- Encadré 4 : Les semences et la conquête de la souveraineté alimentaire
- Encadré 5 : Bulletin de la FAO sur l'offre et la demande de céréales (03/02/2022)

Sigles et acronymes

- AND : Agence Nationale des Déchets
- ANRH l'Agence Nationale des Ressources Hydrauliques
- APFA : Accession à la Propriété Foncière Agricole
- ARV : Analyse de Risque et Vulnérabilité
- BA : Banque d'Algérie
- BM : Banque mondiale
- BLM : Bovin laitier moderne
- BLA : Bovin laitier amélioré
- CIHEAM : Centre international des hautes études agronomiques
- CC : Changement climatique
- CREAD : Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement
- CSA-FAO : Comité Sécurité Alimentaire de la FAO
- DSASI : Direction de la Statistique Agricole et des systèmes d'Information
- DRDPA : Direction de la régulation et du développement des productions agricoles
- DTS : Droits de Tirage Spéciaux
- DGF : Direction Générale des Forêts
- CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- CDN Contribution déterminée au niveau national
- CNI : Plans d'Action Nationale pour réaliser leur Communication Nationale Initiale
- CNIS : Centre National d'Informatique et de Statistique
- GIEC : Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat
- GPI : Grands périmètres irrigués
- IDH : Indice du Développement Humain
- IPM : Pauveraté multidimensionnelle
- FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- FAOSTAT : Site des Statistiques de la FAO
- FIDA : Fond International pour le Développement Agricole
- FMI : Fond Monétaire International
- FNDA : Fond National de Développement Agricole
- FNDR/ Fond national de développement rural
- HLPE : groupe d'experts de Haut Niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition



MADR : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural
MRE : Ministère des Ressources en Eau
MEER : Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables
MATE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
ODAS : Office de développement de l'agriculture saharienne
ODD : Objectifs du développement durable
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONS : Office National des Statistiques
ONU : Organisation des Nations Unies
OAIC : Office Algérien Interprofessionnel des Céréales
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONIL : Office Interprofessionnel du Lait
ONILEV : Office National Interprofessionnel des Légumes et Viandes
ONM : Organisation Météorologique Mondiale
OSS : Observatoire du Sahel et du Sahara
PAG : Programme d'Action du Gouvernement
PANE : Plans d'Action Nationale pour l'Environnement
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PMH : Petite et moyenne hydraulique
PNC : Plan National Climat
PIBA : Produit intérieur brut agricole
PIB : Produit intérieur brut
PNDA : Programme National de Développement Agricole
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
RED : Rapport sur l'Environnement et le Développement
ROSELT : Réseau d'Observations et de Suivi Ecologique à Long Terme
SAU : Superficie agricole utile
SASS : Système Aquifère du Sahara Septentrional
SMDD : Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable
SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNEDD : Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
SYRPALAC : Système de régulation des produits alimentaires de large consommation
UE : Union Européenne
VAA : Valeur Ajoutée Agricole

Symboles et Unités

°C : Degré Celsius
DA : Dinars Algériens
Kcal : Kilocalorie
Kg : Kilogramme
ha : hectare
M : millions
l : litre
Mt : millions de tonnes
Mds : milliards
USD : Dollars des Etats-Unis
m³/hab./an : mètre cube par habitant et par an



الكنفدرالية الجزائرية لأرباب العمل المواطنين

08 شارع سيلفان فوراستيه، المرادية، الجزائر العاصمة

+213 21 69 96 73 / +213 21 69 96 69 ☎

+213 770 889 080 📞

+213 21 69 96 72 📠

info@capc.dz ✉

www.capc.dz 🌐

www.capc.dz